

CONTRAT DE RURALITE DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

CRTE

« HAUT CANTAL DORDOGNE »

Vers un territoire attractif au naturel

24 JUILLET 2021

V1

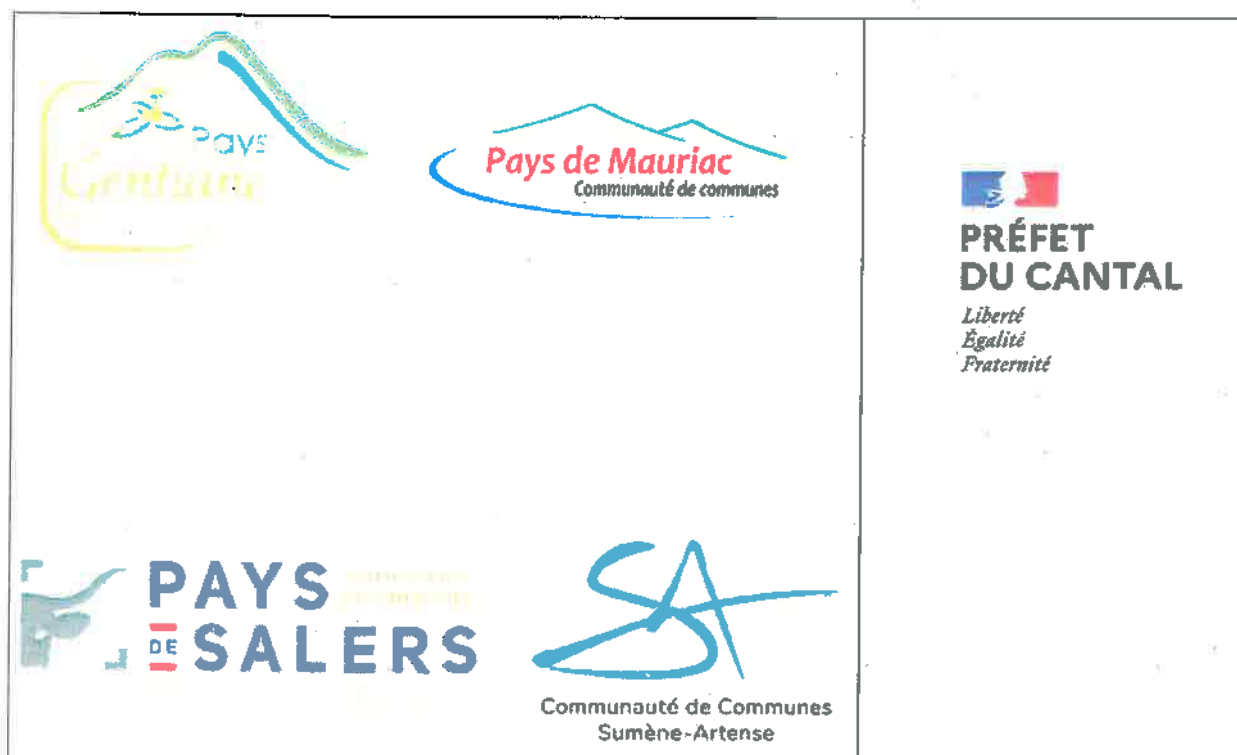


TABLE DES MATIÈRES

Préambule.....	3
Article 1 - Objet du contrat.....	3
1.1. Présentation du territoire signataire.....	4
1.2. Ambition du contrat.....	6
Article 2 – Ambition du territoire « Haut Cantal Dordogne ».....	7
Article 3 – Les orientations stratégiques.....	9
Article 4 – le programme d’opérations.....	10
4.1. Intégration des contractualisations et programmes de l’Etat.....	11
4.2. Validation des actions.....	11
4.3. Projets en maturation.....	12
4.4. Les actions de coopération interterritoriale.....	12
Article 5 : modalités d’accompagnement en ingénierie.....	13
Article 6 - Engagements des partenaires.....	14
6.1. Dispositions générales concernant les financements.....	14
6.2. Les territoires signataires.....	14
6.3. L’État, les établissements et opérateurs publics.....	15
6.4. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques.....	16
6.5. Maquette financière.....	17
Article 7 – Gouvernance du CRTE.....	17
7.1. Le comité de pilotage.....	17
7.2. Le comité technique.....	18
7.3. L’articulation avec les autres instances locales de suivi des projets.....	19
Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE.....	20
Article 9 - Résultats attendus du CRTE.....	20
Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE.....	20
Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE.....	20
Article 12 - Résiliation du CRTE.....	21
Article 13 – Traitement des litiges.....	21

ENTRE

La Communauté de Communes du Pays Gentiane,

Représenté par sa Présidente Valérie CABECAS, autorisée à l'effet des présentes suivant délibération en date du 29/06/2021,

La Communauté de Communes du Pays de Mauriac,

Représenté par son Président, Jean Pierre SOULIER, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 28/06/2021,

La Communauté de Communes du Pays de Salers,

Représentée par son Président, Bruno FAURE, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 21/06/2021,

La Communauté de Communes Sumène Artense,

Représentée par son Président Marc MAISONNEUVE également Président du SCOT Haut Cantal Dordogne autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 17 juin 2021.

Ci-après désigné par les collectivités

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Serge CASTEL

Ci-après désigné par « l'État » ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

PRÉAMBULE

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

ARTICLE 1 - OBJET DU CONTRAT

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire « Haut Cantal Dordogne » autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

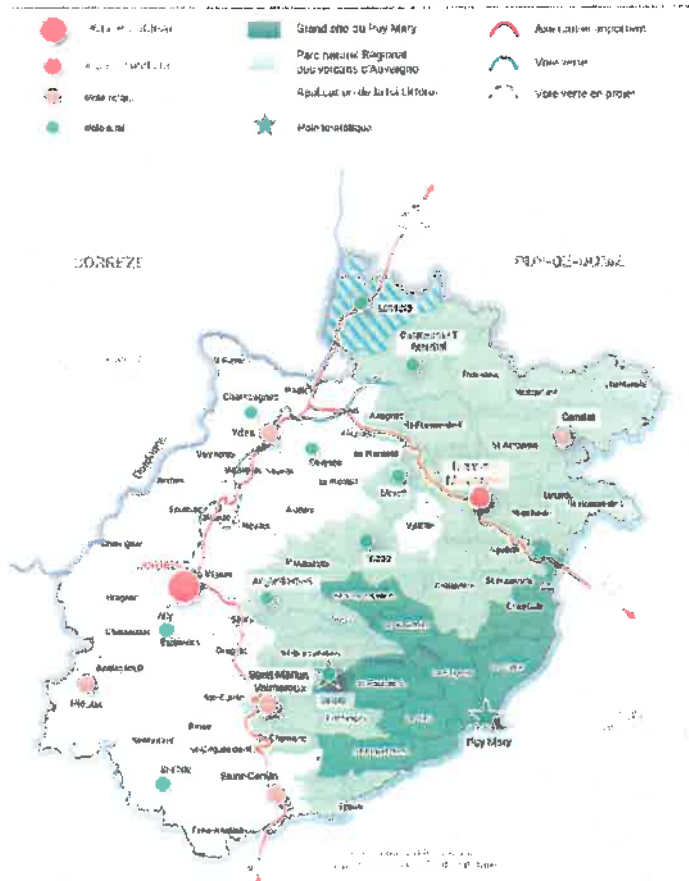
Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Le CRTE a toutefois vocation à être complété et/ou amendé au cours de cette période.

1.1. PRÉSENTATION DU TERRITOIRE SIGNATAIRE

Le territoire du CRTE Haut Cantal Dordogne est composé de 4 EPCI et de 71 communes organisées en quatre communautés de communes qui s'étendent au nord-ouest du département du Cantal, du sommet du volcan cantalien à la Dordogne et sont regroupées au sein du syndicat mixte SCoT Haut Cantal Dordogne pour l'élaboration de leur SCoT. Les 4 EPCI sont les suivants :

- C.C. du Pays Gentiane,
- C.C. du Pays de Mauriac,
- C.C. du Pays de Salers,
- C. C. Sumène-Artense



Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il est prévu que le CRTE soit amendé à la signature du volet territorial du CPER afin d'y intégrer les projets soutenus et leur financement

Le territoire « Haut Cantal Dordogne » composé des 4 EPCI ainsi que de ses 71 communes et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

Présentation du territoire basée sur l'Etat des lieux écologique

L'environnement, au sens paysager du terme, est la vitrine du territoire Haut Cantal Dordogne. Le maître-mot du projet de développement porté par le

territoire est de développer l'attractivité, qu'elle soit résidentielle, économique, touristique, paysagère... L'amélioration du cadre de vie des habitants : réduction de la pollution (air, déchets...), maintien d'un écosystème en bon état écologique, amélioration de la santé des habitants... passera nécessairement par la mise en œuvre d'une politique de développement territorial intégrant la transition écologique et s'appuyant sur les spécificités environnementales et paysagère du territoire.

Au-delà de la valeur intrinsèque des paysages et de leur importance pour la qualité du cadre de vie, la préservation des paysages est garante d'activités économiques de types loisirs et tourisme. Elle peut également être le support d'attractivité économique plus globale.

L'environnement influençant la dynamique territoriale, les acteurs locaux devront à la fois préserver le capital naturel, aménager l'espace et gérer les contraintes naturelles d'un territoire en optimisant le fonctionnement de leurs activités primaires de production et de consommation.

Le territoire, comme nombre de territoires ruraux, présente une dépendance affirmée à la voiture individuelle, qui est à la fois le mode de transport le plus utilisé et celui dont la part d'utilisation a le plus progressé sur les 10 dernières années. L'enjeu est d'encourager les alternatives à la voiture individuelle que sont les transports en commun, le co-voiturage et les modes de déplacements actifs.

Le Haut Cantal Dordogne possède aujourd'hui, en matière de production énergétique, des gisements importants, avec des formes d'énergies renouvelables déjà très bien valorisées (hydro-électricité), et d'autres en développement ou en projet (solaire, bois-énergie, méthanisation, éolien), avec déjà quelques réseaux de chaleur existants. La production effective des unités de production déjà en place (principalement les barrages), au regard des consommations énergétiques de ce territoire peu peuplé, permet d'affirmer que le territoire peut déjà être qualifié de territoire à énergie positive, avec une production 100% renouvelable.

Le parc de logement et de bâtiments est ancien et extrêmement énergivore : 60% des résidences principales ont été construites avant 1971 et les premières réglementations thermiques. Le parc des bâtiments publics se trouve dans la même situation et nécessite une réhabilitation afin de limiter au maximum les passoires thermiques.

Chaque EPCI organise la collecte de ses propres déchets ménagers. Le territoire dispose de marges de manœuvre pour réduire la production de déchets : sensibilisation, actions sur les recyclables, déchets verts, optimisation des collectes... Il est à noter que des acteurs privés se saisissent également de cette problématique, notamment par le biais d'une ressourcerie en plein développement.

Les activités agricoles sont à la fois productrices de valeur ajoutée et aussi les garantes de l'entretien des paysages agro-naturels du territoire, notamment via l'activité d'élevage. Elles subissent d'importantes pressions liées au marché du lait et au foncier, et connaissent actuellement une restructuration qui se traduit sur le terrain par la construction de bâtiments agricoles plus grands et plus modernes. Un soutien à la filière agricole, notamment en favorisant sa diversification et en accompagnant sa mutation, fait partie des enjeux majeurs.

L'état des lieux écologique fait apparaître que le Haut Cantal Dordogne est un territoire de moyenne montagne disposant d'une qualité paysagère remarquable, qui est un atout fondamental pour l'attractivité touristique, mais aussi résidentielle. De nombreuses zones natura 2000 et espaces naturels remarquables sont présents sur le territoire et illustrent la richesse de la biodiversité. La préservation et la valorisation de ces espaces remarquables sont des enjeux majeurs.

Une relative pression est exercée sur les terres agricoles, notamment sur les terrains plats de fond de vallée, qui sont les terrains agricoles ayant le plus de valeur. Il faudra nécessairement agir qualitativement sur la consommation foncière en limitant le mitage et l'urbanisation dispersée au strict nécessaire, engager une réflexion sur les types de surfaces consommées, et sur leur qualité (terrains agricoles plats et accessibles...), et privilégier l'intensification des taches urbaines déjà constituées : comblement de dents creuse, densification...

A l'image de l'Auvergne, l'eau est un élément identitaire du Pays Haut Cantal Dordogne. A commencer par la rivière Dordogne, formant une limite naturelle à l'ouest du territoire et du Département. Tous les cours d'eau du territoire convergent vers cette rivière structurante. La plupart proviennent du centre du volcan cantalien et descendent rejoindre les eaux de la Dordogne (dans une orientation est/ouest sinon sud-est/nord-ouest), d'abord à travers des vallées en auge, puis en suivant des fonds de vallées plus encaissées. Il faut noter que le territoire se trouve en situation de tête de

bassin versant, ce qui lui donne une responsabilité particulière tant sur les quantités d'eau prélevées que sur la qualité de l'eau rejetée.

Plusieurs enjeux majeurs ont été identifiés sur le grand cycle de l'eau : préserver les zones humides, limiter les drainages, amélioration globale des masses d'eau...

Le territoire dispose de ressources en eau satisfaisantes mais qui sont impactées par le changement climatique et la hausse des besoins. Un enjeu existe sur la pression exercée sur les ressources en eau potable par les autres besoins, notamment agricoles. Les principaux axes d'amélioration passent par une optimisation des réseaux, de limiter les pressions sur la ressource, de protéger les bassins de captages et une mise aux normes des installations d'assainissement.

1.2 AMBITION DU CONTRAT

Le CRTE a vocation à être partagé avec l'ensemble des acteurs du territoire. Il fera donc l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux. A cet effet un État des lieux écologique a été produit (annexe 3).

Le CRTE vise à simplifier et améliorer la visibilité de la contractualisation entre les territoires et l'État. A cet effet, un recensement des contractualisations existantes a été effectué pour identifier :

- Les programmes territorialisés de l'ANCT : de la politique de la ville , du numérique (France très haut débit, Nouveaux lieux nouveaux liens, Société numérique...), des territoires et de la ruralité (Action cœur de ville, territoires d'industrie, Petites villes de demain, Agenda rural...);
- Les contrats de l'Etat transversaux comme les contrats de transition écologique et sectoriels des autres ministères, notamment ceux de la Culture, de l'Education nationale, de la Santé, des Sports et de tout autre dispositif à destination des collectivités territoriales ;
- L'intégration avec les dispositifs contractuels régionaux et/ou départementaux est recherchée, dans toute la mesure du possible.

En fonction des priorités du projet de territoire et de la volonté des partenaires, les conventions et contrats préexistants peuvent élargir et

enrichir les orientations et objectifs stratégiques du CRTE, et être intégrés progressivement dans le CRTE.

Cette intégration entraîne la mutualisation de la gouvernance, tout en conservant la possibilité de conserver des instances de pilotage resserrées autour de problématiques spécifiques. Les engagements financiers qu'ils contiennent sont repris dans la maquette globale.

Des modalités d'articulation avec d'autres dispositifs non intégrés dans le contrat (contrats de l'Etat, moyens des opérateurs, contrats des collectivités...) peuvent être précisées.

Concernant la présentation des contrats existants sur le territoire :

Se référer aux tableaux en annexes 6 qui liste par type de contrats les projets / actions qui bénéficient de financements de l'Etat officiellement actés.

Tous les projets inscrits dans cette annexe n'ont pas vocation à rester, à terme, inclus au CRTE.

L'analyse fine des projets qui interviendra en conformité avec le planning présenté au paragraphe 11 du présent contrat et en annexe, permettra donc de stabiliser avant la fin 2021, les " projets CRTE ".

ARTICLE 2 – AMBITION DU TERRITOIRE « HAUT CANTAL DORDOGNE »

Le projet de territoire porte l'ambition politique et stratégique du territoire. Il relie l'histoire du territoire avec ses réalités présentes et sa trajectoire dans la transition pour construire un avenir durable. La vision stratégique constitue la colonne vertébrale du projet de territoire ; elle donne un sens commun aux actions et à l'engagement des acteurs.

L'élaboration d'une vision stratégique suppose :

- D'identifier les enjeux du territoire à l'aune de la transition écologique et de la cohésion territoriale transversaux et interdépendants, les forces et faiblesses, et de favoriser l'articulation entre les différentes dimensions qu'elles soient écologiques, économiques, sociales, culturelles, éducatives, relatives à la santé, etc. en favorisant les synergies et les complémentarités entre les territoires ;

- De les décliner en orientations stratégique et en plans d'actions.

Cette vision peut être élaborée suivant différentes méthodes en s'appuyant sur l'existant (PLUi, PLH, SCOT, SDAASAP, SRDEII, SRADDET...). Elle se construit et doit être partagée avec l'ensemble des acteurs territoriaux – acteurs socio-économiques, associations, habitants, collectivités territoriales, État, etc. Associer en amont les acteurs socio-économiques et les habitants, usagers du territoire, est un gage de partage de la vision stratégique et de l'émergence de porteurs de projets engagés.

La vision stratégique du territoire est évolutive ; elle prend en compte l'avancée du projet de territoire et les événements qui peuvent impacter le territoire.

Le partenariat construit autour de ce contrat, participe à fédérer les acteurs pour une vision globale du territoire et un développement concerté.

Résumé du projet de territoire :

Le maître-mot du projet porté par le territoire est de développer l'attractivité, qu'elle soit résidentielle, économique, touristique, paysagère.

C'est cet objectif de fond, qui est décliné dans les cinq axes stratégiques du SCOT, recoupés avec les objectifs des territoires ci qui ont primé dans la définition des enjeux du territoire.

Le territoire se caractérise par une érosion forte et durable de sa population, qui est passée de plus de 45 000 habitants en 1968 à moins de 30 000 en 2014. L'ambition du territoire est d'inverser la tendance démographique, en portant un projet global d'attractivité territoriale à même de ré-insuffler une croissance démographique, à hauteur de 600 habitants supplémentaires sur le territoire en 20 ans et en rééquilibrant la croissance entre les communes du territoire. L'objectif est pour cela de jouer à la fois sur l'attractivité touristique, économique et résidentielle et de mettre l'accent sur les atouts du territoire (cadre de vie, équipements, services, numérique...) qui lui confèrent une bonne qualité d'accueil.

Le territoire possède une qualité paysagère remarquable, qui est un atout fondamental du territoire pour l'attractivité touristique, mais aussi résidentielle. A ce titre la préservation de l'environnement et le développement des énergies renouvelables sont des enjeux majeurs du territoire : le territoire produisant plus d'énergie qu'il n'en consomme.

Les activités agricoles sont à la fois productrices de valeur ajoutée et aussi les garantes de l'entretien des paysages agro-naturels du territoire, notamment via l'activité d'élevage. Elles subissent d'importantes pressions (pression urbaine et prix élevé du foncier) et connaissent actuellement une restructuration qui met en péril certaines exploitations et engendre des difficultés de reprises.

Le territoire, rural, présente une dépendance affirmée à la voiture individuelle, qui est à la fois le mode de transport le plus utilisé et celui dont la part d'utilisation a le plus progressé sur les 10 dernières années. L'enjeu majeur repose sur la mise en œuvre de solutions de mobilité alternatives à la voiture individuelle.

L'habitat et le logement seront également au cœur de ce projet porté par le territoire, les actions seront priorisées sur la réhabilitation énergétique et qualitative du parc de logement existant afin de réduire la vacance constatée et de limiter la consommation foncière liée à la production de logements neufs.

Le commerce contribue à la dynamique économique et à l'attractivité du territoire, dans une logique de services aux habitants et usagers du territoire. L'objectif prioritaire du projet porté par le territoire est de conforter l'offre commerciale présente dans les centralités.

Le territoire dispose de nombreux atouts touristiques, et d'une économie liée au tourisme qui est déjà bien présente, surtout par un tourisme estival et diffus sur le territoire, tourné vers le tourisme de nature ou patrimonial. L'enjeu est celui de la structuration de la filière touristique à l'échelle du territoire (lien entre les sites, politique de mobilités, grands équipements à programmer, montée en gamme des hébergements...), qui est aujourd'hui gérée par les 4 communautés de communes sur leurs territoires respectifs.

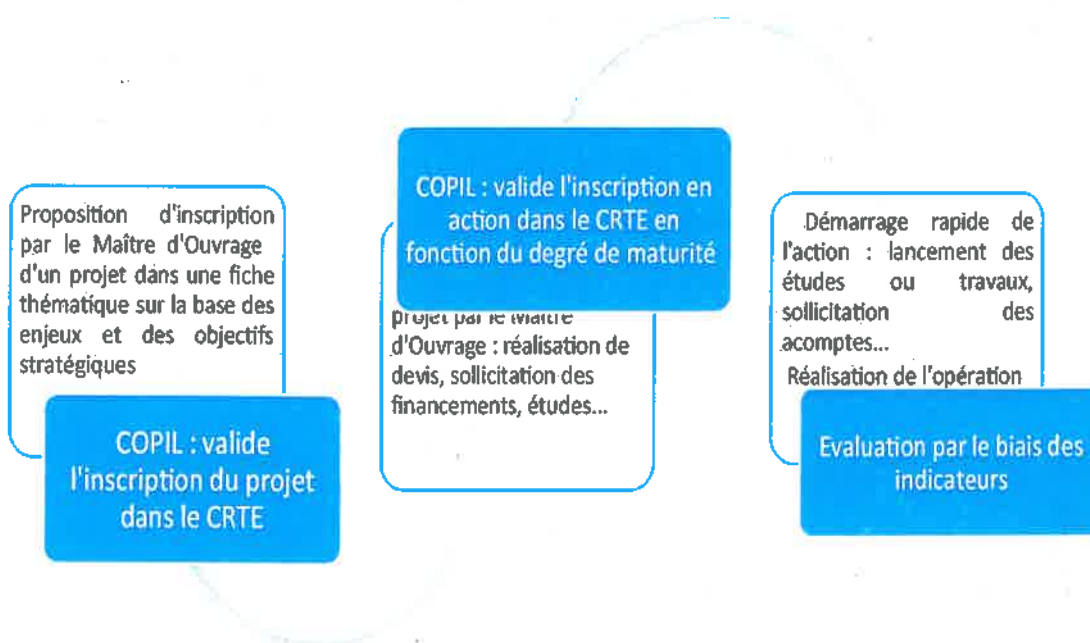
La distinction entre les « actions » et les « projets » est basée sur le niveau de maturité et d'avancement. La définition proposée est la suivante :

- **Projets** : il s'agit d'une ébauche d'opération en cours d'élaboration et de réflexion. Les projets constituent une étape de l'arborescence s'appuyant sur le schéma suivant : enjeux > objectifs stratégiques > **projet** > action. Le projet peut donc être défini comme toutes les étapes de réflexion, de préparation, de concertation et de construction de l'action. Est donc considéré comme un projet une opération encore au stade de la réflexion et de la construction dont plusieurs éléments restent à définir : maîtrise d'ouvrage, estimatif

financier, devis, financement, niveau inférieur à l'APD... Leur démarrage est planifié à moyen/long terme : années N+1/N+2 et suivantes.

- **Actions** : il s'agit d'une opération (ou d'un programme d'opérations comme le PREB par exemple) correspondant à la mise en œuvre concrète et planifiée des objectifs stratégiques définis par le maître d'ouvrage. Les actions constituent l'aboutissement du projet et le terme de l'arborescence s'appuyant sur le schéma : enjeux > objectifs stratégiques > projet > action. Les actions sont donc des opérations matures et prêtes à démarrer : devis effectués de préférence ou éventuellement stade DCE/APD, demande de financements effectués ou plans de financements finalisés, autorisations d'urbanismes obtenues... Leur programmation et leur démarrage se fait à court et très court terme : année N ou N+1.

Processus d'évolution des projets en action



ARTICLE 3 – LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Le CRTE Haut Cantal Dordogne est construit sur l'arborescence suivante :

Diagnostic

Enjeux

Objectifs
stratégiques

Projets

Actions

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur les travaux découlant du SCOT HAUT CANTAL DORDOGNE qui a fait l'objet d'une large concertation et mobilisation des acteurs locaux :

- Axe stratégique n°1 : STRUCTURER LE TERRITOIRE AUTOUR D'UNE ARMATURE TERRITORIALE
- Axe stratégique n° 2 : PRESERVER ET METTRE EN VALEUR LE TERRITOIRE ET SES RESSOURCES
- Axe stratégique n° 3 : ACCOMPAGNER LES ACTIVITES IDENTITAIRES ET STRUCTURANTES
- Axe stratégique n° 4 : REVITALISER LES CENTRALITES
- Axe stratégique n° 5 : METTRE EN ŒUVRE UNE ATTRACTIVITE ECONOMIQUE

Le présent contrat tient également compte des projets de territoires respectifs des 4 EPCI et met en avant leurs actions s'inscrivant dans une démarche de transition écologique. L'amélioration de l'attractivité du territoire, qu'elle soit résidentielle, touristique, économique... et l'accueil de nouvelles populations sont au centre des projets de territoire.

Le Présent contrat intègre les priorités de l'Etat en matière de transition écologique

- à la lutte contre l'artificialisation des sols et à la protection de la ressource en eau
- au développement des nouvelles pratiques agricoles,
- aux circuits courts et à l'économie circulaire
- aux mobilités douces,
- à la rénovation énergétique des bâtiments et la promotion des énergies renouvelables
- à la réduction de la consommation foncière

Sur la base du travail effectué dans le cadre du SCOT, des projets de territoire des EPCI et des priorités stratégiques de l'Etat en matière de transition écologique il a été choisi de retenir 7 thématiques qui sont les suivantes :

- protection de la ressource en eau
- valorisation et rénovation énergétique
- mise en œuvre d'un programme territorialisé d'amélioration de l'habitat
- réinvestir les bourgs centres et améliorer l'accessibilité aux services à la population
- vers un territoire zéro déchets ?
- mobilité
- attractivité et économie

Les axes stratégiques du SCOT font l'objet d'une description en annexe 1, les thématiques en annexe 2. Il est proposé dans ce contrat de présenter **des fiches thématiques regroupant des programmes d'actions et de projets** afin de mettre en valeur la façon dont les territoires se saisissent, à leur échelle, de problématiques communes et partagées. Ces fiches comprennent des objectifs - chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs - qui peuvent être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats.

Un état des lieux écologique a été produit pour l'élaboration de ce contrat, il figure en annexe 3. Les indicateurs spécifiques en matière environnementale sont repris dans l'annexe 5 (tableau de synthèse global des indicateurs).

Sur la base d'un diagnostic territorial les fiches thématiques indiquent la liste des enjeux territoriaux, des objectifs identifiés et des actions prêtes à être engagées ainsi que des projets restant à préciser par champ d'intervention.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage (article 7), sans nécessité d'avenant.

ARTICLE 4 – LE PROGRAMME D'OPÉRATIONS

Il est proposé une présentation par fiche thématique globale. Chaque fiche thématique centralisera un **programme d'opérations, composés d'actions et projets selon leurs niveaux d'avancement**, présentant une démarche de transition écologique et concourant au développement des territoires. Chaque opération sera sous la responsabilité de son maître d'ouvrage respectif : commune, EPCI...

4.1 INTÉGRATION DES CONTRACTUALISATIONS ET PROGRAMMES DE L'ETAT

Après la définition du périmètre, dès la phase d'engagement de l'élaboration du contrat, le recensement des contractualisations existantes relève du diagnostic du territoire. Il s'agit d'identifier :

- Les programmes territorialisés de l'ANCT : de la politique de la ville (Grande équipe de la réussite républicaine, Education et petite enfance...), du numérique (France très haut débit, Nouveaux lieux nouveaux liens, Société numérique...), des territoires et de la ruralité (Action cœur de ville, territoires d'industrie, Petites villes de demain, Agenda rural...);
- Les contrats de l'Etat transversaux comme les contrats de transition écologique et sectoriels des autres ministères, notamment ceux de la Culture, de l'Education nationale, de la Santé, des Sports et de tout autre dispositif à destination des collectivités territoriales ;
- L'intégration avec les dispositifs contractuels régionaux et/ou départementaux est recherchée, dans toute la mesure du possible.

En fonction des priorités du projet de territoire et de la volonté des partenaires, les conventions et contrats préexistants peuvent élargir et enrichir les orientations et objectifs stratégiques du CRTE, et être intégrés progressivement dans le CRTE. Cette intégration entraîne la mutualisation de la gouvernance, tout en conservant la possibilité de conserver des instances de pilotage resserrées autour de problématiques spécifiques. Les engagements financiers qu'ils contiennent sont repris dans la maquette globale.

Des modalités d'articulation avec d'autres dispositifs non intégrés dans le contrat (contrats de l'Etat, moyens des opérateurs, contrats des collectivités...) peuvent être précisées.

4.2. VALIDATION DES ACTIONS

Une synthèse des actions et projets est présente en annexe 4 par le biais de fiches thématiques, un planning de ces actions détaillera leur temporalité. Un tableau de synthèse des indicateurs figure en annexe 5.

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « projets » qui deviennent des « actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et

qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable.

Les opérations accompagnées devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux des naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité) et régionaux (Stratégie Eau/Air/Sol).

Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations.

Les opérations peuvent également poursuivre des objectifs de coopérations entre territoires : des opérations peuvent être communes à deux CRTE avec deux participations financières.

Les engagements peuvent être de différentes natures, ils précisent :

- La maîtrise d'ouvrage du contrat et la désignation du pilote pour son élaboration, son suivi, sa mise en œuvre, la description des actions et des projets, les objectifs poursuivis et l'évaluation et les résultats spécifiques attendus au terme du contrat ;
- L'animation des acteurs du territoire, en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics...) pour initier et catalyser la dynamique du territoire ;
- Les acteurs mobilisés et leur rôle qu'il s'agisse d'appui financier, administratif, technique ou en moyens humains ;
- Les crédits budgétaires, les financements déjà mobilisés notamment lorsqu'ils proviennent de financements de droit public ;
- La mise à disposition de moyens (humains, matériels, immobilier) ;
- L'ingénierie (conseils juridiques et technique) ;
- Les indicateurs de suivi et de résultats, les évaluations ;
- L'échéancier (planning d'action, calendrier prévisionnel de réalisation) ;

- Les courriers de confirmation des acteurs pour leur implication (notamment financière) ;
- Les autorisations nécessaires aux actions et aux projets pour éviter celles et ceux qui auraient un impact négatif sur l'environnement ou pour les populations en conformité avec la réglementation en vigueur. Les actions accompagnées au titre du présent CRTE restent soumises aux procédures administratives, et en particulier des autorisations nécessaires au projet

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles et maximales. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les projets à financer feront l'objet d'une analyse préalable à leur intégration au CRTE et tout particulièrement à leur inscription dans la convention financière annuelle. Il sera déterminé leur compatibilité avec les objectifs nationaux des CRTE en termes de transition écologique et de cohésion territoriale.

Cette 1ère étape de contractualisation n'inclut pas les projets, et ce même s'ils sont mentionnés dans une fiche action annexée au présent contrat.

4.3. PROJETS EN MATURATION

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors des comités de pilotages ultérieurs à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « actions » ou les « projets » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

4.4. LES ACTIONS DE COOPÉRATION INTERTERRITORIALE

Chaque territoire se construit par ses dynamiques internes et par ses interactions avec d'autres échelles et dynamiques territoriales qui participent également du projet de territoire. Ces relations peuvent se traduire par des projets communs, des partages d'expériences qui impactent positivement les territoires.

Les actions de coopération entre territoires permettent plus particulièrement de :

- Favoriser les synergies et complémentarité entre les territoires en assurant une cohérence des interventions ;
- Encourager les solidarités entre les territoires les plus dynamiques et ceux en difficulté ;
- Renforcer les fonctions de centralité de certains territoires ;
- Répondre aux enjeux posés par les grands territoires communs ;
- Construire des filières pour rapprocher offre et demande (énergie, alimentation, etc.) ;
- Mutualiser des moyens (achats groupés, ingénierie, etc.).

Les mesures sont à définir localement. Différents types d'action sont envisageables : études, expérimentations, projets communs, mutualisation de ressources, actions d'information et d'animation sur certaines thématiques, concertation pour l'implantation de projets à fort rayonnement ou avec des impacts importants, participation réciproque à la gouvernance des contrats...

Ce volet dédié aux actions de coopération entre les territoires, dont le contenu est à définir localement, est à réfléchir dès la phase du projet de territoire puis tout au long de l'élaboration du contrat.

ARTICLE 5 : MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT EN INGÉNIERIE

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie :

- les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe...),
- la Banque des territoires...),
- les services déconcentrés de l'Etat,
- les collectivités territoriales,
- les EPCI
- l'agence technique départementale,
- le CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...)
- le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne

Ce soutien pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) conviendra d'être précisé et rappelé dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Le territoire Haut Cantal Dordogne bénéficie d'un accompagnement du CEREMA sur les points suivants :

1 - Réunion de lancement (12/05/2021)

2 - Atelier de réflexion CRTE (25/05/2021)

- conscientisation et acculturation au changement climatique à partir de la réalité du territoire

- appropriation et territorialisation des enjeux à partir des axes du SCOT et des pistes de fiches actions sous un format cartographique

- priorisation et phasage des projets à partir des ébauches de fiches actions

- élaboration d'un calendrier prévisionnel de concertation de la mise en œuvre

3 - Visio d'apports méthodologiques sur la concertation (juin 2021)

4 - Atelier de concertation (septembre / octobre)

4bis - Conférence financeurs / partenaires pour faciliter la mise en réseau des financeurs et des territoires

ARTICLE 6 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES CONCERNANT LES FINANCEMENTS

Les actions financées par l'Etat seront validées par leur inscription au sein de la convention financière annuelle.

Toute action non inscrite dans cette convention n'engage pas la participation de l'Etat.

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire

considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. LES TERRITOIRES SIGNATAIRES

En signant ce contrat de transition écologique, les collectivités signataires assument le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de leurs territoires.

Les 4 EPCI composant le CRTE Haut Cantal Dordogne étant signataires du CRTE elles assureront à la fois le rôle de chef de file CRTE sur leur périmètre et seront les représentants des communes les composant. Il est précisé que chaque collectivité (Communes, EPCI...) est maître d'ouvrage et responsable des actions qu'elle inscrit dans le contrat.

Le contrat concernant plusieurs collectivités, celles-ci recherchent la coordination et l'animation à l'échelle de l'ensemble du territoire à travers la désignation d'un interlocuteur désigné. Ce rôle sera assuré par la Communauté de Communes Sumène Artense qui mobilisera partiellement un agent sur cette thématique.

Ce dernier sera chargé de la mise en œuvre générale du contrat, de la préparation des instances de pilotage et de l'évaluation.

Les collectivités signataires s'engagent à désigner dans leurs services un responsable du pilotage du CRTE chargé de faciliter l'émergence de projets, d'accompagner les porteurs ainsi que l'évaluation sur leur territoire.

Les collectivités signataire s'engagent à assurer le rôle de chef de file sur leurs territoires respectifs. A ce titre elles seront notamment chargées :

- d'animer la démarche CRTE sur leurs territoires
- de recueillir le niveau d'avancement des projets communaux et les fiches actions correspondantes lors des phases de préparation des documents financiers et chaque fois que cela sera jugé nécessaire
- de stimuler la remontée d'actions ayant vocation à figurer dans le CRTE auprès des communes et des porteurs de projets locaux (associations, entreprises ...)
- de proposer, auprès du comité de pilotage, l'inscription de nouvelles actions ou thématiques ayant vocation à figurer dans le CRTE et émanant soit de l'EPCI, soit des communes, soit des porteurs de projets locaux (associations, entreprises...)
- de réaliser l'évaluation des actions dont elles sont maître d'ouvrage

- de communiquer sur le CRTE (objectifs, avancement, résultats...)

Les collectivités signataires s'engagent à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Les collectivités signataires s'engagent à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

6.3 L'ÉTAT, LES ÉTABLISSEMENTS ET OPÉRATEURS PUBLICS

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 4

6.4. MOBILISATION DES CITOYENS ET DES ACTEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes :

- la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part,
- et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Le CRTE Haut Cantal Dordogne se base principalement sur les travaux réalisés par le SCOT Haut Cantal Dordogne et sur les projets de territoires respectifs des EPCI. Le SCOT a fait l'objet d'une large concertation avec la population, concrétisée par des ateliers thématiques, des réunions et des enquêtes publiques. De la même façon les EPCI, lors des phases d'élaboration de leurs projets de territoires respectifs, ont impliqué des membres de la société civile.

Le territoire du CRTE Haut Cantal Dordogne est un territoire à dominante rurale sur lequel les élus locaux prennent une place particulière. Le taux d'élus locaux par habitants est en effet exceptionnellement élevé sur ce territoire. La conséquence directe est que les élus sont le premier interlocuteur avec les membres composant la société civile.

De la même façon les commissions thématiques de travail des EPCI intègrent régulièrement des membres de la société civile lors de leurs réunions de travail.

La société civile œuvre notamment à l'échelle supra-communautaire, dans le cadre du programme Leader porté par le Parc des Volcans d'Auvergne, dont les membres du comité de programmation sont issus à 50% de la société civile.

Les EPCI travaille également de façon rapprochée avec les différentes chambres consulaires : chambre d'agriculture, chambre des métiers, chambre de commerce...

Des informations relatives au CRTE lui-même ainsi qu'aux actions qu'il comporte seront diffusées aux habitants et aux associations via différents supports de communication des collectivités ainsi qu'auprès de la presse locale.

Plusieurs projets feront directement l'objet d'une concertation avec les acteurs du territoire impliqués (chefs d'entreprises ou porteurs de projets pour les actions à vocation économique, associations culturelles et sportives, etc...). C'est notamment le cas pour les projets émanant de la démarche Petites Villes de Demain sur lesquelles une implication de la société civile sera systématiquement recherchée.

Les projets à vocation économique feront également l'objet de concertations spécifiques avec des chefs d'entreprises et porteurs de projets. Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des

acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

6.5. MAQUETTE FINANCIÈRE

Cette maquette pourra servir de base à la rédaction de la convention financière annuelle.

Ce document est facultatif.

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

ARTICLE 7 – GOUVERNANCE DU CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

7.1. LE COMITÉ DE PILOTAGE

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par les Présidents des EPCI du territoire ou leurs représentants.

- Représentants de l'État
 - 1 représentant de la Direction départementale des territoires,
 - 1 représentant de l'ADEME,
 - 1 représentant de la Caisse des Dépôts/Banque des territoires

- Représentants du collège des élus
 - 2 élus représentant la Communauté de Communes du Pays Genticane
 - 2 élus représentant la Communauté de Communes du Pays de Mauriac
 - 2 élus représentant la Communauté de Communes du Pays de Salers
 - 2 élus représentant la Communauté de Communes Sumène Artense

Les membres du collège des élus représentent à la fois les EPCI signataires du CRTE mais également leurs communes membres.

Avec voix consultative, les partenaires suivants :

- 1 élu représentant le Conseil Départemental du Cantal (si signataire)
- 1 élu représentant le Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes (si signataire)
- 1 représentant de la CCI du Cantal
- 1 représentant de la Chambre des Métiers du Cantal
- 1 représentant de la Chambre d'Agriculture du Cantal
- 1 représentant de la DRAC
- 1 représentant de l'Agence régionale de santé,
- 1 représentant de l'ANAH

La liste des partenaires à voix consultatives pourra être élargie en fonction de l'ordre du jour du comité de pilotage afin de faire appel à un membre possédant une expertise sur une thématique spécifique.

Les DGS de chaque EPCI participent également à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions et projets ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations, d'actions et de projets (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2. LE COMITÉ TECHNIQUE

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et des collectivités. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il est composé de techniciens représentants :

- La DDT du Cantal
- La DREAL d'Auvergne Rhône-Alpes
- L'ADEME
- Le Cerema
- La Caisses des Dépôts
- L'Agence de l'eau Adour Garonne
- La Région Auvergne-Rhône-Alpes
- Le Département du Cantal
- La Communauté de Communes du Pays Gentiane dont le Directeur Général des Services
- La Communauté de Communes du Pays de Mauriac dont la Directrice Générale des Services

- La Communauté de Commune du Pays de Salers dont la Directrice Générale des Services
- La Communauté de Communes Sumène Artense dont le Directeur Général des Services
- Les chefs de projets Petites Villes de Demain et chargés de mission politiques contractuelles des différentes Communautés de Communes

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

7.3. L'ARTICULATION AVEC LES AUTRES INSTANCES LOCALES DE SUIVI DES PROJETS

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

ARTICLE 8 - SUIVI ET ÉVALUATION DU CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

ARTICLE 9 - RÉSULTATS ATTENDUS DU CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche thématique en annexe 4.

Les indicateurs de suivi sont précisés en annexe 5

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

ARTICLE 10 – ENTRÉE EN VIGUEUR ET DURÉE DU CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

Le contrat court jusqu'à fin 2026.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

ARTICLE 11 – EVOLUTION ET MISE À JOUR DU CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés et/ou complétés d'autres documents par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage.

C'est notamment le cas lors d'évolutions liées à son périmètre ou au nombre et types d'actions et de projets ainsi qu'à la définition des indicateurs.

D'autre part, à compter de la signature du CRTE (V1), les collectivités s'engagent, avec l'appui des services de l'État, à consolider le présent document selon le planning prévisionnel suivant :

JUILLET A SEPTEMBRE 2021 :

- * Finalisation de l'état des lieux écologique (ELE) et détermination des principaux indicateurs ;
- * Travail sur les fiches actions/ projets et les indicateurs concernés.
- * Analyse et priorisation des projets.
- * Travail sur l'information et la concertation.
- * Territoires CTE : Officialisation par le COPIL CTE du transfert de tout pu partie du CTE vers le CRTE.

OCTOBRE 2021 :

- * Un point sur ELE, indicateurs sera fait avec les services de l'Etat ;
- * Une conférence des co-financeurs sera organisée sur la base des principaux projets identifiés par la collectivités (CR / CD / DREAL / ADEME / BDT / Ation Logement...)

NOVEMBRE 2021 :

- * Finalisation du CRTE V2.

DECEMBRE/JANVIER :

- * Signature du CRTE V2 (Avenants ou autre forme).

Ces éléments sont formalisés plus précisément dans un planning-barre détaillé et annexé au présent contrat.

ARTICLE 12 - RÉSILIATION DU CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

ARTICLE 13 – TRAITEMENT DES LITIGES

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand.

Signé à Mauriac le 24 juillet 2021

Le Préfet du Cantal



Serge CASTEL

La Présidente de la communauté de
communes du Pays Gentiane



Valérie CABECAS

Le Président de la communauté de
communes du Pays de Mauriac,



Jean Pierre SOULIER

Le Président de la communauté de
communes du Pays de Salers,



Bruno FAURE

Le Président de la communauté de
communes Sumène Artense et Président
du SCOT Haut Cantal Dordogne



Marc MAISONNEUVE

Liste des annexes :

- Annexe n°1 : orientations stratégiques du SCOT Haut Cantal Dordogne

- Annexe n°2 : thématiques du CRTE Haut Cantal Dordogne

- Annexe 3 : état des lieux écologique

- Annexe 4 : fiches thématiques

- Annexe 5 : synthèse des indicateurs

- annexe 6 : tableaux d'engagements financiers

- Annexe 7 : planning d'évolution et de mise à jour du CRTE

- Annexe 8 : délibérations des EPCI

CADRE D'INTERVENTION STRATEGIQUE SYNTHETIQUE DU SCOT HAUT CANTAL DORDOGNE

Axe stratégique n°1 : STRUCTURER LE TERRITOIRE AUTOUR D'UNE ARMATURE TERRITORIALE	Axe stratégique n°2 : PRESERVER ET METTRE EN VALEUR LE TERRITOIRE ET SES RESSOURCES	Axe stratégique n°3 : ACCOMPAGNER LES ACTIVITES IDENTITAIRES ET STRUCTURANTES	Axe stratégique n°4 : REVITALISER LES CENTRALITES	Axe stratégique n°5 : METTRE EN OEUVRE UNE ATTRACTIVITE ECONOMIQUE
<p>Enjeu 1.1 : Renforcer l'attractivité territoriale</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintenir, adapter et moderniser les services à la population - Favoriser l'égalité d'accès de tous aux services et équipements - Améliorer l'accessibilité numérique à tous les habitants du territoire - Améliorer la desserte routière et favoriser son renouvellement 	<p>Enjeu 2.1 : Préserver le patrimoine architectural</p> <ul style="list-style-type: none"> - Concilier aménagement du territoire et valorisation du patrimoine architectural 	<p>Enjeu 3.1 : Renforcer les capacités des communes agricoles et les rendre plus attractives</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner l'évolution et la diversification des exploitations dans une optique de respect de l'environnement - Générer des réserves foncières et une politique de reprises/installation - Accompagner les évolutions des filières du territoire dans un contexte de changement climatique 	<p>Enjeu 4.1 : Générer un urbanisme équilibré et adapté au contexte territorial</p> <ul style="list-style-type: none"> - Co-construire les documents d'urbanisme avec les communes 	<p>Enjeu 5.1 : Renforcer la visibilité économique du pays du territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner et valoriser le développement et la création des entreprises - Donner envie de venir vivre et travailler sur le territoire
<p>Enjeu 1.2 : Générer une croissance démographique sur l'ensemble du territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Se positionner sur un scénario de croissance démographique ambitieux : accueillir 600 habitants supplémentaires à l'échelle du territoire d'ici 2040 - Limiter la déprise sur les communes rurales montagneuses 	<p>Enjeu 2.2 : Protéger la biodiversité et maintenir les continuités écologiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire de la protection de la ressource en eau et de la préservation des milieux l'atout de la qualité de vie et des paysages du territoire 	<p>Enjeu 3.2 : Valoriser durablement la forêt</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conforter la filière bois énergie et favoriser son développement via les opérations d'urbanisme - Préserver et valoriser la forêt au regard de ses multiples fonctions 	<p>Enjeu 4.2 : Proposer une offre de logements adaptée au territoire et aux besoins des ménages</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer le développement du parc dans les centralités en réinvestissant le parc privé vacant et dégradé - Favoriser la réhabilitation et requalification de logements existants 	<p>Enjeu 5.2 : Consolider les services commerciaux de proximité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner et valoriser le commerce local - Agir localement sur l'immobilier commercial
<p>Enjeu 2.3 : S'approprier la politique énergie climat dans une perspective de changements climatiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'économie d'énergie et l'efficacité énergétique dans l'urbanisme - Valoriser le potentiel d'énergies renouvelables sans dénaturer le territoire et ses paysages - S'engager dans une démarche TEPOS 	<p>Enjeu 2.4 : Protéger la ressource en eau</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sécuriser la ressource AEP dans un contexte de changements climatiques 		<p>Enjeu 4.3 : Maîtriser la consommation foncière</p> <ul style="list-style-type: none"> - Se réapproprier les espaces urbains en déprise 	<p>Enjeu 5.3 : Promouvoir la diversification des secteurs d'attractivité touristique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la montée en gamme des hébergements touristiques - Conforter les sites à haute valeur touristique
<p>Enjeu 2.5 : Intégrer les risques et anticiper les nuisances dans l'aménagement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Optimiser les systèmes de collectes de déchets ménagers dans l'optique de réduire les tonnages de déchets collectés - Valoriser par le recyclage ou le réemploi - Réduire les impacts liés à l'assainissement 			<p>Enjeu 4.4 : Encourager les alternatives à la voiture individuelle</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre le développement de la mobilité douce - Mettre en œuvre des dispositifs de mobilité durable et d'intermodalités sur le territoire - Développer un réseau de bornes de recharges électriques 	

Axe stratégique n°1 : STRUCTURER LE TERRITOIRE AUTOUR D'UNE ARMATURE TERRITORIALE

- Territoire organisé en pôles de services (75 % des habitants du territoire sont situés à moins de 10 minutes d'un commerce de première nécessité ou bénéficient de tournées de commerçants ambulants)
- Structuration d'une Communauté Professionnelle Territoriale de Santé
- Territoire couvert par un réseau de MSAP ou Maisons France Services
- Politiques d'accueil menées par les territoires

- Eloignement du territoire des pôles urbains
- Manque d'équipements qualitatifs
- Vieillesse de la population et déprise démographique
- Démographie médicale et départ en retraite futur des professionnels de santé
- Etat général des axes de circulation locaux



- Déploiement du Très Haut Débit sur le territoire
- Solde migratoire positif
- Schéma Départemental d'Accessibilité des Services au Public

- Contexte sanitaire et économique actuel
- Réorganisation des services publics à des échelles départementales ou régionales
- Difficultés pour attirer de jeunes professionnels de santé sur le territoire : leurs choix s'orienteront vers les territoires disposant d'installations médicales regroupées et structurées

Enjeux	Objectifs
1.1 : Renforcer l'armature territoriale	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir, adapter et moderniser les services à la population - Favoriser l'égalité d'accès de tous aux services et équipements - Améliorer l'accessibilité numérique à tous les habitants du territoire - Améliorer la desserte routière et favoriser son renouvellement
1.2 : générer une croissance démographique sur l'ensemble du territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Se positionner sur un scénario de croissance démographique ambitieux : accueillir 600 habitants supplémentaires à l'échelle du territoire d'ici 2040

CRTE Haut Cantal Dordogne, annexe n°1 : axes stratégiques du SCOT

La prise en compte du tourisme est réalisée de manière transversale et renvoie à d'autres thématiques : paysage, agriculture, patrimoine, mobilités et stationnement... Elle passe avant tout par la préservation du cadre de vie, du patrimoine urbain et villageois et des paysages agro-naturels qui fondent l'attractivité touristique du territoire.

Si la mise en valeur du cadre paysager, agricole et urbain est la base essentielle de l'attractivité touristique, l'optimisation des retombées touristiques nécessite de favoriser la diversification des activités liées au tourisme, et pas seulement de plein air :

- Circuits de randonnées, vélo,
- Activités ludiques et sportives,
- Activités culturelles et patrimoniales,
- Agro-tourisme,
- Gastronomie,
- Activités nautiques.

Le territoire compte une capacité d'accueil théorique importante. Les hébergements proposent une offre géographiquement répartie, mais qui manque de diversité, en particulier pour l'offre hôtelière, et notamment de grande capacité. Encourager une meilleure diversité de l'offre d'hébergement, c'est prévoir son intégration dans la vie villageoise et dans le paysage du territoire. C'est aussi promouvoir une montée en gamme avec un niveau de services plus élevé.

Le territoire doit également conforter ses sites à haute valeur touristique : sites naturels incontournables, bourgs et villages remarquables, châteaux...

	- Limiter la déprise sur les communes rurales montagnardes
--	--

AXE 1 : STRUCTURER LE TERRITOIRE AUTOUR D'UNE ARMATURE TERRITORIALE

1.1 RENFORCER L'ARMATURE TERRITORIALE

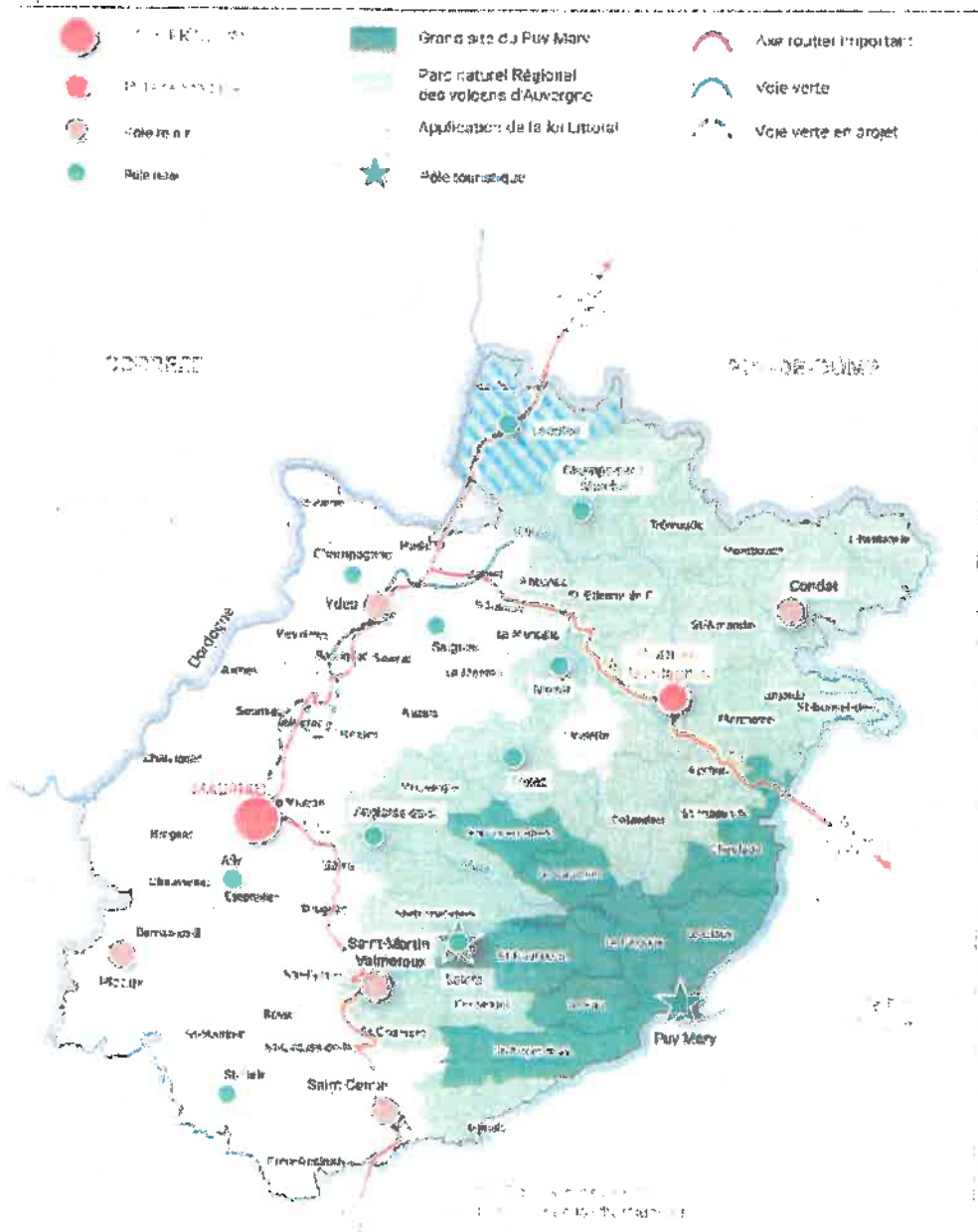
Le territoire est composé principalement de communes rurales, dans lesquelles vivent la majorité des habitants. Ces communes, qui dénombrent de quelques dizaines à quelques centaines d'habitants, sont garantes de l'identité rurale du territoire. Certaines des communes rurales disposent de services et d'équipements de proximité, que le CRTE a pour objectif de conforter. Ces communes offrent aux communes voisines non équipées les services de proximité dont elles ont besoin. Elles sont de la même façon fortement dépendantes des pôles relais qui maillent le territoire et leur permettent d'accéder à une gamme de services et d'équipements intermédiaires. Le pôle secondaire de Riom-ès-Montagnes vient apporter des équipements de gamme supérieure qui rayonnent sur un territoire plus large que le périmètre de la Communauté de Communes du Pays Gentiane. Le pôle de Mauriac est le principal pôle de services disposant d'équipements structurants et desservant l'ensemble du territoire.

Le périmètre du SCOT Haut Cantal Dordogne est constitué d'une **armature territoriale construite autour des pôles de centralités structurants du territoire** qu'il convient de consolider et de développer par le biais d'actions déclinées dans le CRTE. Ces actions auront vocation notamment à développer l'offre de services aux publics présents sur le territoire dans l'optique de renforcer cette armature territoriale, de revitaliser les centralités et de favoriser une attractivité économique.

Les réseaux numériques sont un mode de désenclavement territorial et d'accès aux équipements particulièrement efficace. Concernant le numérique, l'objectif est d'accompagner le déploiement du plan « Auvergne très haut débit », qui fait référence pour aiguiller les stratégies de développement urbain.

Le développement numérique est en outre une solution réaliste et concrète pour réduire les besoins en déplacements. De plus, il favorise l'intégration des actifs sur leur territoire de résidence et contribue en cela à conforter les commerces et services de proximité et permet un développement des services publics.

Toujours en lien avec le conseil départemental, le SCOT encourage la pratique de la télémédecine et de la télé-éducation et entend conforter les centres du réseau « CyberCantal ».



1.2 GENERER UNE CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

Le territoire se caractérise par une érosion forte et durable de sa population, qui est passée de plus de 45 000 habitants en 1968 à moins de 30 000 en 2014. Cette décroissance se double d'un fort vieillissement, qui est en train de s'accélérer. Les dynamiques sont très hétérogènes au sein du territoire : la décroissance démographique affecte particulièrement les principaux pôles de services et les territoires les plus montagnards, alors que les communes les plus accessibles et dotées d'équipements de proximité parviennent souvent à avoir une croissance positive.

Le territoire a pour ambition d'infléchir ces tendances, grâce à un projet tourné vers l'attractivité territoriale et en visant un rééquilibrage de la croissance démographique sur le territoire. Ainsi le scénario de référence retenu est **d'accueillir environ 600 habitants sur 20 ans**, soit une population à terme de 30 700 habitants environ. Ce scénario s'inscrit dans le « plan d'actions de reconquête démographique » mis en œuvre par le département du Cantal qui envisage une politique résolument volontariste en matière d'accueil d'actifs et a pour objectif de ramener « à terme » la population du département à 150 000 habitants.

Dans cette optique le territoire entend **rééquilibrer l'accueil de nouvelles populations au profit des pôles du territoire** afin de renforcer le maillage d'équipements structurants et services publics, tout en limitant la déprise sur les communes les plus rurales.

Axe stratégique n° 2 : PRESERVER ET METTRE EN VALEUR LE TERRITOIRE ET SES RESSOURCES

- Le territoire produit plus d'énergie qu'il n'en consomme
- Fort potentiel de valorisation de l'énergie photovoltaïque
- Présence d'une ressourcerie sur le territoire
- Paysages remarquables et sites Natura 2000
- Cadre de vie agréable dominé par des espaces naturels et agricoles
- Structuration de la compétence GEMAPI

- Déprise agricole
- Tendance à agriculture plus intensive ayant un impact sur l'environnement
- Parc de logements et de bâtiments ancien et très énergivore



- Développement des énergies renouvelables
- Prise de conscience collective de la transition écologique et de la protection environnementale
- Contexte réglementaire qui tend vers de meilleures performances énergétiques

- Contexte sanitaire et économique actuel qui va accentuer les inégalités sociales et la précarité énergétique
- Réchauffement climatique
- Manque de précipitations et pénuries d'eau en période estivale

Enjeux	Objectifs
2.1 : Préserver la qualité paysagère et architecturale	- Concilier aménagement du territoire et valorisation du patrimoine architectural
2.2 : Protéger la biodiversité et maintenir les continuités écologiques	- Faire de la protection de la ressource en eau et de la préservation des milieux l'atout de la qualité de vie et des paysages du territoire
2.3 : S'approprier la politique énergie climat dans une perspective de changements climatiques	- Favoriser l'économie d'énergie et l'efficacité énergétique dans l'urbanisme - Valoriser le potentiel d'énergies renouvelables sans dénaturer le territoire et ses paysages - S'engager dans une démarche TEPOS
2.4 : Protéger la ressource en eau	- Sécuriser la ressource AEP dans un contexte de changements climatiques

<p>2.5 : Intégrer les risques et anticiper les nuisances dans l'aménagement</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les systèmes d'assainissement - Optimiser les systèmes de collectes de déchets ménagers dans l'optique de réduire les tonnages de déchets collectés - Valoriser par le recyclage ou le réemploi
--	---

AXE 2 : PRESERVER ET METTRE EN VALEUR LE TERRITOIRE ET SES RESSOURCES

2.1 PRESERVER LA QUALITE PAYSAGERE ET ARCHITECTURALE

Le diagnostic du SCOT a permis de révéler les unités paysagères, leurs enjeux et dynamiques à l'œuvre.

Les communes du SCOT Haut Cantal Dordogne ont l'avantage de présenter, aujourd'hui encore, une urbanisation de grande qualité, avec un riche patrimoine architectural et vernaculaire et des entrées de ville soignées.

L'objectif est donc de fixer des règles qui permettront aux communes de réaliser leurs opérations de renouvellement ou d'extension villageoise, les zones d'activités, comme le traitement de leurs entrées de ville, tout en révélant et magnifiant les spécificités architecturales locales et la géographie des lieux.

2.2 PROTEGER LA BIODIVERSITE ET MAINTENIR LES CONTINUITES ECOLOGIQUES

Le territoire est riche et présente globalement une très bonne fonctionnalité écologique.

L'objectif est d'y maintenir les habitats naturels et les habitats d'espèces. **Les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques seront préservés en cohérence avec le maintien des activités agricoles et forestières** et en laissant la possibilité aux communes situées entièrement en réservoir de biodiversité de se développer.

La volonté est de ne pas altérer les fonctionnalités des tourbières et autres zones humides qui remplissent aujourd'hui de multiples fonctions et services écosystémiques (réserves d'eau et régulation de crues, réservoirs de biodiversité ...).

Le territoire, de par sa faible urbanisation, se caractérise par un patrimoine de « trame noire » relativement favorable, qu'il convient de préserver. Le SCOT encourage donc les actions en faveur de la limitation de l'éclairage nocturne, qui contribuent également aux économies d'énergie et à la qualité du ciel étoilé.

2.3 S'APPROPRIER LA POLITIQUE ENERGIE CLIMAT DANS UNE PERSPECTIVE DE CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Le territoire dispose de gisements importants en matière d'énergies renouvelables, avec des formes d'énergies déjà très bien valorisées (hydroélectricité), et d'autres en développement ou en projet (solaire, bois-énergie, méthanisation, éolien), parfois en lien avec des réseaux de chaleur.

La production énergétique effective (principalement grâce à la production hydroélectrique) au regard des consommations du territoire, permet de dire que **le territoire est déjà un territoire à énergie positive, c'est-à-dire produisant plus d'énergie qu'il n'en consomme.**

Sur le territoire, les consommations énergétiques et l'émission de gaz à effet de serre sont dominées par les secteurs du transport et du bâtiment, avec également une agriculture largement en tête de l'émission des gaz à effet de serre. Le Haut Cantal Dordogne, de par ses caractéristiques (territoire très rural, distances d'accès à l'emploi/aux études/aux services, absence de voie ferrée exploitée...) est un territoire très dépendant de l'automobile. Le parc immobilier est quant à lui varié mais avec près de la moitié des constructions datant d'avant 1946. Le parc de logements a évolué (augmentation du nombre de logements malgré la baisse de population, prédominance de la maison individuelle face aux appartements, superficie des logements à la hausse).

Enfin, la précarité énergétique des ménages est prégnante, particulièrement chez les personnes les plus âgées. Dans une perspective de développement et d'attractivité territoriale, la question primordiale de **l'économie d'énergie et de l'efficacité énergétique dans l'urbanisme est un objectif fondamental.**

D'une manière plus générale, les travaux d'élaboration du SCOT ont permis de lancer une réflexion sur la réalisation d'une démarche « **Territoire à énergie positive** » (TEPOS) à l'échelle du Haut Cantal Dordogne.

2.4 PROTEGER LA RESSOURCE EN EAU

Le territoire du Haut Cantal Dordogne se trouve en tête de bassin versant, il abrite un important réseau de cours d'eau, ainsi que de nombreuses masses d'eau de surface (lacs/barrages, étangs).

La ressource est ici omniprésente mais fragile (tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif). La fonctionnalité du grand cycle de l'eau a été perturbée par la production hydro-électrique et ses modifications dans les cours d'eau (grands barrages, microcentrales, cours d'eau court-circuités). De même, des pollutions bactériologiques, des phénomènes d'eutrophisation, des étiages et assèchs sont ponctuellement mais régulièrement constatés.

Au regard du contexte et des dynamiques à l'œuvre, l'objectif est de trouver un équilibre quantitatif permettant à tous les usages et fonctions d'être satisfaits, et de sécuriser en même temps l'alimentation en eau potable des populations.

2.5 INTEGRER LES RISQUES ET ANTICIPER LES NUISANCES DANS L'AMENAGEMENT

Le territoire du Haut Cantal Dordogne est aujourd'hui peu concerné par les nuisances (activités classées, nuisances sonores, nuisances lumineuses, déchets, qualité de l'air).

Au-delà des nuisances, la limitation de l'éclairage nocturne est une source d'économies non négligeable.

S'agissant de la gestion des déchets, l'organisation est bien structurée :

- L'organisation de la collecte des ordures ménagères est structurée autour des 4 EPCI qui composent le Haut Cantal Dordogne. L'organisation de la collecte des recyclables est quant à elle structurée autour de 3 organismes : Communauté de Communes Pays Gentiane, CC Communauté de Communes Sumène-Artense, et SIETOM de Drugeac.

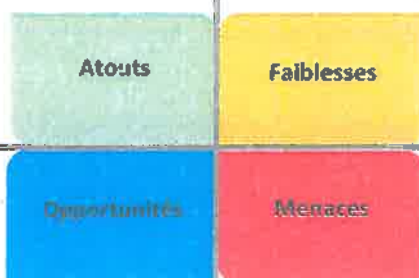
- Le traitement des déchets résiduels et recyclables du Haut Cantal Dordogne est quant à lui assuré par deux structures : le SIETOM de Drugeac et la Communauté de Communes Sumène-Artense.

Les communes doivent pouvoir continuer à se développer, tout en limitant l'urbanisation à proximité d'activités classées, de sources de bruit, d'axes de transport de matières dangereuses, de limiter et optimiser l'éclairage nocturne. Concernant les déchets, une nouvelle organisation de la collecte et des équipements structurants (déchetteries, stockage, centre de tri...) doit être recherchée en fonction des évolutions territoriales et réglementaires.

Axe stratégique n° 3 : ACCOMPAGNER LES ACTIVITES IDENTITAIRES ET STRUCTURANTES

- Présence de nombreux labels et AOP sur le territoire en matière agricole
- Savoirs faire agricole et industriel reconnus
- Potentiel forestier important à valoriser

- Filière agricole peu diversifiée
- Peu de structuration des filières agricoles et de valorisation des produits locaux



- Evolution des comportements des consommateurs privilégiant les produits distribués en circuits courts

- Réchauffement climatique ayant un impact majeur sur l'activité agricole et forestière

Enjeux	Objectifs
3.1 : Donner de la lisibilité aux activités agricoles et les rendre plus attractives	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner l'évolution et la diversification des exploitations dans une optique de respect de l'environnement - Générer des réserves foncières et une politique de reprise/installation via les outils de préemption et de compensation foncière - Accompagner les évolutions des filières du territoire dans un contexte de changement climatique
3.2 : Valoriser durablement la forêt	<ul style="list-style-type: none"> - Conforter la filière bois énergie et favoriser son développement via les opérations d'urbanisme - Préserver et valoriser la forêt au regard de ses multiples fonctions

AXE 3 : ACCOMPAGNER LES ACTIVITES IDENTITAIRES ET STRUCTURANTES

3.1. DONNER DE LA LISIBILITE AUX ACTIVITES AGRICOLES ET LES RENDRE PLUS ATTRACTIVES

Le paysage agricole (un peu moins des 2/3 de la superficie totale du SCOT) est aujourd'hui généré et entretenu par une activité quasi unique : l'élevage de bovins (99% des exploitations agricoles). Un patrimoine bâti agricole riche et identitaire (burons, granges et montagnes) témoigne du rôle prépondérant et historique de l'agriculture et de la filière agroalimentaire, de l'élevage et du pastoralisme sur ce territoire et dans le façonnement des paysages. Le secteur agricole représente 17 % de l'emploi total du territoire.

Plusieurs phénomènes participent directement à la déprise démographique du territoire et aux évolutions paysagères et environnementales :

- Un effet de concentration des exploitations et du foncier (agrandissement des exploitations /baisse du nombre des exploitations) avec des conséquences : moins d'emplois, enrichissement progressif des espaces les moins mécanisables, atteintes au tissu bocager pour optimiser l'entretien des parcelles, transmission et installation des jeunes toujours plus difficiles (prix du foncier, concurrence) ;
- Une tendance préoccupante (confirmée par les diagnostics agricoles menés en phase diagnostic du SCOT) de vieillissement des exploitants, pointant de nombreux exploitants sans repreneur, et anticipant une baisse continue du nombre d'exploitations ;
- Une pression des exploitants hors département (prairies de fauche et estives) ;
- Une filière verticale (amont et aval) en partie externalisée du département (filière engraissement, abattage et commercialisation des broutards).

Au regard du contexte posé en préambule, le principal rôle du SCOT, et des documents d'urbanisme locaux, est la préservation et la lisibilité sur le long terme du foncier agricole, en tant qu'outil de production des exploitations. **L'enjeu étant de ne pas fragiliser les exploitations existantes, et de tenter de stopper et inverser les tendances, en attirant notamment de nouveaux exploitants et une possible diversification des productions.**

3.2 VALORISER DURABLEMENT LA FORET

La forêt couvre plus d'un tiers de la superficie du SCOT. Les milieux forestiers sont des espaces jouant de nombreux rôles, tant écosystémiques, économiques que sociaux (en terme d'aménités). Ils sont à ce titre à préserver sinon à valoriser au regard de ses multiples fonctions : paysagère, protection physique et lutte contre l'érosion, biodiversité, zones humides, sources et captages en eau potable, cours d'eau, accueil du public, stockage de carbone, sylviculture et bois-énergie.

La forêt sur le SCOT est par contre globalement peu valorisée sur le plan économique (sylviculture), notamment parce qu'elle est essentiellement présente dans les zones les plus pentues et encaissées. De façon générale, l'augmentation du volume de l'exploitation forestière est un premier objectif au vu de l'augmentation des besoins à anticiper sur le territoire.

Par ailleurs, en lien avec la politique Energie-climat, le SCOT souhaite conforter la filière bois-énergie en place et favoriser son développement, via les opérations d'urbanisme (chaufferies collectives bois/plaquettes et réseaux de chaleur).

Axe stratégique n° 4 : REVITALISER LES CENTRALITES

- Les 4 EPCI sont lauréats du dispositif Petites Villes de Demain
- Très forte dynamique associative
- Qualité architecturale et patrimoniale du bâti des bourgs
- Fort attachement des habitants à leurs communes
- Actions de revitalisation déjà enclenchées par les territoires
- Présence de voies vertes

- Forte dispersion de l'habitat
- Faible maîtrise foncière publique
- Fort usage de la voiture individuelle
- Pas d'offre globale de mobilité
- Forte proportion des petites communes appelant à une solidarité intercommunale accrue
- Nombreux logements vacants insalubres en centre bourg
- Présence de nombreuses résidences secondaires

Atouts

Faiblesses

Opportunités

Menaces

- Armature territoriale organisée en pôles structurants
- Programmes de développements des centralités et de l'habitat au niveau national

- Phénomènes de péri-urbanisation à proximité des bourgs centre (lotissements)
- Augmentation des coûts liés à l'utilisation de la voiture individuelle

Enjeux	Objectifs
4.1 : Générer un urbanisme qualitatif et adapté au contexte territorial	<ul style="list-style-type: none"> - Co-construire les documents d'urbanisme avec les communes
4.2 : Proposer une offre de logements adaptée au territoire et aux besoins des ménages	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer le développement du parc dans les centralités en réinvestissant le parc privé vacant et dégradé - Favoriser la réhabilitation et requalification de logements existants
4.3 : Maîtriser la consommation foncière	<ul style="list-style-type: none"> - Se réappropriier les espaces urbains en déprise
4.4 : Encourager les alternatives à la voiture individuelle	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre le développement de la mobilité douce - Mettre en œuvre des dispositifs de mobilité durable et d'intermodalités sur le territoire - Développer un réseau de bornes de recharges électriques

AXE 4 : REVITALISER LES CENTRALITES

4.1. GENERER UN URBANISME QUALITATIF ET ADAPTE AU CONTEXTE TERRITORIAL

Les territoires ruraux accueillent une large part de leurs activités et services dans le tissu urbain et non sur des zones spécifiques et monofonctionnelles. Le SCoT encourage donc la mixité urbaine et fonctionnelle, c'est-à-dire la présence, au sein d'un même espace urbain, de bâtiments aux vocations diverses : habitat, artisanat, activité, commerce, équipements...

La revitalisation des centres-bourgs et centres-villages ne peut passer que par l'attractivité de leur espace central le plus stratégique. La place du village, la place de l'église, est ainsi le lieu emblématique d'une majorité de communes. L'objectif du SCoT est de valoriser ces espaces en tant que lieux de vie et d'attractivité territoriale : espaces publics adaptés aux piétons, mise en valeur des bâtiments, des espaces publics et des commerces.

4.2. PROPOSER UNE OFFRE DE LOGEMENTS ADAPTEE AU TERRITOIRE ET AUX BESOINS DES MENAGES

Le diagnostic fait état d'une offre en logements qui manque localement de diversité. L'objectif du SCoT est donc d'avoir, sur tous les territoires, une gamme de logements répondant à l'ensemble des besoins des ménages afin de pouvoir assurer localement tous les parcours résidentiels. Les jeunes actifs, les personnes âgées et les personnes à faibles revenus sont particulièrement visés par cet objectif. Le SCoT encourage la résorption des logements vacants, la lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique et accompagnera les objectifs qui sont définis à ce sujet dans les OPAH mises en place sur le territoire.

4.3. MAITRISER LA CONSOMMATION FONCIERE

La production de logements neufs est la principale cause de consommation foncière, quand bien même le territoire perd des habitants. Ainsi le SCoT a pour objectif d'optimiser la consommation foncière issue des besoins en nouvelles résidences principales, en définissant les objectifs déclinés dans les points ci-après, par ordre de priorité :

- Donner la priorité à la résorption des logements vacants
- Valoriser le potentiel issu des espaces non construits
- Encourager le renouvellement du parc
- Encourager et maîtriser la densification parcellaire
- Privilégier les extensions greffées et compactes

4.4. ENCOURAGER LES ALTERNATIVES A LA VOITURE INDIVIDUELLE

La dispersion de la population, caractéristique des espaces ruraux, rend difficile la mise en place de services de transports collectifs et l'usage de la voiture individuelle indispensable pour une grande majorité d'habitants. Cette situation est particulièrement problématique pour les personnes fragiles (personnes âgées, dépendantes, en situation de handicap) qui sont isolées géographiquement et/ou socialement.

En complément du nécessaire maintien des services de transports collectifs existants sur le territoire et en dehors (par bus, train ou avion), le SCoT rappelle l'intérêt pour le territoire de disposer d'un réseau routier performant et sécuritaire, notamment en ce qui concerne les axes principaux (RD922 et RD3) et les accès aux autoroutes. L'objectif majeur du SCOT en matière de mobilité est donc d'encourager l'utilisation des transports collectifs et la pratique du covoiturage.

Pour les déplacements les plus courts, la marche à pied ou le vélo (également appelés « modes doux de déplacements »), sont des alternatives intéressantes à la voiture individuelle. Leur développement passe avant tout par la conception et la mise en place d'aménagements favorables à leur pratique. La pratique du vélo reste marginale mais pourrait se développer, à la faveur

de l'émergence du vélo à assistance électrique et d'aménagements permettant cette pratique de façon régulière. De surcroît, le territoire dispose d'un fort potentiel pour la pratique touristique du vélo/vélo à assistance électrique.

Avec la voie verte, le territoire bénéficie d'un atout majeur pour la pratique régulière du vélo. Afin que cette pratique ne soit pas limitée au cyclotourisme mais concerne également, les déplacements, le SCOT a pour objectif d'aménager des barreaux d'accès à la voie verte.

Axe stratégique n° 5 : METTRE EN ŒUVRE UNE ATTRACTIVITE ECONOMIQUE

- Second bassin d'emploi industriel du département
- Présence d'entreprises d'envergure internationale
- Fort dynamisme entrepreneurial
- Territoire avec un fort potentiel touristique et sites emblématiques

- Faible employabilité des demandeurs d'emploi du territoire
- Une faible dynamique collective
- Fragilité économique des commerces de centre bourg (pérennité des nouvelles installations, vieillissement des fonds des commerces, ...)
- Méconnaissance du rôle et des capacités d'intervention des collectivités
- Faiblesse de l'offre foncière et immobilière professionnelles sur certains secteurs du territoire



Enjeux	Objectifs
5.1 : Renforcer la visibilité de l'activité économique au sein du territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner et favoriser le développement et la création des entreprises - Donner envie de venir vivre et travailler sur le territoire
5.2 : Consolider les services commerciaux de proximité	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner et valoriser le commerce local - Agir localement sur l'immobilier commercial

<p>5.3 : Promouvoir la diversification des facteurs d'attractivité touristique</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la montée en gamme des hébergements touristiques - Conforter les sites à haute valeur touristique
---	--

AXE 5 : METTRE EN ŒUVRE UNE ATTRACTIVITE ECONOMIQUE

La dynamique entrepreneuriale est d'un très bon niveau sur le territoire. Le nombre d'entreprises est supérieur à la moyenne et l'enjeu n'est pas sur la création d'entreprises. En fait, c'est plutôt la ressource en main d'œuvre à l'échelle locale qui manque. Or, la dynamique économique est toujours le fruit d'une subtile alchimie entre offre et demande (y compris en termes d'emplois). S'il convient toujours de donner envie d'investir sur le territoire, l'enjeu premier est de donner envie de venir y vivre et y travailler. Le territoire ne manque pas de points forts. Il est simplement différent des territoires urbains qui constituent aujourd'hui généralement le point de référence dans l'imaginaire collectif.

5.1 RENFORCER LA VISIBILITE DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE AU SEIN DU TERRITOIRE

L'organisation des sites à vocation économique, et en particulier des zones d'activités économiques, doit viser à plus de densité, pour améliorer la perception de l'activité. La qualité d'aménagement est également indispensable pour améliorer la visibilité tout en respectant l'ADN du territoire.

L'objectif de fond recherché est ici de parvenir à une intégration harmonieuse des zones d'activités dans leur environnement, tout en valorisant la présence des entreprises accueillies (rôle de vitrine).

Les capacités d'accueil du territoire restent limitées par rapport aux territoires environnants. Pour autant, le besoin n'est pas tant de démultiplier les fonciers que de les rendre plus fortement visibles et denses en emplois, afin de créer les conditions d'un cercle vertueux donnant envie aux actifs de venir y travailler. Tout en conservant les spécificités de répartition spatiale adaptées aux conditions de déplacement sur le territoire, l'objectif sera de s'appuyer sur les zones d'activités existantes afin de développer les capacités d'accueil. La consommation foncière en matière économique se fera en conséquence en extension des ZAE existantes, hors cas exceptionnels le justifiant.

L'enjeu d'accueil d'actifs sur le territoire est primordial pour l'activité économique. Les initiatives multiples engagées par les acteurs publics à l'échelle du département vont dans le sens de renforcer l'attractivité du territoire : contacts, mobilité, accueil d'actifs, partenariats avec les universités et les centres de formation. Au-delà du renforcement de la visibilité de la dynamique économique au sein du territoire, la poursuite de cette démarche globale assidue d'accueil est nécessaire, en intégrant outre le travail du conjoint l'offre résidentielle pour les jeunes actifs venant s'installer.

5.2 CONSOLIDER LES SERVICES COMMERCIAUX DE PROXIMITE

Dans ce contexte, il s'agit de prioriser l'implantation de nouvelles surfaces commerciales dans les centres des polarités du territoire. Pour les activités dont les caractéristiques ne permettent pas de les localiser en centralité, la localisation préférentielle des sites « périphériques » existants priorisés pour accueillir le développement de nouvelles surfaces, a été définie au sein d'un Document d'Aménagement Artisanal et Commercial.

L'activité commerciale est en profonde mutation. Le développement du e-commerce, très adapté aux territoires peu denses en population, le développement des circuits courts, la transformation de la fonction de vente de produits en fonction de services à la personne, rendent très incertains les besoins à venir en matière de bâtiments à destination commerce.

5.3 PROMOUVOIR LA DIVERSIFICATION DES FACTEURS D'ATTRACTIVITE TOURISTIQUE

Objectifs globaux des CRTE : intégrer, au sein des projets de territoire, les ambitions de la transition écologique dans leurs priorités.

Les actions retenues concourent à l'atteinte des objectifs nationaux en matière de stratégie nationale bas-carbone, de biodiversité, de Plan national d'adaptation au changement climatique et de préservation des ressources naturelles.

Les actions veilleront à préserver l'environnement ou à minimiser les impacts en s'inspirant notamment de la démarche éviter / réduire / compenser.

Axes stratégiques du SCOT :

- Axe 1 : renforcer l'armature territoriale
- Axe 2 : préserver et mettre en valeur le territoire et ses ressources
- Axe 3 : accompagner les activités identitaires et structurantes
- Axe 4 : revitaliser les centralités
- Axe 5 : mettre en œuvre une attractivité économique








Orientations des territoires :

- améliorer l'attractivité des territoires : économie, résidentiel, environnemental, habitat, services...
- accueillir de nouvelles populations

Orientations de l'Etat :

- Une attention particulière sera portée :
- à la lutte contre l'artificialisation des sols et à la protection de la ressource en eau
 - au développement des nouvelles pratiques agricoles,
 - aux circuits courts et à l'économie circulaire
 - aux mobilités douces.
 - à la rénovation énergétique des bâtiments et la promotion des énergies renouvelables
 - à la réduction de la consommation foncière

**CONTRAT DE RURALITE, DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE
HAUT CANTAL DORDOGNE**

Protection de la ressource en eau	Valorisation et rénovation énergétique	Mise en œuvre d'un programme territorialisé d'amélioration de l'habitat	Réinvestir les bourgs centres et améliorer l'accessibilité aux services à la population	Vers un territoire zéro déchets ?	Mobilité	Attractivité et économie
<ul style="list-style-type: none"> - anticiper les évolutions - réduire les pollutions environnementales - protéger les milieux aquatiques et la ressource en eau - répondre aux enjeux sanitaires - permettre une urbanisation cohérente et respectueuse de l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> - favoriser les économies d'énergie et l'efficacité énergétique dans l'urbanisme - favoriser l'autoconsommation dans les bâtiments publics - réduire les émissions de CO2 - valoriser le potentiel d'énergies renouvelables sans dénaturer le territoire et ses paysages 	<ul style="list-style-type: none"> - Lutter contre la précarité énergétique - Améliorer les conditions de vie des propriétaires occupants - Diminuer les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre - Proposer une offre de services à tous les publics, éligibles aux aides de l'ANAH ou non - Favoriser la rénovation et réhabilitation de logements - Résorber la vacance 	<ul style="list-style-type: none"> - Se réapproprier les espaces urbains en déprise - Accompagner et valoriser le commerce local - Agir localement sur l'immobilier commercial - Maintenir, adapter et moderniser les services à la population - Favoriser l'égalité d'accès de tous aux services et équipements - Améliorer l'accessibilité numérique à tous les habitants du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> - Valoriser par le recyclage ou le réemploi - Optimiser les collectes afin de réduire la production des déchets ménagers à moyen/long terme - Valoriser les déchets en aménagement de qualité ayant vocation à retourner au sol - Maltriser les coûts et anticiper les évolutions législatives - Réduire les impacts environnementaux en anticipant les nuisances 	<ul style="list-style-type: none"> - Faire de la desserte routière à la fois un enjeu environnemental (gestion des eaux pluviales, choix des matériaux, gestion des nuisances...) et de mobilité - Poursuivre le développement de la mobilité douce - Mettre en œuvre des dispositifs d'intermodalités sur le territoire - Développer un réseau de bornes de recharges électriques 	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner et favoriser le développement et la création des entreprises - Donner envie de venir vivre et travailler sur le territoire - Améliorer l'image et la perception du territoire - Favoriser la montée en gamme des hébergements touristiques - Conforter les sites à haute valeur touristique - Promouvoir la diversification des activités touristiques et agricoles 

Protection de la ressource en eau

Axe stratégiques : Axe 2 « Préserver et mettre en valeur le territoire et ses ressources »

- enjeu 2.2 Protéger la biodiversité et maintenir les continuités écologiques,
- enjeu 2.4 : Protéger la ressource en eau
- enjeu 2.5 : Intégrer les risques et anticiper les nuisances dans l'environnement

La ressource en eau est omniprésente sur le territoire, elle contribue à l'image du territoire et constitue un facteur de développement de ce dernier via les activités touristiques et la production d'énergies renouvelables. Cependant, malgré la relative abondance apparente, cette ressource est plus que jamais fragilisée dans le contexte de changement climatique que nous subissons : stress hydrique de plus en plus fréquent, étiages prononcés voir assècs total, augmentation des événements climatiques majeurs....

Les EPCI, par le biais d'ententes à l'échelle de bassins versants, se sont saisies de la gestion du grand cycle de l'eau par le biais de la compétence GEMAPI. Cette compétence est en cours d'appropriation par les territoires et les premières actions concrètes en faveur des milieux aquatiques et zones humides devraient voir le jour dès 2022/2023.

L'organisation territoriale du petit cycle de l'eau (AEP et assainissement) est soumise à une évolution majeure à l'horizon 2026 en raison du transfert de la compétence eau et assainissement aux EPCI. Ce travail d'amélioration des connaissances sera prépondérant pour les communes, ainsi que pour les EPCI engagés dans une démarche de PLUi.

La maîtrise des eaux pluviales est également un enjeu complémentaire à la protection de la ressource en eau, notamment dans le cadre du développement des Zones d'Activités, d'infrastructures ou d'habitat.

La protection environnementale et l'attractivité territoriale passeront par un travail global mené sur la protection de la ressource en eau.

Les objectifs sont les suivants :

- anticiper les évolutions législatives
- réduire les pollutions environnementales
- protéger les milieux aquatiques et la ressource en eau
- répondre aux enjeux sanitaires
- permettre une urbanisation cohérente et respectueuse de l'environnement

Liste des actions

Cette liste d'actions a vocation à être enrichie avec les différents projets qui remonteront au fil de la durée du CRTE.

N° Action	Maître d'ouvrage	Description

Indicateurs

CRTE Haut Cantal Dordogne, annexe n°2 : thématiques retenues

N° Indicateur	Intitulé indicateur	Chiffre indicateur	Année indicateur	Cible/objectif
	Nombre de Programmes Pluriannuels de Gestion élaborés	0	2021	Mise en œuvre de PPG à l'échelle des EPCI
	Nombre d'actions en faveur de l'amélioration du bon état des cours d'eau (points d'abreuvements aménagés, points de franchissements...)	0	2021	Amélioration de l'état général des cours d'eau
	Actualisation du ROE	237	2021	Amélioration de la connaissance territoriale en matière de trame bleue
	Evolution du classement des STEP non conformes et insuffisantes	48	2019	Amélioration du classement des STEP au regard des normes européennes
	Evolution du classement des filières ANC non conformes		2020	Amélioration du classement des filières d'ANC
	Amélioration des rendements de réseaux AEP			Amélioration des rendements des réseaux par UGE avec un objectif de rendement de 65%
	Captages AEP couverts par une DUP	143	2019	Amélioration de la protection des captages AEP

Valorisation et rénovation énergétique

Axe stratégiques : **Axe 2 « Préserver et mettre en valeur le territoire et ses ressources » → enjeu 2.3**
S'approprier la politique énergie climat dans une perspective de changements climatiques

La rénovation énergétique des bâtiments publics est une priorité du Plan de relance et également du Grand Plan d'Investissement lancé par le gouvernement.

La majorité des bâtiments publics du territoire ont été construits avant 1975, ils nécessitent aujourd'hui des investissements lourds pour s'adapter aux nouveaux usages et offrir le confort attendu à leurs usagers. Énergivores, ils représentent également un coût important, tant en termes financiers qu'en termes d'empreinte carbone sur le territoire. Les 4 Communautés du territoire s'engagent dans cette démarche de rénovation énergétique des bâtiments public et de valorisation, chaque territoire déclinant ce programme d'une façon différente.

Le SCOT Haut Cantal Dordogne se saisit également de cette thématique par le biais de la mise en œuvre d'une démarche TEPOS à son échelle.

La production énergétique effective des unités de production déjà en place (principalement les barrages), au regard des consommations énergétiques de ce territoire peu peuplé, permet d'affirmer que le territoire peut déjà être qualifié de territoire à énergie positive, avec une production 100% renouvelable.

Objectif :

- favoriser les économies d'énergie et l'efficacité énergétique dans l'urbanisme
- favoriser l'autoconsommation dans les bâtiments publics
- réduire les émissions de CO₂
- valoriser le potentiel d'énergies renouvelables sans dénaturer le territoire et ses paysages

Liste des actions

Cette liste d'actions a vocation à être enrichie avec les différents projets qui remonteront au fil de la durée du CRTE.

N° Action	Maître d'ouvrage	Description
A.2-1	Commune de Mauriac	Rénovation des bâtiments de la gendarmerie
A.2-2	Commune de Mauriac	Rénovation du groupe scolaire Jules-Ferry
A.2-3	CCSA	Mise en place d'un programme de rénovation énergétique PREB (phase 1 : audits sur les bâtiments)
A.2-4	Commune de Saignes	Réhabilitation de la piscine municipale du complexe de Bellevue

Indicateurs

N° Indicateur	Intitulé indicateur	Chiffre indicateur	Année indicateur	Cible/objectif

CRTE Haut Cantal Dordogne, annexe n°2 : thématiques retenues

2-1	Production d'ENR supplémentaire à l'initiative des collectivités		2017	Amélioration de la production d'ENR à l'initiative des collectivités
2-2	Production d'ENR en autoconsommation à l'initiative des collectivités	0	2021	Amélioration de la production d'ENR en autoconsommation à l'initiative des collectivités
2-3	Modernisation des systèmes de chauffage des bâtiments publics	0	2020	Améliorer et optimiser les systèmes de chauffage des bâtiments publics
2-4	Rénovation énergétique des bâtiments publics (nombre de bâtiments rénovés)	0	2020	Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments publics
2-5	Nombre de bâtiments publics audités pour une rénovation énergétique	0	2020	Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments publics

Mise en œuvre d'un programme territorialisé d'amélioration de l'habitat

Axe stratégique : Axe 4 « Revitaliser les centralités »

→ enjeux 4.2 : proposer une offre de logements adaptée au territoire et aux besoins des ménages

Le territoire du Haut Cantal Dordogne, sur la période 1968-1975, se caractérise par un taux d'évolution annuel de la population négatif et important de $-1,48\%/an$ en lien avec des soldes naturel et migratoire déficitaires (respectivement $-0,16\%/an$ et $-1,32\%/an$). A noter que sur cette période, le solde migratoire négatif est 8 fois plus important que le solde naturel. Cette tendance est constatée au niveau national et n'est pas propre au territoire. Jusqu'au début des années 2000, si le solde migratoire négatif tend à se réduire, le territoire connaît de plus en plus de décès par rapport aux naissances (avec un solde naturel qui reste négatif et qui est de plus en plus important).

Depuis les années 2000 la tendance démographique évolue avec un léger apport migratoire sur le territoire mais qui ne permet pas néanmoins de compenser un solde naturel structurellement négatif important (sur la dernière période, solde migratoire de $+0,42\%/an$ et solde naturel de $-0,96\%/an$). La crise sanitaire que nous traversons a également contribué à redistribuer les cartes : les territoires ruraux redeviennent attractifs en raison du cadre de vie qu'ils proposent. Cette tendance est palpable et mesurable sur le territoire du Haut Cantal Dordogne : les acquisitions de résidences n'ont jamais été aussi nombreuses.

L'habitat est une thématique prégnante et partagée à l'échelle des 4 Communautés de Communes et des communes composant le territoire du Haut Cantal Dordogne. Une étude pré-opérationnelle, visant à la mise en place des OPAH présentes actuellement sur le territoire, a d'ailleurs été réalisée en 2018 par le biais d'un groupement de commande à l'échelle des 4 EPCI.

Cette étude a fait ressortir plusieurs enjeux majeurs sur le territoire :

- vacance de logements importante (près de 15% sur le territoire)
- vétusté (66% des logements du territoire datent d'avant 1945) et inadéquation des logements aux attentes des ménages aussi bien endogènes (logements trop grands, inadaptés à une population âgée) qu'exogène (logement peu qualitatifs),
- présence de nombreuses passoires thermique liée à l'ancienneté des logements et aux modes de chauffage (le chauffage au fioul est majoritaire, devant le chauffage au bois)

Les 4 Communautés de Communes composant le CRRTE Haut Cantal Dordogne se sont engagées dans une démarche visant à encourager l'amélioration de l'habitat sur leurs territoires respectifs.

Les objectifs sont les suivants :

- Lutter contre la précarité énergétique
- Améliorer les conditions de vie des propriétaires occupants
- Diminuer les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre
- Contribuer au développement économique du territoire
- Proposer une offre de services à tous les publics, éligibles aux aides de l'ANAH ou non
- Favoriser la rénovation et réhabilitation de logements
- Résorber la vacance
- Accroître l'attractivité territoriale en proposant une offre de logement qualitatifs et adaptés aux attentes des nouvelles populations.

Plusieurs actions matures composent ce programme de d'amélioration et de rénovation de l'habitat :

CRTE Haut Cantal Dordogne, annexe n°2 : thématiques retenues

- des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (public ANAH) menées par chaque Communauté de Communes
- le déploiement du Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat (tous publics) porté par le Conseil Départemental du Cantal au niveau du département, mais avec une déclinaison locale et territorialisée par EPCI

Liste des actions

Cette liste d'actions a vocation à être enrichie avec les différents projets qui remonteront au fil de la durée du CRTE.

N° Action	Maître d'ouvrage	Description
A.3-1	CCPG	OPAH Ingénierie, Maîtrise d'œuvre
	CCPG	OPAH Subvention aides aux travaux
A.3-2	CCPG	SPPEH (ingénierie)
A.3-3	CCPM	OPAH Ingénierie, Maîtrise d'œuvre
	CCPM	OPAH Subvention aides aux travaux
A.3-4	CCPM	SPPEH (ingénierie)
A.3-5	CCPS	OPAH Ingénierie, Maîtrise d'œuvre
	CCPS	OPAH Subvention aides aux travaux
A.3-6	CCPS	SPPEH (ingénierie)
A.3-7	CCSA	OPAH Ingénierie, Maîtrise d'œuvre
	CCSA	OPAH Subvention aides aux travaux
A.3-8	CCSA	SPPEH (ingénierie)

Indicateurs

N° Indicateur	Intitulé indicateur	Chiffre indicateur	Année indicateur	Cible/objectif
3-1	Nombre de logements ayant bénéficié d'une amélioration dans le cadre de l'OPAH		2020	Améliorer qualitativement les logements
3-2	Nombre de ménages accompagnés dans le cadre du SPPEH		2020	Améliorer qualitativement les logements
3-3	Nombre de logements communaux réhabilités		2020	Améliorer qualitativement les logements

Réinvestir les bourgs centres et améliorer l'accessibilité aux services à la population

Axe stratégiques : Axe 4 « Revitaliser les centralités »

- enjeu 1.1 : Renforcer l'armature territoriale
- enjeu 4.1 : Générer un urbanisme qualitatif et adapté au contexte territorial
- enjeu 4.3 : Maîtriser la consommation foncière
- enjeu 5.2 : Consolider les services commerciaux de proximité

Au fil du temps, de nombreux centres-bourgs ont perdu leur attractivité et leur dynamisme. Les collectivités souhaitent agir pour inverser cette tendance.

La revitalisation des centres-bourgs et centres-villages ne peut passer que par l'attractivité de leur espace central le plus stratégique. La place du village, la place de l'église, est ainsi le lieu emblématique d'une majorité de communes. L'objectif est de valoriser ces espaces en tant que lieux de vie et d'attractivité territoriale : espaces publics adaptés aux piétons, mise en valeur des bâtiments, des espaces publics et des commerces.

De la même façon l'activité commerciale est en profonde mutation : développement du e-commerce, développement des circuits courts, la transformation de la fonction de vente de produits en fonction de services à la personne... Ces mutations nécessitent un accompagnement spécifique du commerce sur notre territoire afin de conforter sa place au cœur des centres bourgs.

Les 4 Communautés de Communes sont lauréates du programme Petites Villes de Demain, les communes suivantes ayant été retenues :

- CC du Pays Gentiane : Riom-ès-Montagnes et Condat
- CC du Pays de Mauriac : Mauriac
- CC du Pays de Salers : Pleaux, Saint Martin Valmeroux, Saint Cernin
- CC Sumène Artense : Ydes

Les Communautés de Communes se sont emparées de cette démarche et sont actuellement soit en phase de recrutement d'un chef de projet, soit en phase de diagnostic en vue de la mise en œuvre d'une Opération de Revitalisation Territoriale sur leurs territoires respectifs. L'ORT est un outil mis à disposition des collectivités locales pour porter et mettre en œuvre un projet de revitalisation dans des domaines urbains, économique et social, commerciaux... pour lutter prioritairement contre la dévitalisation des centres-villes. Comment répondre au besoin de reconquête d'urbanité dans centres bourgs, quelle que soit leur taille ? Comment concilier la civilité et la sécurité des habitants et des usagers, l'activité commerciale et le caractère des espaces ? Tout en répondant à cette impérieuse nécessité de construire avec les habitants des espaces qui vont permettre de vivre sur le long terme, en préservant, en restaurant la biodiversité et les milieux naturels, en intégrant des mesures d'atténuation du changement climatique et des solutions d'adaptation.

Compte tenu des spécificités de chaque territoires, et en fonction des attendus de chacun, les Communautés de Communes déclineront à leur manière leur projet de revitalisation.

De la même façon l'accès aux services est un enjeu à la fois multiple et universel :

CRTE Haut Cantal Dordogne, annexe n°2 : thématiques retenues

Il est universel car il concerne tout habitant d'un territoire. Accéder aux produits et services de base est indispensable à la vie quotidienne sur un territoire : consulter son médecin, acheter le pain, faire ses courses alimentaires, faire le plein de carburant, retirer de l'argent afin de pouvoir accéder à ces produits, ... sont autant de besoins dont l'accès est un enjeu quotidien pour l'ensemble des populations.

Il est multiple car l'enjeu d'accès aux services est différent en fonction des types d'habitants. En fonction de l'âge, les types de services mobilisés ne sont pas les mêmes (garde d'enfant, école, hébergement pour personnes âgées, aide à domicile; ...). En fonction de la situation de chacun, les contraintes vécues pour accéder aux services souhaités sont différentes. Certains habitants, actifs en emploi, ont l'opportunité d'accéder sur leur lieu de travail, à un pôle de service proposant une offre plus étoffée que celle de leur commune de résidence. D'autres profitent de leur trajet pour accéder aux services sur leur itinéraire. D'autres habitants, moins mobiles car n'effectuant pas une activité nécessitant un déplacement quotidien, disposent d'un « bassin de vie » plus réduit, parfois limité à leur commune de résidence.

D'autres encore, sont contraints dans leur capacité à se déplacer, du fait de difficultés financières, d'autonomie, ... ou dans leur capacité à accéder à certains services à distance, sans avoir besoin de se déplacer, du fait de difficultés à maîtriser les démarches qui le leur permettraient.

La question du maintien et de l'amélioration de l'accessibilité des services en milieu rural doit trouver des réponses à travers la mise en œuvre d'actions concrètes dans le cadre du CRTE à la fois dans sa globalité et sa diversité : garantir l'accès pour tous sur l'ensemble du territoire Haut Cantal Dordogne.

Objectifs :

- Se réappropriier les espaces urbains en déprise
- Accompagner et valoriser le commerce local
- Agir localement sur l'immobilier commercial
- Maintenir, adapter et moderniser les services à la population
- Favoriser l'égalité d'accès de tous aux services et équipements

Liste des actions

Cette liste d'actions a vocation à être enrichie avec les différents projets qui remonteront au fil de la durée du CRTE.

N° Action	Maître d'ouvrage	Description
A.4-1	CCPM	Nouveaux locaux de l'EPCI
A.4-2	Commune de Mauriac /CCPM (service partagé et répartition des actions en fonction des compétences)	Recrutement d'un chef de projet « Petites Villes de Demain »
A.4-3	MAURIAC	« Aménagement de la place de la Poste et des rues »
A.4-4	MAURIAC	« Requalification du centre ancien »
A.4-5	CCSA	Recrutement d'un chef de projet « Petites Villes de Demain »
A.4-6	Commune de Vebret	Réhabilitation restaurant communal

Indicateurs

N° Indicateur	Intitulé indicateur	Chiffre indicateur	Année indicateur	Cible/objectif
	Nombre d'Opérations de Revitalisation Territoriales réalisées		2020	Revitaliser le territoire

Vers un territoire zéro déchets ?

Axe stratégique : **Axe 2 « Préserver et mettre en valeur le territoire et ses ressources »**
 ➔ **enjeu 2.5 Intégrer les risques et anticiper les nuisances dans l'aménagement**

Le territoire du Haut Cantal Dordogne est aujourd'hui peu concerné par les nuisances (activités classées, nuisances sonores, nuisances lumineuses, déchets, qualité de l'air) et à ce titre bénéficie encore d'un cadre de vie remarquable.

La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte reformule les objectifs concernant la réduction des déchets, à l'horizon 2020-2025, avec notamment un objectif de réduction des déchets ménagers assimilés et un développement du tri à la source. Les biodéchets, représentant en moyenne 30% du poids total des ordures ménagères résiduelles, constituent désormais un réel enjeu pour les collectivités. Il est en effet primordial que les collectivités progressent dans le développement du tri à la source des déchets organiques pour que chaque citoyen ait à sa disposition une solution lui permettant de ne pas jeter ses biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles, afin que ceux-ci ne soient plus éliminés, mais valorisés.

La loi indique également que les collectivités territoriales doivent progresser vers la généralisation d'une tarification incitative en matière de déchets.

Une nouvelle organisation de la collecte et des équipements structurants (déchetteries, stockage, centre de tri...) doit être recherchée en fonction des éventuelles évolutions territoriales et réglementaires dans une optique d'optimisation et de rationalisation.

Objectifs :

- Valoriser par le recyclage ou le réemploi
- Optimiser les collectes afin de réduire la production des déchets ménagers à moyen/long terme
- Valoriser les déchets en amendement de qualité ayant vocation à retourner au sol
- Maîtriser les coûts et anticiper les évolutions législatives
- Réduire les impacts environnementaux en anticipant les nuisances

Liste des actions

Cette liste d'actions a vocation à être enrichie avec les différents projets qui remonteront au fil de la durée du CRTE.

N° Action	Maître d'ouvrage	Description
A.5-1	CCSA	Etude d'optimisation de la collecte des déchets ménagers et impacts de la mise en œuvre de la tarification incitative

Indicateurs

N° Indicateur	Intitulé indicateur	Chiffre indicateur	Année indicateur	Cible/objectif
5-1	Evolution des tonnages de déchets ménagers et recyclables collectés	0	2020	Réduire les tonnages de déchets ménagers collectés et améliorer les tonnages de recyclables collectés
5-2	Nombre de nouveaux points d'apports volontaires installés	0	2020	Proposer de nouveaux points d'apports volontaires pour favoriser la collecte des recyclables
5-3	Volume de plastiques agricoles collectés	0	2020	Améliorer la collecte des plastiques agricoles

Mobilité

Axe stratégique : **Axe 4 « Revitaliser les centralités »**
 → enjeu 4.4 : **encourager les alternatives à la voiture individuelle**

La dispersion de la population, caractéristique des espaces ruraux, rend difficile la mise en place de services de transports collectifs et l'usage de la voiture individuelle indispensable pour une grande majorité d'habitants. Cette situation est particulièrement problématique pour les personnes fragiles (personnes âgées, dépendantes, en situation de handicap) qui sont isolées géographiquement et/ou socialement.

Principale infrastructure de déplacement, la route est un outil indispensable à l'attractivité des territoires. En milieu rural, c'est l'une des principales réponses en termes de désenclavement. Au-delà du transport routier traditionnel, la voirie devient de plus en plus systématiquement un espace partagé avec les modes alternatifs de transport (vélos, piétons...) et un enjeu environnemental fort.

L'objectif majeur en matière de mobilité est donc d'encourager l'utilisation des transports collectifs et la pratique du covoiturage.

Pour les déplacements les plus courts, la marche à pied ou le vélo (également appelés « modes doux de déplacements »), sont des alternatives intéressantes à la voiture individuelle. Leur développement passe avant tout par la conception et la mise en place d'aménagements favorables à leur pratique.

La pratique du vélo reste marginale mais pourrait se développer, à la faveur de l'émergence du vélo à assistance électrique et d'aménagements permettant cette pratique de façon régulière. De surcroît, le territoire dispose d'un fort potentiel pour la pratique touristique du vélo/vélo à assistance électrique.

Avec la voie verte, le territoire bénéficie d'un atout majeur pour la pratique régulière du vélo.

- Faire de la desserte routière à la fois un enjeu environnemental (gestion des eaux pluviales, choix des matériaux, gestion des nuisances...) et de mobilité
- Poursuivre le développement de la mobilité douce
- Mettre en œuvre des dispositifs de mobilité durable et d'intermodalités sur le territoire
- Développer un réseau de bornes de recharges électriques

Liste des actions

Cette liste d'actions a vocation à être enrichie avec les différents projets qui remonteront au fil de la durée du CRTE.

N° Action	Maître d'ouvrage	Description
A.6-1	CCPM	« Aménagement de la tranche 2 de la Voie Verte »

Indicateurs

N° Indicateur	Intitulé indicateur	Chiffre indicateur	Année indicateur	Cible/objectif
	Nombre de km de voie verte/piste verte supplémentaire créés	18.19	2020	Création de km supplémentaires de voie verte/piste verte

CRTE Haut Cantal Dordogne, annexe n°2 : thématiques retenues

	Nombre pôles multimodaux créés sur le territoire	0	2020	Création de pôles multimodaux supplémentaires
	Nombre d'aires de covoiturage supplémentaires créées à l'initiative des collectivités	5	2020	Création d'aires de covoiturage supplémentaires
	Nombre de bornes électriques supplémentaires installées sur le territoire sous maîtrise d'ouvrage publique	4	2020	Installation de bornes électriques supplémentaires

Attractivité et économie

- Axe stratégique : **Axe 5 « Mettre en œuvre une attractivité économique »**
- ➔ enjeu 1.2 : Générer une croissance démographique sur l'ensemble du territoire
 - ➔ enjeu 3.1 : Donner de la lisibilité aux activités agricoles et les rendre plus attractives
 - ➔ enjeu 5.1 : Renforcer la visibilité de l'activité économique au sein du territoire
 - ➔ enjeu 5.3 : Promouvoir la diversification des facteurs d'attractivité touristique

La dynamique entrepreneuriale est d'un très bon niveau sur le territoire Haut Cantal Dordogne. Le nombre d'entreprises est supérieur à la moyenne nationale et départementale et l'enjeu n'est pas sur la création d'entreprises, mais bien sur leur développement. En fait, c'est plutôt la ressource en main d'œuvre à l'échelle locale qui manque. Or, la dynamique économique est toujours le fruit d'une subtile alchimie entre offre et demande (y compris en termes d'emplois). S'il convient toujours de donner envie d'investir sur le territoire, l'enjeu premier est de donner envie de venir y vivre et y travailler. Le territoire ne manque pas de points forts, notamment par le biais de savoirs faire, de filières locales ou d'entreprises remarquables reconnues au niveau national, voir international. Il souffre en revanche d'une image qui reste associée à un territoire rural en déclin. Il est simplement différent des territoires urbains qui constituent aujourd'hui généralement le point de référence dans l'imaginaire collectif. Il est nécessaire de développer des actions de communication auprès des habitants afin de renforcer leur sentiment d'appartenance et ainsi devenir les premiers ambassadeurs du territoire.

L'organisation des sites à vocation économique, et en particulier des zones d'activités économiques, doit viser à plus de densité, pour améliorer la perception de l'activité. La qualité d'aménagement est également indispensable pour améliorer la visibilité tout en respectant l'ADN du territoire. L'objectif de fond recherché est ici de parvenir à une intégration harmonieuse des zones d'activités dans leur environnement, tout en valorisant la présence des entreprises accueillies (rôle de vitrine).

Si la mise en valeur du cadre paysager, agricole et urbain est la base essentielle de l'attractivité touristique, l'optimisation des retombées nécessite de favoriser la diversification des activités liées au tourisme et à l'agriculture. Le territoire compte une capacité d'accueil théorique importante. Les hébergements proposent une offre géographiquement répartie, mais qui manque de diversité, en particulier pour l'offre hôtelière, et notamment de grande capacité. Encourager une meilleure diversité de l'offre d'hébergement, c'est prévoir son intégration dans la vie villageoise et dans le paysage du territoire. C'est aussi promouvoir une montée en gamme avec un niveau de services plus élevé.

Les objectifs sont les suivants :

- Accompagner et favoriser le développement et la création des entreprises
- Donner envie de venir vivre et travailler sur le territoire
- Améliorer l'image et la perception du territoire
- Favoriser la montée en gamme des hébergements touristiques
- Conforter les sites à haute valeur touristique
- Promouvoir la diversification des activités touristiques et agricoles

Liste des actions

Cette liste d'actions a vocation à être enrichie avec les différents projets qui remonteront au fil de la durée du CRTE.

N° Action	Maître d'ouvrage	Description

CRTE Haut Cantal Dordogne, annexe n°2 : thématiques retenues

	CCPM	« Projet de développement touristique sur le site de Nauzenac »
	CCPM	« Modernisation de l'activité Vélorail »
	CCPM	« Étude de réhabilitation du site de la Cascade de Salins »
	CCPM	« Extension de la zone d'activité de la Dinotte »
	ARCHES	« Requalification de l'auberge communale avec l'installation d'une pompe à chaleur »
	AUZERS	« Modernisation de l'auberge communale »
	MAURIAC	« Mise en place d'un fonds FISAC »
	CCSA	Création du module 5 de l'immobilier d'entreprise
	CCSA	Aménagement et mise en valeur du bord du lac du tact

Indicateurs

N° Indicateur	Intitulé indicateur	Chiffre indicateur	Année indicateur	Cible/objectif
7-1	Nombre d'entreprises accueillies	0	2021	Favoriser la création et le développement d'entreprises
7-2	Réalisation des travaux	0	2021	Diversifier les activités touristiques

ANNEXE 3 ETAT DES LIEUX ECOLOGIQUE CRRTE « HAUT CANTAL DORDOGNE »

L'état des lieux écologique du Contrat de Ruralité, de Relance et de Transition Ecologique a été élaboré sur la base des outils ou données suivants :

- L'outil d'aide à la décision Terristory (<https://auvergnepicardiealpes.territory.fr/>)
- L'état des lieux du SCOT Haut Cantal Dordogne ainsi que ses atlas
- L'étude pré opérationnelle visant à la mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat réalisée en 2018/2019
- L'atlas départemental élaboré par les services de la Direction Départementale des Territoires
- De données fournies par les services de l'Etat
- De données issues des territoires

L'objectif est de fournir une vision globale à un instant T de thématiques écologiques et énergétiques par le biais de données chiffrées. Des indicateurs permettant de visualiser l'action des collectivités signataires du CRRTE sont proposés dans l'état des lieux écologique. Ces indicateurs ont vocation, pour certains, à être repris dans les fiches actions et fiches projets proposées par les collectivités. Le CRRTE étant amendable l'état des lieux écologique le sera également. De nouvelles thématiques et indicateurs pourront y être intégrés si besoin.

Les thématiques suivantes sont abordées dans l'état des lieux écologique :

- Mobilité
- Energie et climat
- Rénovation énergétique
- Traitement des déchets et économie circulaire
- Agriculture et alimentation locale
- Actions en matière de biodiversité
- Lutte contre l'artificialisation des sols
- Grand cycle de l'eau
- Petit cycle de l'eau

1. MOBILITE :

1-1 ELEMENTS DE CONTEXTE

Le territoire du Haut Cantal Dordogne ne dispose d'aucune infrastructure autoroutière, l'ensemble des axes structurants le Massif Central (A20, A75, A89 et RN 88) le contournant. Cet isolement se ressent dans les temps de trajet à la fois en voiture et encore plus en transport en commun. L'absence de réseau ferré n'est pas compensée par des possibilités de connexion avec les pôles voisins desservis.

Une étude menée par l'Etat portant sur le désenclavement du Cantal et des territoires à enjeux autour de la RN122 a été menée courant 2017. Son objectif principal est de prioriser un ensemble d'aménagements (rectification de virages, déviations...) sur les axes principaux.

Le pacte régional pour le cantal prévoit ainsi des travaux sur la route départementale 922 : deux créneaux de dépassements et deux projets de contournements.

Territoire rural s'il en est, le Haut Cantal Dordogne et ses habitants sont particulièrement dépendants de l'automobile pour leurs déplacements quotidiens, qu'ils soient professionnels, pour les études, ou pour leurs loisirs et autres besoins du quotidien.

La voiture individuelle est de loin le mode de déplacement le plus utilisé sur le territoire, mais aussi celui qui a le plus progressé depuis 1999. Aux caractéristiques du territoire (enclavement, faibles densités, topographie) qui rendent difficile la mise en place d'autres modes de déplacements se sont ajoutés des modes d'urbanisation amplifiant cette dépendance à la voiture individuelle (dispersion de l'habitat individuel).

La forte dépendance à la voiture individuelle peut générer des situations de précarité énergétique ou d'isolement, notamment chez les personnes âgées qui perdent progressivement l'usage de leur véhicule et rencontrent donc, lorsque qu'elles n'habitent pas dans un centre-bourg, des difficultés d'accès aux services de premier recours.

Ces chiffres sont à mettre en corrélation avec l'emploi. En effet, le nombre d'actifs travaillant en dehors de leur commune de résidence n'a cessé d'augmenter sur le territoire. Cette tendance n'est pas sans lien avec la régression de l'économie agricole, et en particulier du nombre d'exploitations et des emplois liés.

1-2 MATRICE AFOM : MOBILITE

- Présence de plusieurs pistes vertes et voies cyclables (18.19 km)
- Un territoire structuré par un axe majeur de communication : D 3 et D 922 et connecté à la N 122.
- Infrastructures de covoiturage formelles (5 aires de covoiturage) et habitudes informelles Initiatives locales (transport à la demande

- Etat général des axes de circulation locaux
- Territoire rural fortement dépendant de la voiture individuelle
- Territoire très faiblement desservi par les transports publics

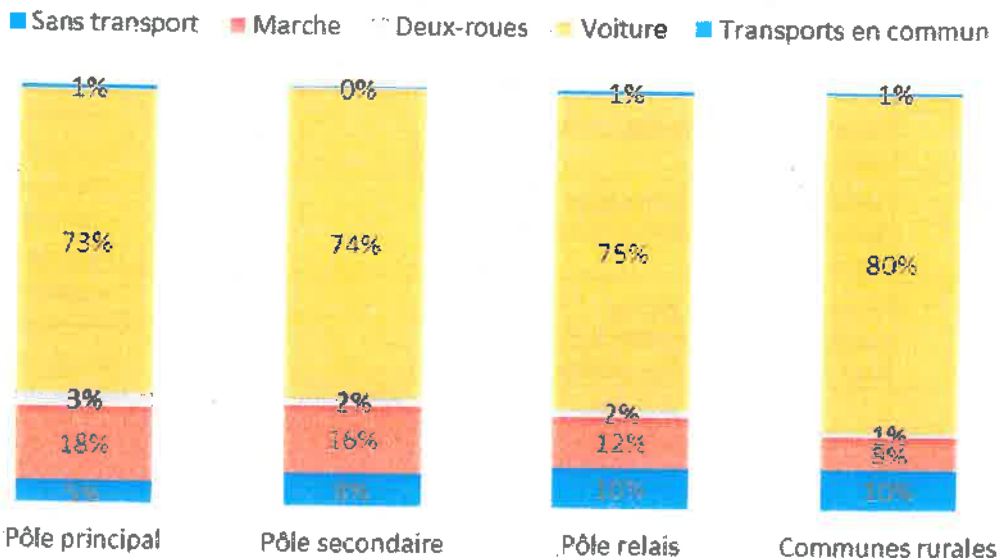


- déploiement d'infrastructures de recharges de véhicules électriques au niveau national
- évolution des comportements des ménages, plus enclins à utiliser des modes de transports partagés et alternatifs
- développement de nouvelles technologies

- hausse du coût des transports renforçant la précarité économique des ménages les plus faibles

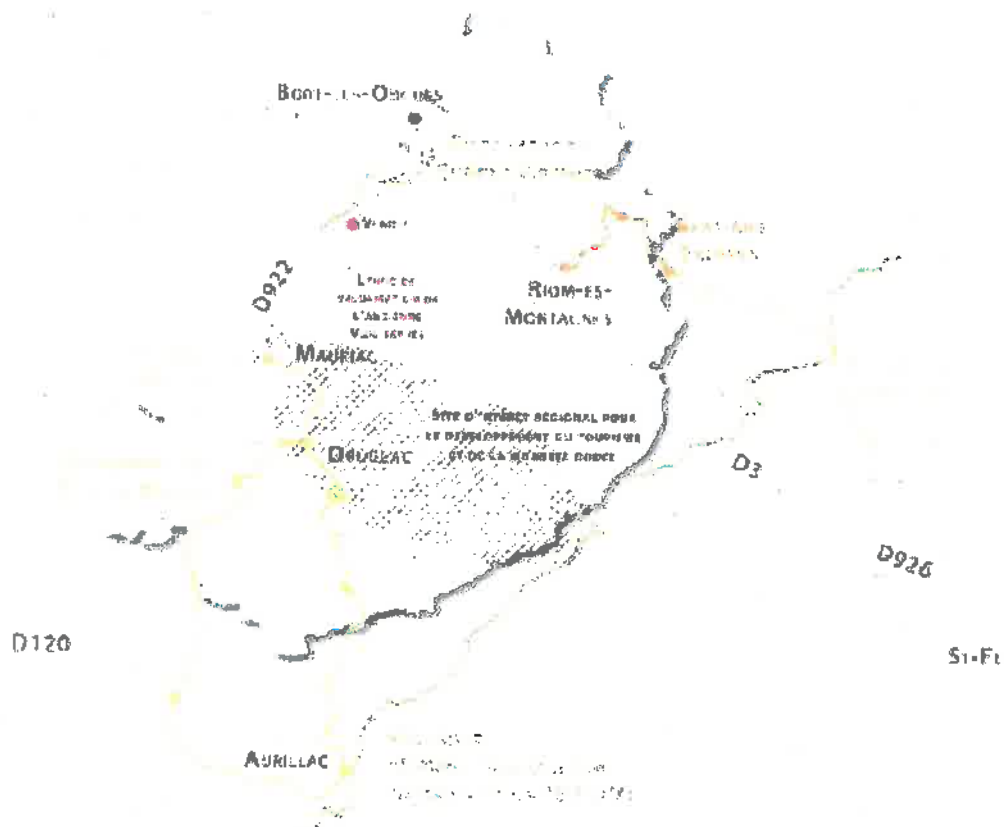
1-3 CARTES ET ELEMENTS CHIFFRES MOBILITE

Modes de déplacement (%) (Source INSEE 2015)



Modes de déplacements utilisés sur le territoire Haut Cantal Dordogne

VOIES VERTES ET PARCOURS TOURISTIQUES SUR LE HAUT CANTAL DORDOGNE



Voies vertes et parcours touristiques sur le territoire du Haut Cantal Dordogne

1-4 SYNTHÈSE DES INDICATEURS D'ÉVALUATION

N° Indicateur	Intitulé indicateur	Chiffre indicateur	Année indicateur	Cible/objectif
EE 1.1	Nombre de km de voie verte/piste verte supplémentaire créés	18.19	2020	Création de km supplémentaires de voie verte/piste verte
EE 1.2	Nombre pôles multimodaux créés sur le territoire	0	2020	Création de pôles multimodaux supplémentaires
EE 1.3	Nombre d'aires de covoiturage supplémentaires créées à l'initiative des collectivités	5	2020	Création d'aires de covoiturage supplémentaires
EE 1.4	Nombre de bornes électriques supplémentaires installées sur le territoire sous maîtrise d'ouvrage publique	4	2020	Installation de bornes électriques supplémentaires

2. ENERGIE ET CLIMAT :

2-1 ELEMENTS DE CONTEXTE

Il est délicat d'obtenir des données en matière de changement climatique à l'échelle du territoire. Cependant il semble pertinent de se baser sur une analyse des vulnérabilités et des facteurs de risques sur l'ensemble du Massif Central. Ces enjeux ont été élaborés par le Réseau d'Information sur le Changement Climatique dans le Massif Central (RICCMAC), large réseau d'experts techniques, scientifiques, et d'acteurs de terrain.

Les travaux des experts du RICCMAC ont été publiés en 2015 et confirment la réalité du changement climatique sur le secteur. La synthèse de l'évolution climatique du massif central sur la période 1959-2009 fait état pour l'Auvergne :

- D'une hausse de la température moyenne de 1,3 °, soit une hausse de 0,3 ° par décennie ;
- pas ou peu d'évolution des précipitations ;
- des sécheresses en progression.

Pour les précipitations neigeuses, les données, obtenues par modélisation et confrontation aux observations, montre une diminution :

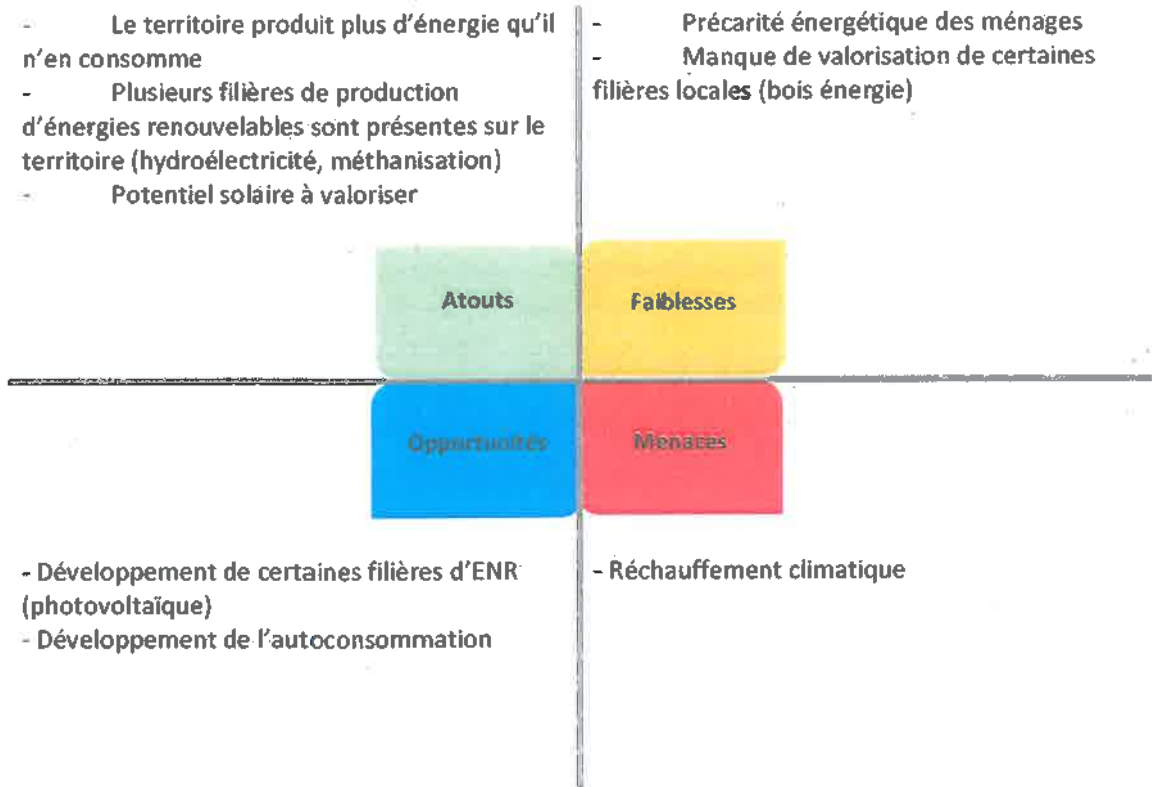
- de 5 jours par décennie pour la présence de neige au sol ;
- de 10 jours par décennie pour les épaisseurs supérieures à un mètre.

La poursuite de ces évolutions climatiques devrait selon toute vraisemblance, accroître les vulnérabilités du territoire. Le Haut Cantal Dordogne possède aujourd'hui, en matière de production énergétique, des gisements importants, avec des formes d'énergies renouvelables déjà très bien valorisées (hydro-électricité), et d'autres en développement ou en projet (solaire, bois-énergie, méthanisation, éolien), avec déjà quelques réseaux de chaleur existants.

La production effective des unités de production déjà en place (principalement les barrages), au regard des consommations énergétiques de ce territoire peu peuplé, permet d'affirmer que le territoire peut déjà être qualifié de territoire à énergie positive, avec une production 100% renouvelable.

Dans ce territoire de montagne et d'élevage, un gisement important se révèle aujourd'hui à la fois autour de la méthanisation (99% des exploitations agricoles font de l'élevage) mais aussi du bois-énergie (la couverture boisée est importante et en progression sur les pentes). D'ailleurs, des actions concrètes sont déjà à l'œuvre à l'échelle des EPCI et des communes.

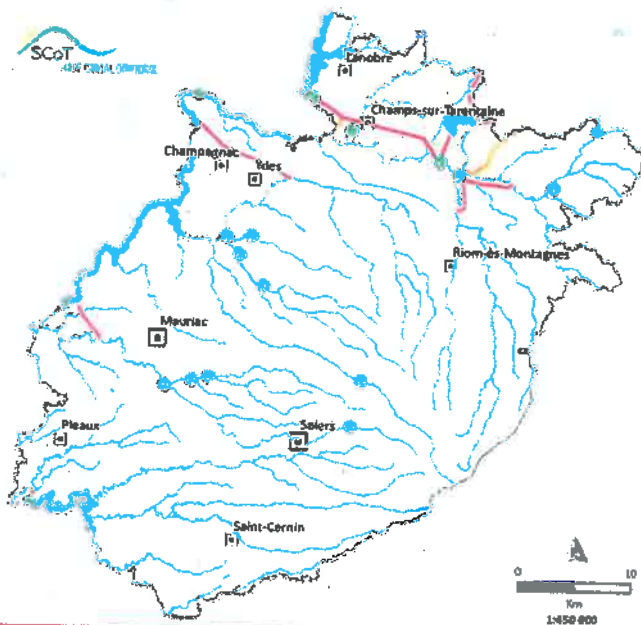
2-2 MATRICE AFOM : ENERGIE ET CLIMAT



2-3 CARTES ET ELEMENTS CHIFFRES ENERGIE ET CLIMAT

Nom usine / ouvrage	Commune localisation	Dépt.	Puissance installée (MW)	Productible moyen (GWh/an)
AIGLE	SOURSAC	19	360	467
BORT	BORT-LES-ORGUES	19	232,8	275
MAREGES	BIGINIAC	19	146	108
SAINT PIERRE MAREGES	SAINT-PIERRE	15	120,2	175
ENCHANET	PLEAUX	15	31,6	55
AUZERETTE	CHAMPS-SUR-TARENTAINE-MARCHAL	15	29,8	90
COINDRE	SAINT-AMANDIN	15	25	108
LA RHUE	LANOBBRE	15	10,7	19
Microcentrale de la Santoise	SAINT-BONNET-DE-CONDAT	15	4	13
Éol. du Cher	LE VAULMIER	15	2,2	3
Brousse, es Mardaret	SAUVAT	15	1,324	3
La Pradelle	LANOBBRE	15	0,893	3
Roc-des-Sans	SAINT-PAUL-DE-SALERS	15	0,5	2
Moulin de Flore	AUZERS	15	0,498	1
Moulin de Mazerolles	SALINS	15	0,415	1
Marchessou	CHAMPS-SUR-TARENTAINE-MARCHAL	15	0	0
Émbraces	BASSIGNAC	15	0	2
Pont des Mornes	LUGARDE	15	0	0
Moulin du Cambon	SAINT-CERNIN	15	0	0
Condat	Chanterelle	15	0	0
Sautevedelle	Condat	15	0	4
Total	21 usines		965,93	1325

En gras, les E usines soumises au régime de la concession (Puissance > 4,5 MW)
 en bleu les usines limitrophes situées hors territoire SCoT (de l'autre côté du cours d'eau)



Hydro-électricité

- Moulin-usine de production
- Grandes retenues
- Ouvrage d'aménée
- Tronçon de déviation de cours d'eau

Sources : EPIOR

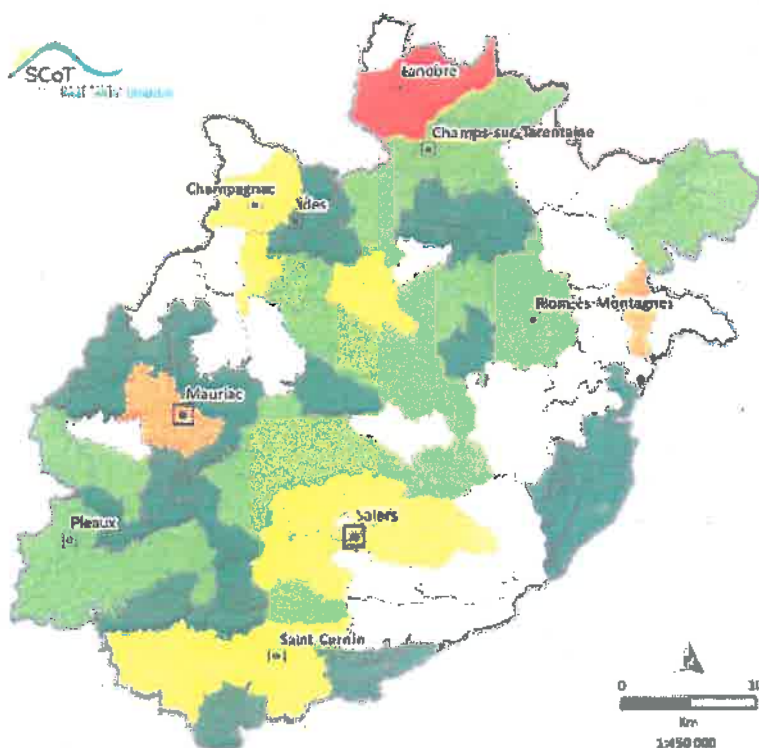
Conception : id-ees

CRTE Haut Cantal Dordogne, annexe n°3 : état des lieux écologique

		en fonctionnement
		en travaux
		en décision de réalisation
		en voie d'abandon ou abandonné
		études en cours

Maître d'Ouvrage	Commune (Code INSEE)	Process	Puissance électrique (kWélec)	Valorisation énergétique	Réseau	
					Vente de chaleur	Longueur (en m)
Salers Biogaz - SA3 - St Bernard de Salers	15074	Voie solide (bovins, ovins)	200	Production de chaleur industrielle, station d'effluents des industries	Avec	200
Salers Biogaz - SA3 - Zone des 4 Routes - Site Eauvie	15186	Voie solide (bovins, ovins) (batch)	300	Réseau de chaleur sur la ZAC brasserie, séchage buche	Avec	607
Bassignac Electricité - GAEC Basson - Bassignac	15019	Voie liquide (élevage mélange)	60	Atelier yaourtière + séchoir	Avec	100
GAEC ferme Galvany - Sauvat	15225	Voie solide (bovins) (batch)	150	Onsuffage et BOB (bat élevage et atelier transformation, séchage foin)	Sans	
TOTAUX (sauf abandon)			750			

Etat des lieux de la méthanisation sur le territoire Haut Cantal Dordogne



Production d'énergie renouvelable

Production totale (MW)

- 0.00 - 0.15
- 0.16 - 0.49
- 0.50 - 1.13
- 1.13 - 4.20
- 4.21 - 11.30

2-4 SYNTHÈSE DES INDICATEURS D'ÉVALUATION

N° Indicateur	Intitulé indicateur	Chiffre indicateur	Année indicateur	Cible/objectif
EE 2.1	Production d'ENR supplémentaire à l'initiative des collectivités		2017	Amélioration de la production d'ENR à l'initiative des collectivités
EE 2.2	Production d'ENR en autoconsommation à l'initiative des collectivités	0	2021	Amélioration de la production d'ENR en autoconsommation à l'initiative des collectivités

3. RENOVATION ENERGETIQUE :

3-1 ELEMENTS DE CONTEXTE

Le territoire se caractérise par une part élevée de logements anciens avec 60% des résidences principales construites avant 1971 et les premières réglementations thermiques. Cette part est d'ailleurs supérieure aux territoires de comparaison (51% pour le département et 42% pour la région).

Néanmoins quelques nuances notables sont à apporter avec :

- les situations les plus prégnantes sont observées sur la CC du Pays de Salers et la CC du Pays Gentiane avec un parc très ancien : plus de 40% des résidences principales ont été construites avant 1919, soit près de 1 740 unités. Cette part s'élève à 32% sur le Pays Gentiane (environ 1 060 unités) ;
- Le Pays de Mauriac et la CC Sumène Artense connaissent une vague d'urbanisation plus importante entre 1970 et 1990 que les autres EPCI (28% correspondant à 880 résidences principales sur le Pays de Mauriac et 21% soit près de 1 100 unités sur Sumène-Artense).

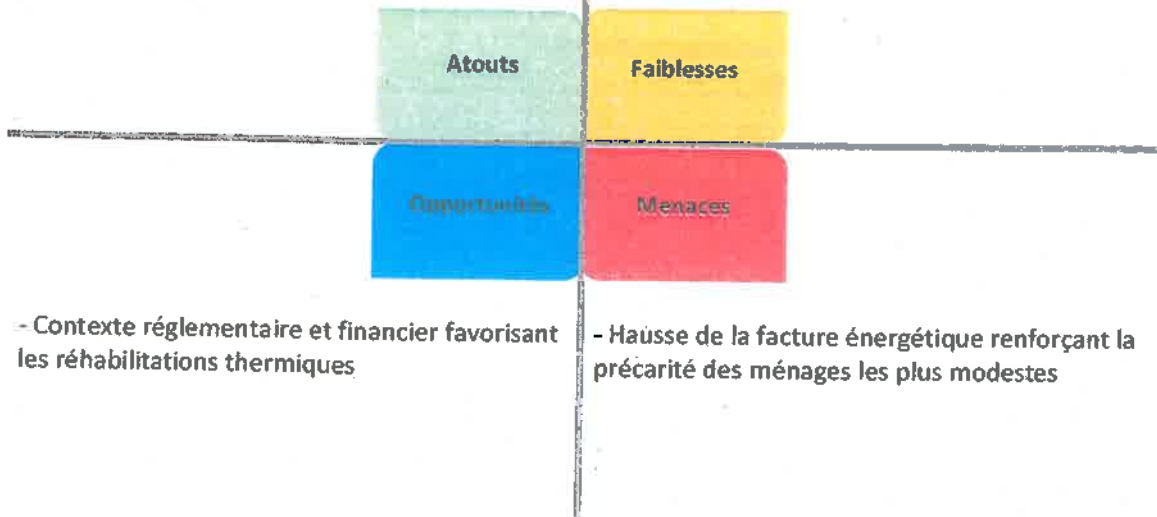
La part des résidences principales construites après 1990 est très faible oscillant entre 12% et 17% selon les intercommunalités correspondant à 2 260 résidences principales. Ces parts sont bien inférieures aux valeurs observées sur le département (20%) et la région (27%).

De plus, une part moins élevée de logements avec le chauffage électrique (19,4%) est constatée en comparaison au département (20,6%) et à la région (24,6%). A l'inverse, le Pays de Mauriac, qui compte une part plus élevée de logements récents (dont une part plus importante d'appartements), est caractérisé par une nette surreprésentation de près de 9 points (28,1% des résidences principales ont le chauffage électrique) par rapport au territoire d'études.

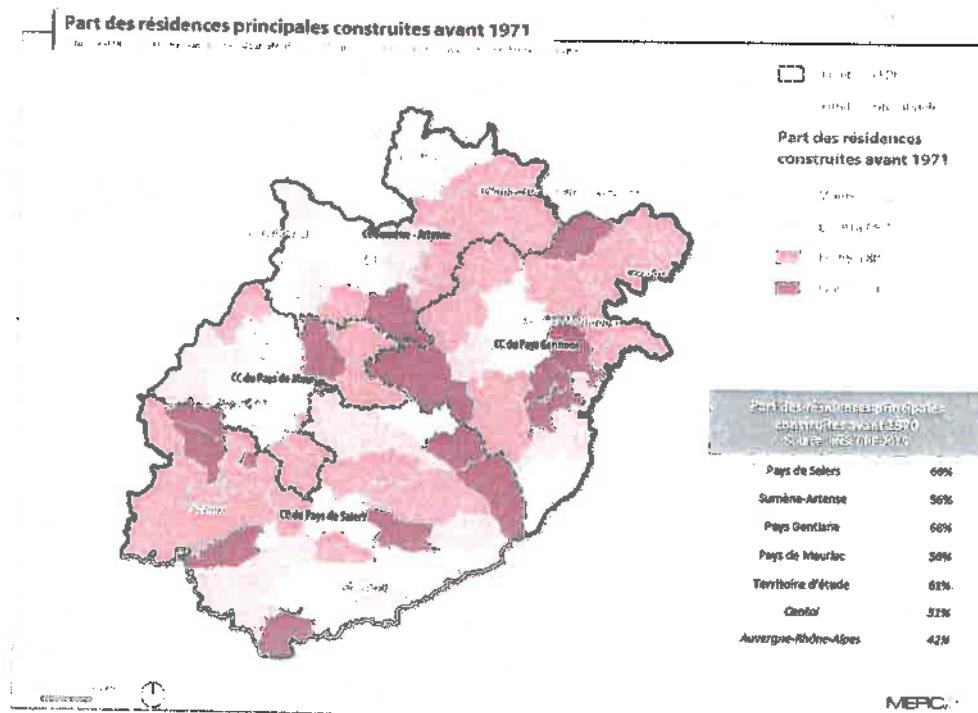
3-2 MATRICE AFOM : RENOVATION ENERGETIQUE

- Présence d'entreprises RGE sur le territoire
- OPAH en cours sur les 4 EPCI
- Mise en œuvre d'un SPPEH à l'échelle départementale

- Parc immobilier relativement ancien (66% avant 1971)
- Nombreuses passoires thermiques
- Logements peu qualitatifs et inadaptés
- Forte vacance de logements



3-3 CARTES ET ELEMENTS CHIFFRES RENOVATION ENERGETIQUE



Part des résidences principales construites avant 1971

3-4 SYNTHÈSE DES INDICATEURS D'ÉVALUATION

N° Indicateur	Intitulé indicateur	Chiffre indicateur	Année indicateur	Cible/objectif
EE 3.1	Modernisation des systèmes de chauffage des bâtiments publics	0	2020	Améliorer et optimiser les systèmes de chauffage des bâtiments publics
EE 3.2	Rénovation énergétique des bâtiments publics (nombre de bâtiments rénovés)	0	2020	Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments publics

4. TRAITEMENT DES DECHETS ET ECONOMIE CIRCULAIRE

4-1 ELEMENTS DE CONTEXTE

Le Cantal est couvert actuellement par un plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PDEDMA) approuvé par l'arrêté préfectoral n°2007-700 du 11 mai 2007. Il est axé sur les principes de proximité pour le traitement des déchets et le choix d'une filière de type enfouissement.

Le Plan départemental pour l'élimination des déchets ménagers et assimilés a organisé le Cantal en 3 bassins de traitement des déchets, qui correspondent sensiblement aux 3 arrondissements du département. Sur la base des grands axes définis par le Plan (tel que le recours à l'enfouissement), chaque arrondissement est chargé d'organiser l'élimination de ses déchets.

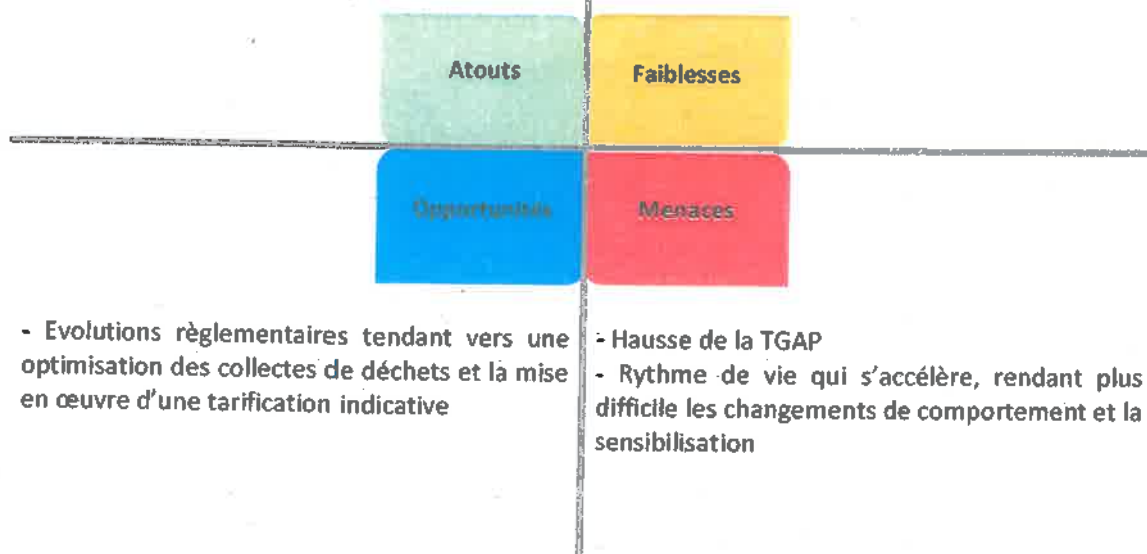
L'organisation de la collecte des ordures ménagères est structurée autour des 4 EPCI qui composent le Haut Cantal Dordogne. Chaque EPCI organise la collecte de ses propres déchets ménagers.

La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte reformule les objectifs et va en effet plus loin concernant la réduction des déchets, à l'horizon 2020-2025, avec notamment un objectif de réduction des déchets ménagers assimilés et un développement du tri à la source.

4-2 MATRICE AFOM : TRAITEMENT DES DECHETS ET ECONOMIE CIRCULAIRE

- Présence d'une ressourcerie sur le territoire et montée en puissance de cette dernière
- Territoire propice aux actions liées à la valorisation des fermentescibles (habitat individuel)

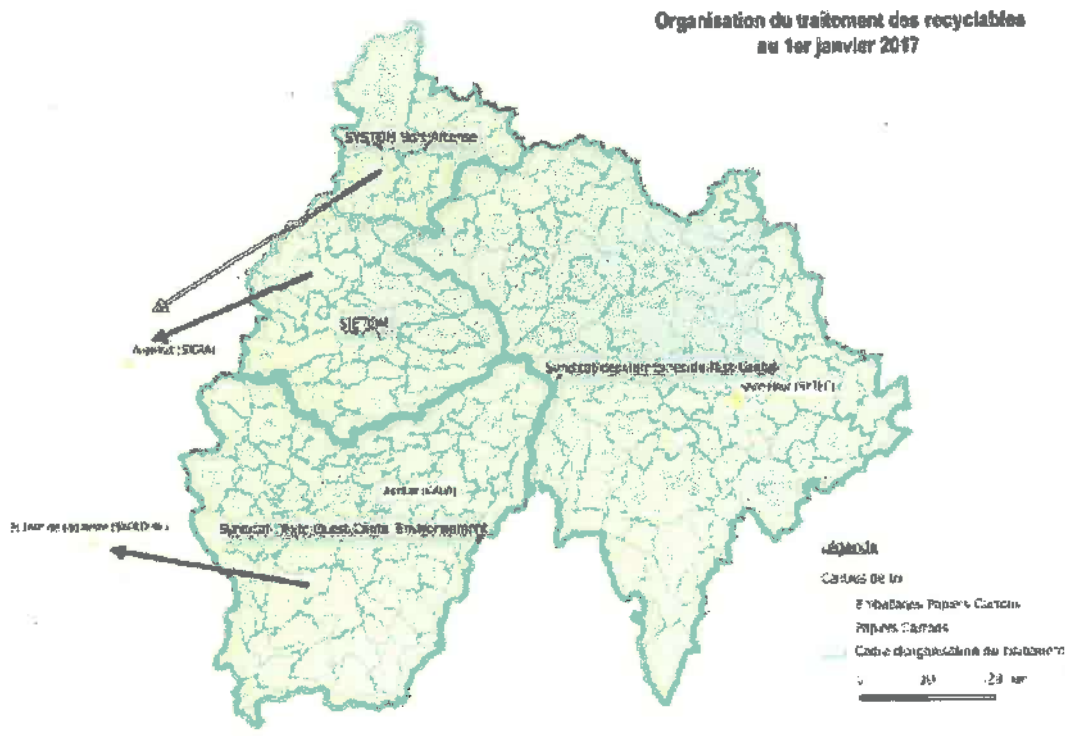
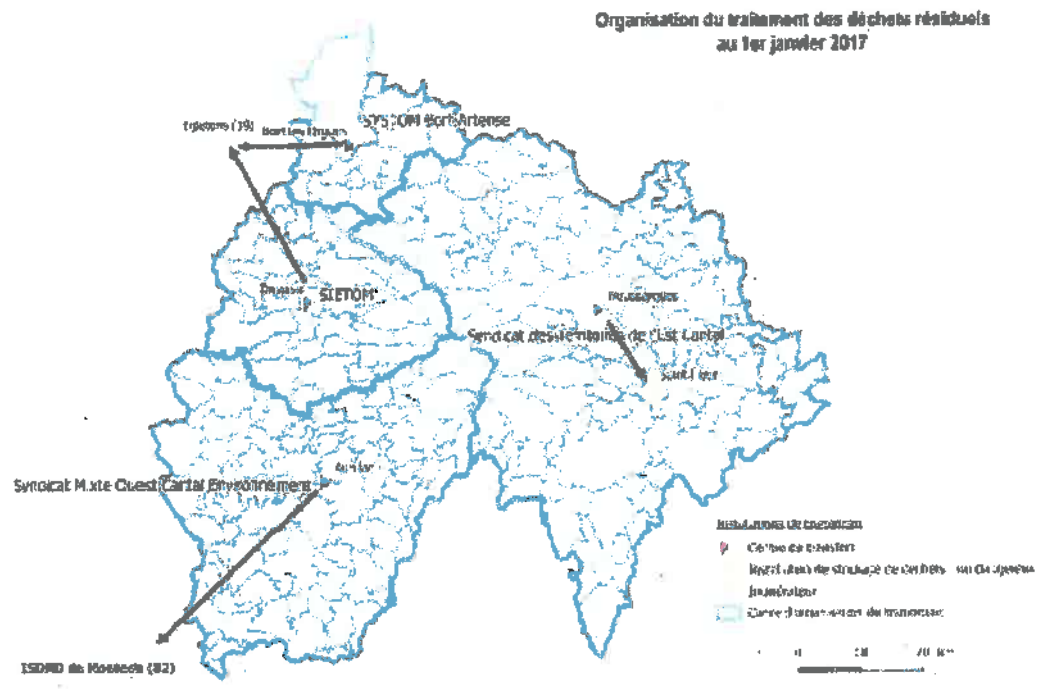
- Nombreux déchets verts non valorisés
- Manque de sensibilisation de la population au tri à la source et au tri sélectif
- Collecte des déchets ménagers à optimiser
- Equipements vieillissants



- Evolutions réglementaires tendant vers une optimisation des collectes de déchets et la mise en œuvre d'une tarification indicative

- Hausse de la TGAP
- Rythme de vie qui s'accélère, rendant plus difficile les changements de comportement et la sensibilisation

4-3 CARTES ET ELEMENTS CHIFFRES TRAITEMENT DES DECHETS ET ECONOMIE CIRCULAIRE



Organisation du traitement des déchets ménagers et recyclables

4-4 SYNTHÈSE DES INDICATEURS D'ÉVALUATION

N° Indicateur	Intitulé indicateur	Chiffre indicateur	Année indicateur	Cible/objectif
EE 4.1	Evolution des tonnages de déchets ménagers et recyclables collectés	0	2020	Réduire les tonnages de déchets ménagers collectés et améliorer les tonnages de recyclables collectés
EE 4.2	Nombre de nouveaux points d'apports volontaires installés	0	2020	Proposer de nouveaux points d'apports volontaires pour favoriser la collecte des recyclables
EE 4.3	Volume de plastiques agricoles collectés	0	2020	Améliorer la collecte des plastiques agricoles

5. AGRICULTURE ET ALIMENTATION LOCALE

5-1 ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Aujourd'hui sur le territoire du SCOT, la part des emplois dans l'agriculture s'élève à 17%, laissant bien entendu apparaître des disparités en fonction des communes. Les productions sont en partie valorisées par des filières de qualité (AOP, IGP, label rouge, marque du Parc Naturel Régional, AB, montagne...).

Les espaces agricoles représentent un gisement d'emplois potentiellement important, et réellement durable, pour le territoire. D'autant plus si l'on considère l'ensemble des avantages et services rendus à la Collectivité que leur maintien, leur gestion et leur exploitation économique induit sur le plan sociologique comme environnemental.

L'exploitation de ces espaces permet de préserver des productions (animales ou végétales) locales et donne à ce titre la possibilité de développer des circuits courts, gages de meilleure valeur ajoutée pour le producteur, et gages de meilleure traçabilité pour le consommateur.

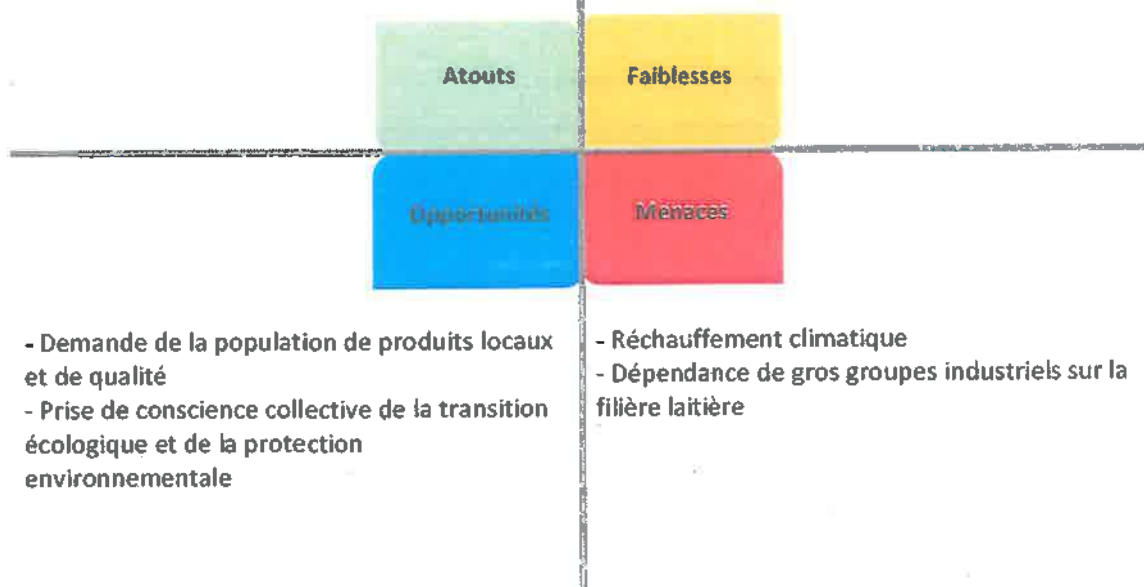
En outre, la préservation des terres agricoles et de la diversité des productions favorise l'autonomie alimentaire des animaux et limite par conséquent la vulnérabilité économique des élevages dans un contexte mondial de volatilité du prix des matières premières utilisées dans l'alimentation animale.

Enfin, la chaîne alimentaire de notre société industrialisée est bâtie sur une dépendance énergétique (principalement aux énergies fossiles) : l'agriculture en dépend, tout comme le secteur de la distribution pour approvisionner les villes. Dans la perspective d'une raréfaction de la ressource et d'une augmentation tendancielle des prix de ces énergies, l'importance pour un territoire de bénéficier d'une filière agricole solide et autonome est une garantie essentielle à son équilibre (par exemple, la population francilienne ne dispose que d'à peine trois jours d'autonomie alimentaire).

5-2 MATRICE AFOM : AGRICULTURE ET ALIMENTATION LOCALE

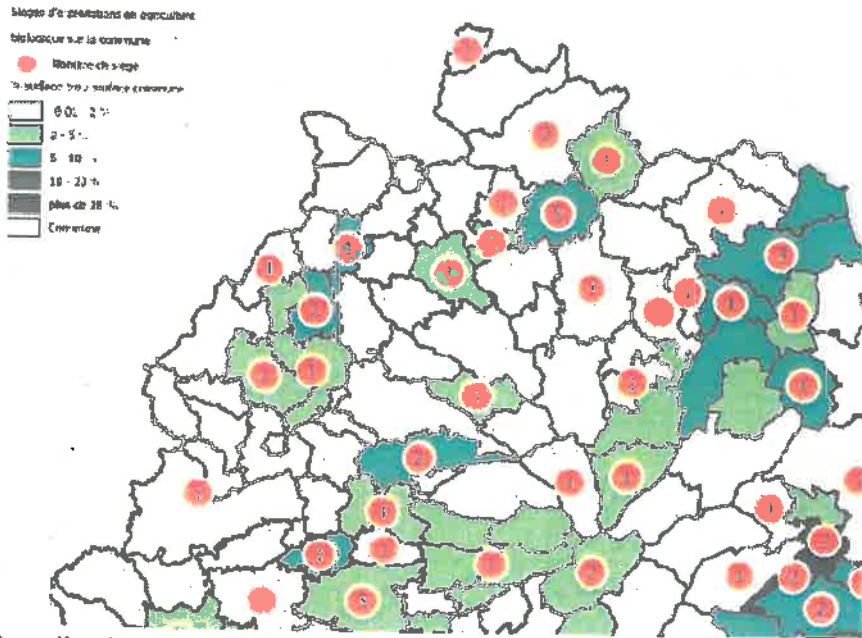
- Filière agricole très développée sur le territoire
- Produits locaux de qualité et reconnus : présence de nombreux labels et AOP

- Peu de valorisation directe des produits locaux
- Age moyen des chefs d'exploitation et difficulté de transmission reprise
- Tendance à agriculture plus intensive ayant un impact sur l'environnement
- Déprise agricole
- Peu de diversification agricole

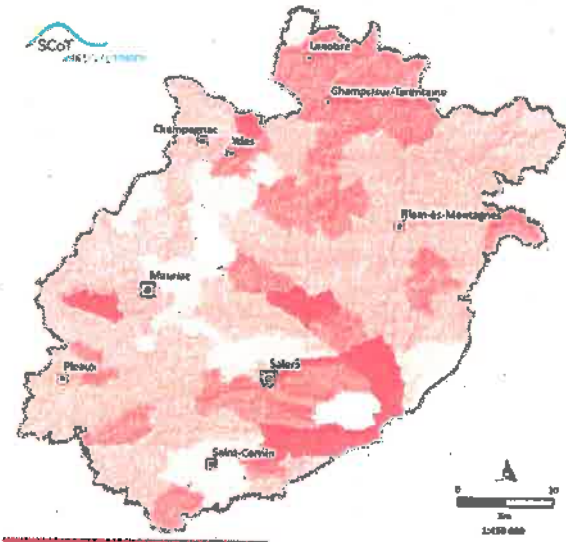
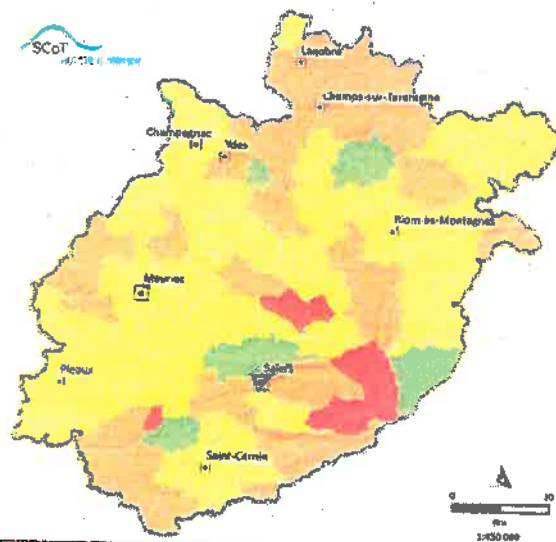


5-3 CARTES ET ELEMENTS CHIFFRES AGRICULTURE ET ALIMENTATION LOCALE

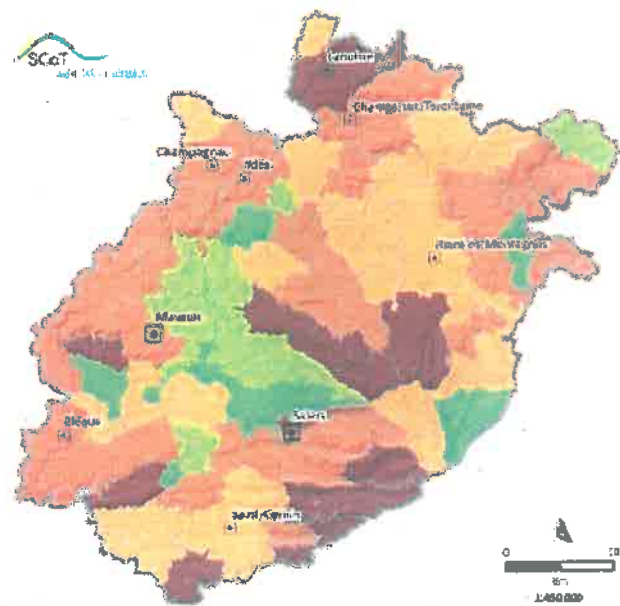
CRTE Haut Cantal Dordogne, annexe n°3 : état des lieux écologique



Sièges d'exploitation en agriculture biologique sur le territoire



Evolution du nombre d'exploitation et d'emploi dans le secteur agricole



Evolution de la Surface Agricole Utilis entre 1988 et 2010

- 11 - 31
- 1 - 10
- -14 - 0
- -44 - -15
- < -45

Sources : Agreste 2012 L'annuaire 2008

Evolution de la surface agricole utile

5-4 SYNTHÈSE DES INDICATEURS D'ÉVALUATION

N° Indicateur	Intitulé indicateur	Chiffre indicateur	Année indicateur	Cible/objectif

6. ACTIONS EN MATIERE DE BIODIVERSITE

6-1 ELEMENTS DE CONTEXTE

Les milieux naturels du territoire recèlent des habitats patrimoniaux répertoriés dans la Directive européenne Habitat Faune Flore. Selon cette directive, un habitat est un espace naturel homogène par ses conditions écologiques, ayant une végétation caractéristique (communautés végétales) qui héberge une certaine faune dont les activités vitales se déroulent en partie ou en totalité sur cet espace.

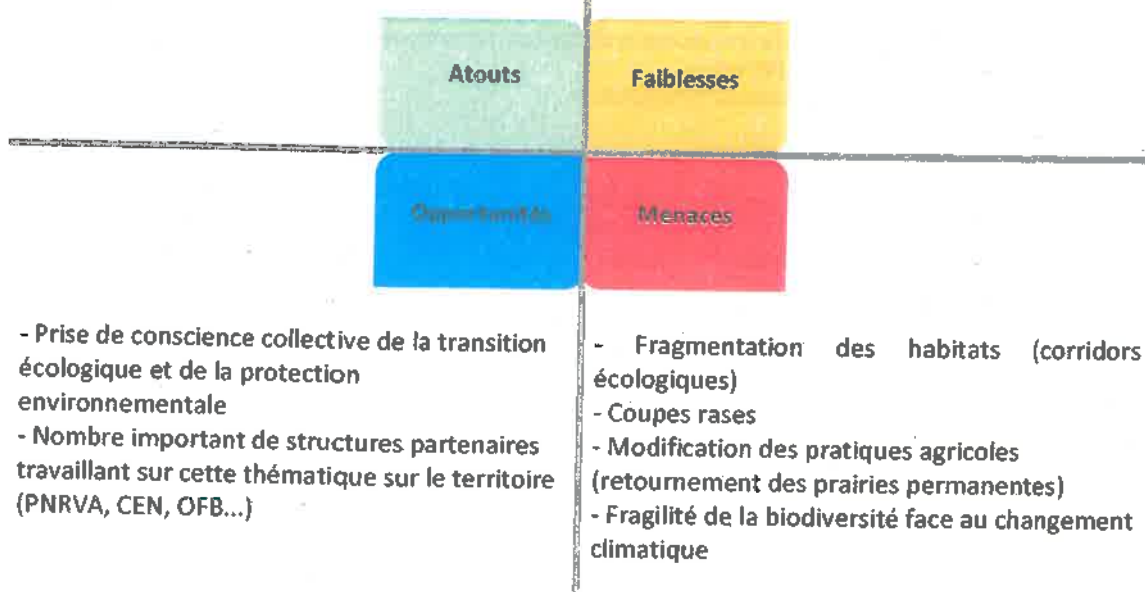
Elle définit ainsi une liste d'habitats d'intérêt communautaire parmi lesquels figurent en première ligne des mesures de protection, les habitats prioritaires. Ces habitats patrimoniaux, tout comme d'autres habitats, communs ou de moindre priorité, sont répertoriés au sein des grands ensembles écopaysagers en présence sur le territoire, qui permettent d'abriter une faune et une flore particulièrement riche et variée :

- Les espaces agro-pastoraux
- Le bocage et son rôle au sein des espaces agro-pastoraux
- Les espaces forestiers
- Les landes et pelouses d'altitude
- Les zones humides (tourbières, prairies humides, boisements rivulaires...)
- Les cours d'eau, lacs et étangs

6-2 MATRICE AFOM : ACTIONS EN MATIERE DE BIODIVERSITE

- Paysages remarquables
- Nombreux sites naturels et ZNIEFF
- Importante diversité d'espèces due à la variété des milieux (massifs forestiers, haies, rivières, prairies, milieux de moyenne montagne...)

- Présence de nombreux obstacles à la continuité écologique
- Nombreux ouvrages hydro-électriques
- Drainage des zones humides



6-3 CARTES ET ELEMENTS CHIFFRES ACTIONS EN MATIERE DE BIODIVERSITE



Occupation du sol

- Zones urbanisées
- Zones industrielles ou commerciales et réseaux de communication
- Mines, décharges et chantiers
- Espaces verts artificialisés, non agricoles
- Prairies
- Zones agricoles hétérogènes
- Forêts
- Milieux à végétation arbustive et/ou herbacée
- Espaces ouverts, sans ou avec peu de végétation
- Zones humides intérieures
- Eaux continentales

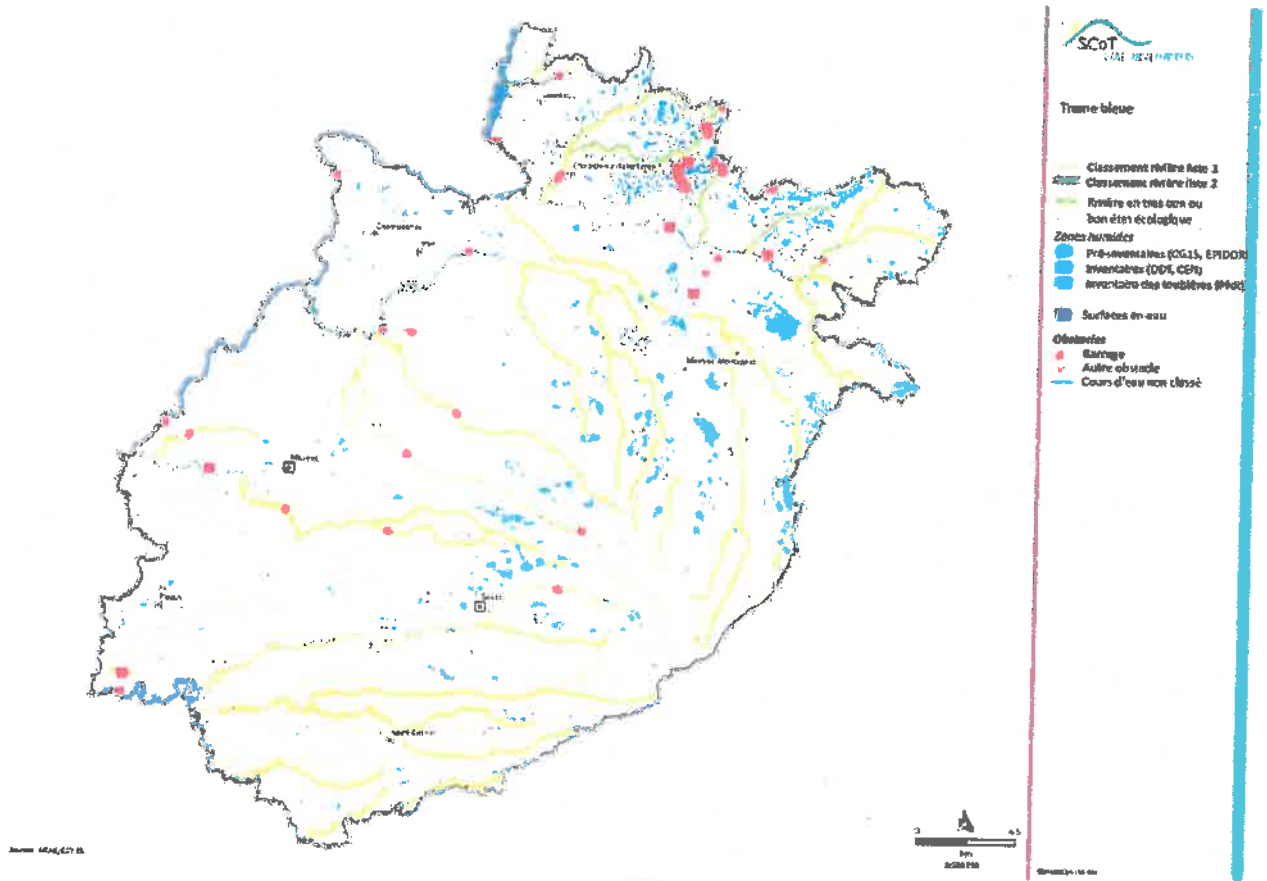
Sources : Corine Land Cover 2012 Conception : M. Les

Les 4 grands types d'occupation du sol 2012

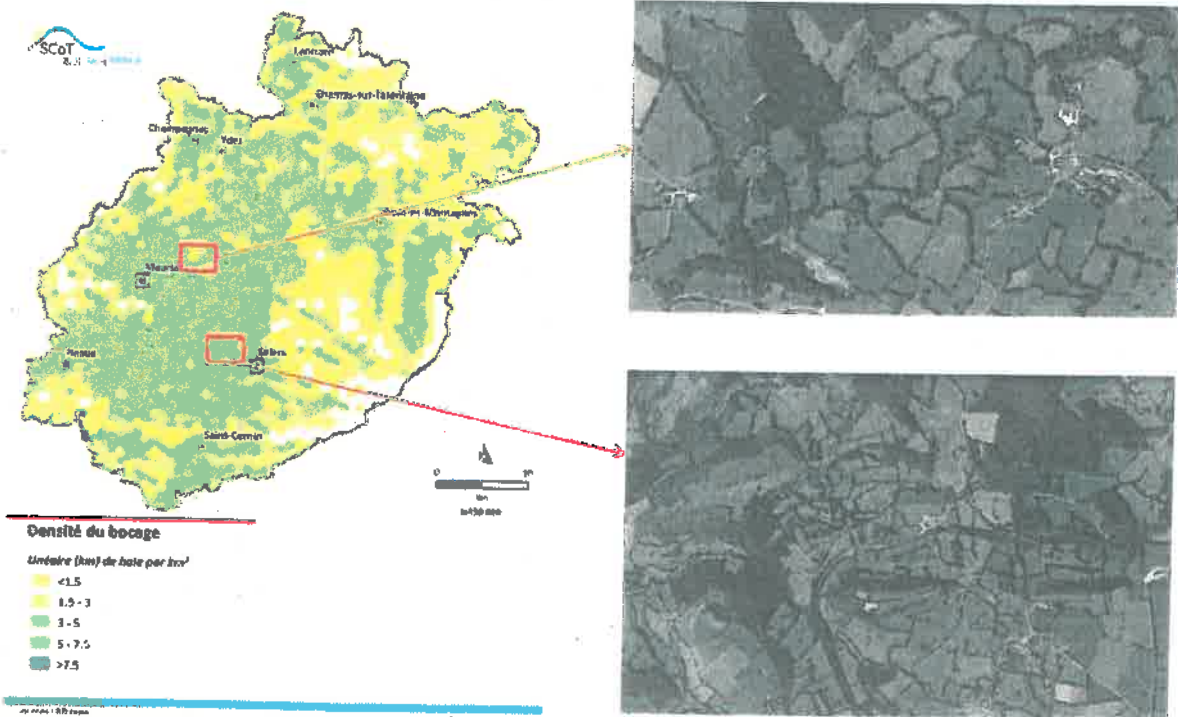
Occupation du sol	Superficie (ha)	% SCoT HCD	% France
Territoires artificialisés	1777	1.1	5,5
Territoires agricoles	94885	57.2	58,4
Forêts et milieux semi-natu	67891	40.9	34,8
Zones humides	1333	0.8	1,3
Total	149557	100	100

Source : UE-SDeS, CORINE Land Cover

Occupation du sol territoire du Haut Cantal Dordogne



Trame bleue du territoire Haut Cantal Dordogne



Densité bocagère du territoire Haut Cantal Dordogne

6-4 SYNTHÈSE DES INDICATEURS D'ÉVALUATION

N° Indicateur	Intitulé indicateur	Chiffre indicateur	Année indicateur	Cible/objectif
EE 6.1	Elaboration de nouveaux atlas cartographiques	0	2021	Enrichissement des atlas existants par le biais des démarches PLUi ou autre

7. LUTTE CONTRE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

7-1 ELEMENTS DE CONTEXTE

La consommation foncière, qui est d'un niveau relativement faible du fait de la croissance démographique atone du territoire, est toutefois générée par une production de logements supérieure à la demande. La consommation foncière est ainsi devenue un enjeu (plus qualitatif que quantitatif), depuis quelques années, d'autant qu'elle est prise en compte de façon inégale sur le territoire, au gré de l'avancement des PLU.

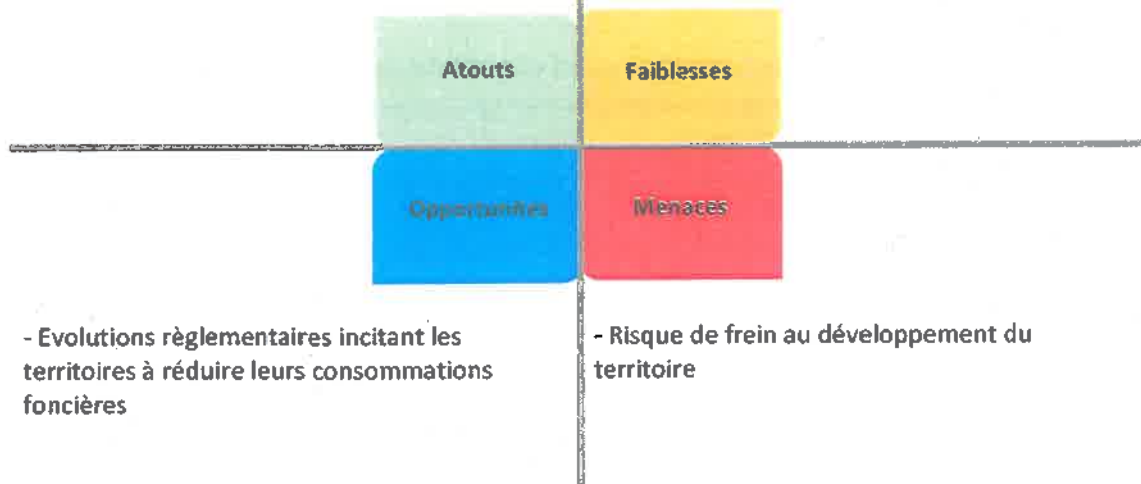
L'analyse de la consommation foncière révèle que la progression de la tâche urbaine se fait en grande partie au détriment des espaces agricoles :

- la part des espaces urbanisés est relativement peu importante sur le territoire (5% environ),
- l'urbanisation progresse à un rythme assez modéré (1% environ par an) mais s'élève malgré tout à 58 ha par an (hors zones d'activités et bâtiments agricoles),
- ce rythme est déconnecté de la croissance démographique, pour deux raisons : Les besoins en production de logements qui restent importants sur le territoire. Les besoins de développement territorial (économie, tourisme, équipements), qui représentent une part importante de l'urbanisation.
- La progression de l'urbanisation est très inégale sur le territoire, avec une inversion des tendances au cours du siècle : les hautes vallées traditionnellement agricoles, et densément occupées, sont aujourd'hui en déprise urbaine. L'urbanisation progresse autour des principaux bourgs et le long des espaces les plus accessibles.
- les formes récentes d'urbanisation sont plus consommatrices d'espace (zones d'activités, lotissements, urbanisation linéaire...),
- les terres les plus impactées par l'urbanisation sont aussi parmi celles les plus intéressantes d'un point de vue agricole (terrains relativement plats à proximité des villages et non inondables),
- l'urbanisation s'est faite en consommant 76 % de terres agricoles, 7 % d'espaces considérés comme artificialisés (dents creuses, friches...), et 17 % d'espaces naturels et forestiers.

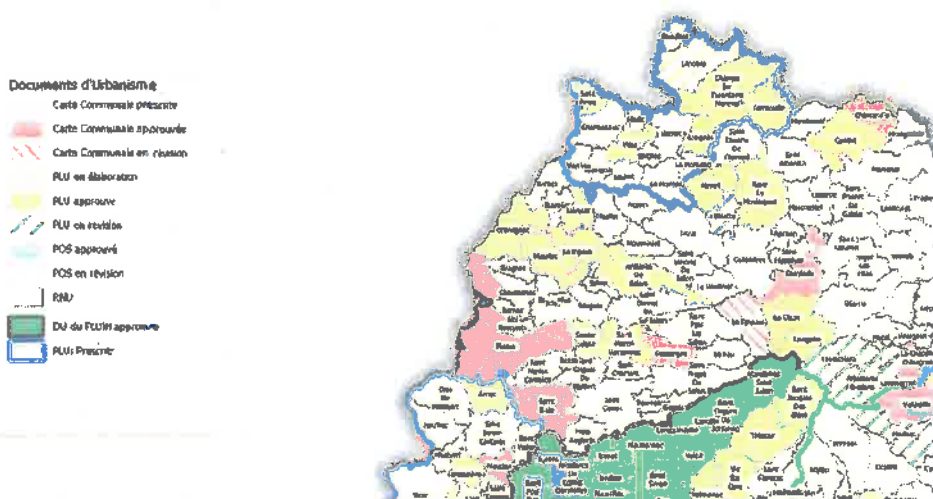
7-2 MATRICE AFOM : LUTTE CONTRE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

- Le territoire consomme finalement assez peu d'espaces au regard des territoires voisins
- Le SCOT Haut Cantal Dordogne est en phase d'arrêt
- Démarches de PLUI en cours

- Difficultés pour concilier développement local et protection de l'environnement
- Les difficultés à dépasser la vision communale pour bâtir une stratégie de développement à l'échelle intercommunale
- Consommation de terres agricoles pour l'urbanisation



7-3 CARTES ET ELEMENTS CHIFFRES LUTTE CONTRE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS



7-4 SYNTHÈSE DES INDICATEURS D'ÉVALUATION

N° Indicateur	Intitulé indicateur	Chiffre indicateur	Année indicateur	Cible/objectif
EE.7.1	Nombre de PLUi approuvés et/ou en cours d'élaboration	0	2021	Améliorer le maillage territorial en matière de documents d'urbanisme
EE 7.2	Approbation du SCOT Haut Cantal Dordogne	0	2021	Améliorer le maillage territorial en matière de documents d'urbanisme

8. GRAND CYCLE DE L'EAU

8-1 ELEMENTS DE CONTEXTE

Le territoire du SCoT s'étend sur le seul bassin versant Adour Garonne et se répartit sur le seul sous-bassin de la Dordogne.

A l'image de l'Auvergne, l'eau est un élément identitaire du Pays Haut Cantal Dordogne. A commencer par la rivière Dordogne, formant une limite naturelle à l'ouest du territoire et du Département. Tous les cours d'eau du territoire convergent vers cette rivière structurante. La plupart proviennent du centre du volcan cantalien et descendent rejoindre les eaux de la Dordogne (dans une orientation est/ouest sinon sud-est/nord-ouest), d'abord à travers des vallées en auge, puis en suivant des fonds de vallées plus encaissées.

En effet, le territoire du SCoT, présente un relief et une géologie variés puisque l'on passe d'un milieu strictement volcanique à fortes pentes et larges vallées fluvio-glaciaires plates, à un relief collinaire aux vallées très encaissées dans des terrains métamorphiques avec des apparitions du socle granitique dans certains secteurs.

Les cours d'eau du territoire s'en trouvent alors eux-mêmes d'autant plus variés, tant en terme d'orientation des écoulements qu'en terme de débits, de régimes hydrologiques ou de sources d'alimentation.

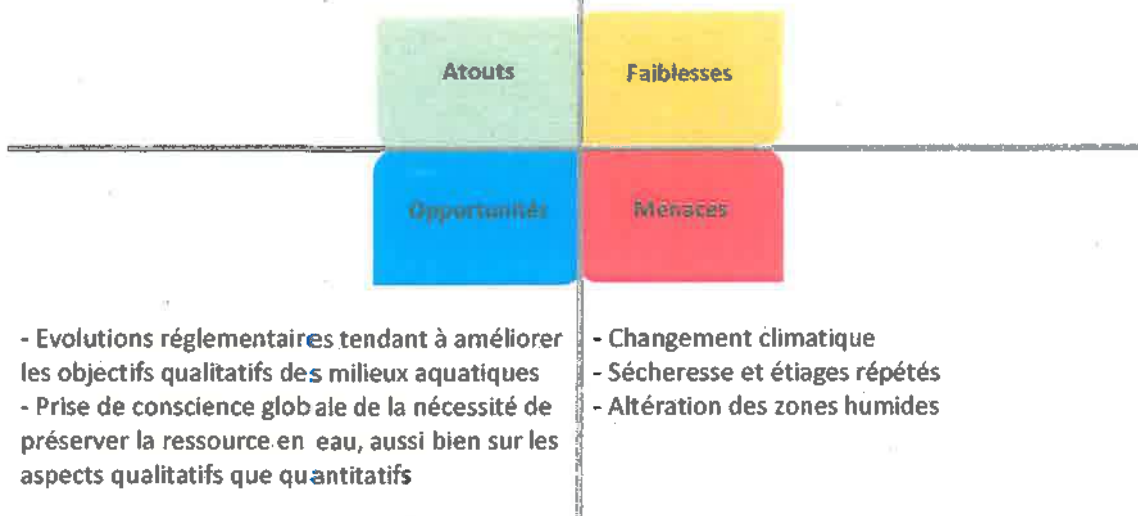
Les nombreux barrages aujourd'hui présents sur le territoire ou sur ces limites administratives (cf. chapitre dédié aux énergies renouvelables) témoignent de la richesse du territoire en la matière, potentiel qui a su être mis en exergue au fil des générations (moulins, production hydro-électrique...).

L'eau est donc présente sous de nombreuses formes : rivières, ruisseaux et torrents de montagne, sources, zones humides, tourbières, lacs, et étangs.

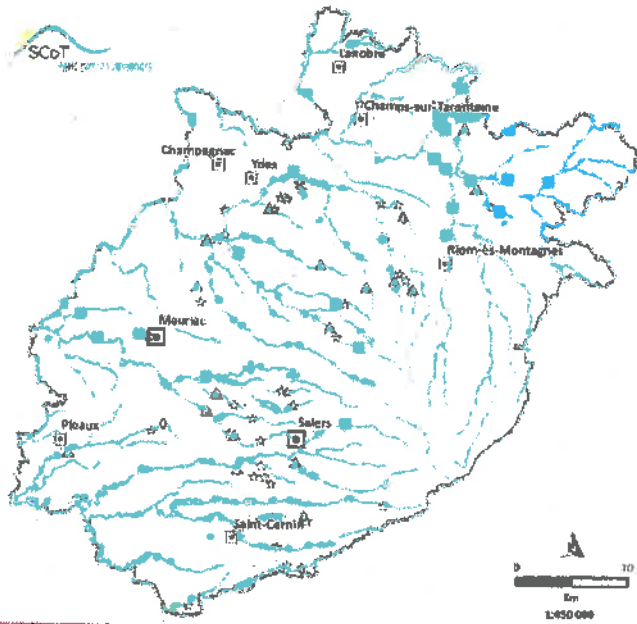
8-2 MATRICE AFOM : GRAND CYCLE DE L'EAU

- Élément identitaire fort du territoire
- Territoires en cours de structuration GEMAPI : diagnostics, élaborations de PPG, suivi étiage
- Réseau hydrographique et humide denses sur le territoire de tête de bassin

- Nombreux obstacles à l'écoulement
- Drainages importants
- Etat général des cours d'eau moyen a dégradé
- Baisse inquiétante des peuplements piscicoles sur certains cours d'eau

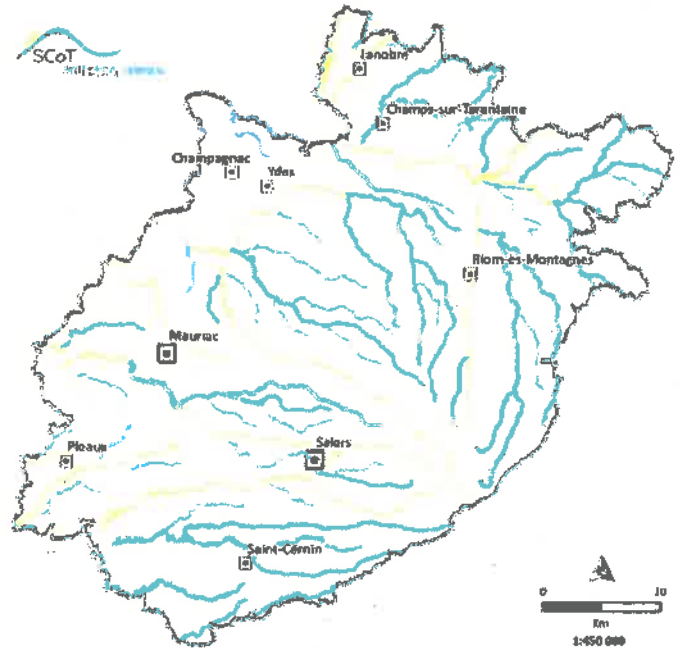


8-3 CARTES ET ELEMENTS CHIFFRES GRAND CYCLE DE L'EAU



Obstacles aux continuités écologiques

- | | |
|---|--------------------|
| ◆ Ouvrage existant ou partiellement détruit | ◇ Passage à gué |
| ☆ Buse | △ Radier de pont |
| ✦ Digue | ○ Seuil en rivière |
| ✳ Grille de pisciculture | ■ Barrage |



Etat écologique

- | | |
|---|---|
| — Rivières bon | ■ Lacs bon |
| — moyen | ■ moyen |
| — médiocre | ■ non classé |

Obstacles aux continuités écologique

Etat écologique des masses d'eau

ETAT D'AVANCEMENT ATLAS ZONES HUMIDES AU 31.12.2019

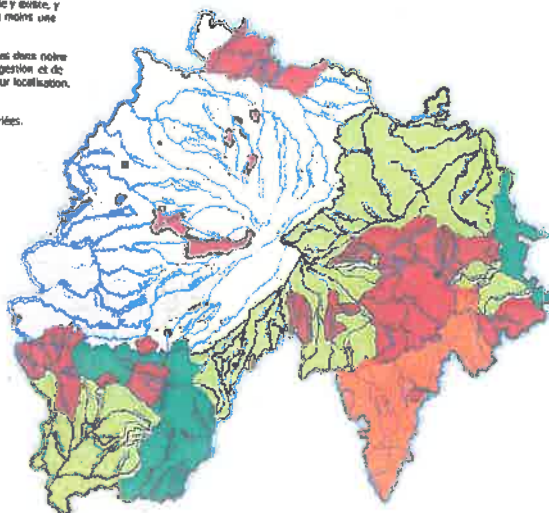
L'article L211-1 du code de l'environnement définit les zones humides comme "les terres exploités ou non, totalement ou partiellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire; la végétation, quand elle y existe, y est dominée par des plantes hydrophiles pondant ou moins une partie de l'année".

Les zones humides assurent des fonctions essentielles dans notre environnement mais la mise en place de mesure de gestion et de protection nécessite une cartographie constante de leur localisation, de leur typologie et de leur état.

La carte ci-après représente les communes inventoriées.

- Réseau hydrographique
- Etat d'avancement de l'inventaire:
- 2010-2019
 - 2013-2017
 - 2017-2019
 - 2011-2015
 - 2015-2019
- Communes inventoriées
- Communes

3 Zones humides aggrégées
 Révisées le 02/12/2019/2020
 Plan de carte : 027064-2019/2020 - Données : 02715-04



Etat de l'avancement de l'inventaire zones humides

8-4 SYNTHÈSE DES INDICATEURS D'ÉVALUATION

N° indicateur	Intitulé indicateur	Chiffre indicateur	Année indicateur	Cible/objectif
EE 8.1	Nombre de Programmes Pluriannuels de Gestion élaborés	0	2021	Mise en œuvre de PPG à l'échelle des EPCI
EE 8.2	Nombre d'actions en faveur de l'amélioration du bon état des cours d'eau (points d'abreuvements aménagés, points de franchissements...)	0	2021	Amélioration de l'état général des cours d'eau
EE 8.3	Actualisation du ROE	237	2021	Amélioration de la connaissance territoriale en matière de trame bleue

9. PETIT CYCLE DE L'EAU

9-1 ELEMENTS DE CONTEXTE

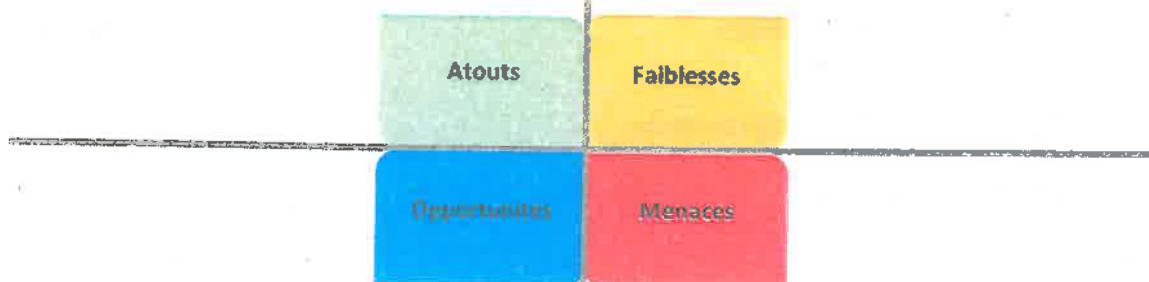
Actuellement la gestion de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement est globalement disparate sur le territoire (soit en régie communale, soit en délégation de service public, soit à travers des syndicats intercommunaux de gestion). Ainsi, en matière d'eau potable, une grande part du territoire (et la majeure partie de la population) est aujourd'hui régie à travers des syndicats intercommunaux (.

A l'inverse, concernant l'assainissement, seul le syndicat Mauriac Le Vigean est dans une logique de gestion intercommunale. Il ressort globalement un manque de moyens (et donc d'investissements) et de compétences à allouer à la gestion de l'eau potable et de l'assainissement. Cet état de fait, constaté, provient surtout du fait que le territoire est très rural et présente de ce fait un habitat et une population très dispersés, et donc des équipements nombreux et un linéaire important.

9-2 MATRICE AFOM : PETIT CYCLE DE L'EAU

- Maîtrise foncière des captages AEP
- Gestion majoritaire en régie
- Etudes de gouvernances en cours de réalisation

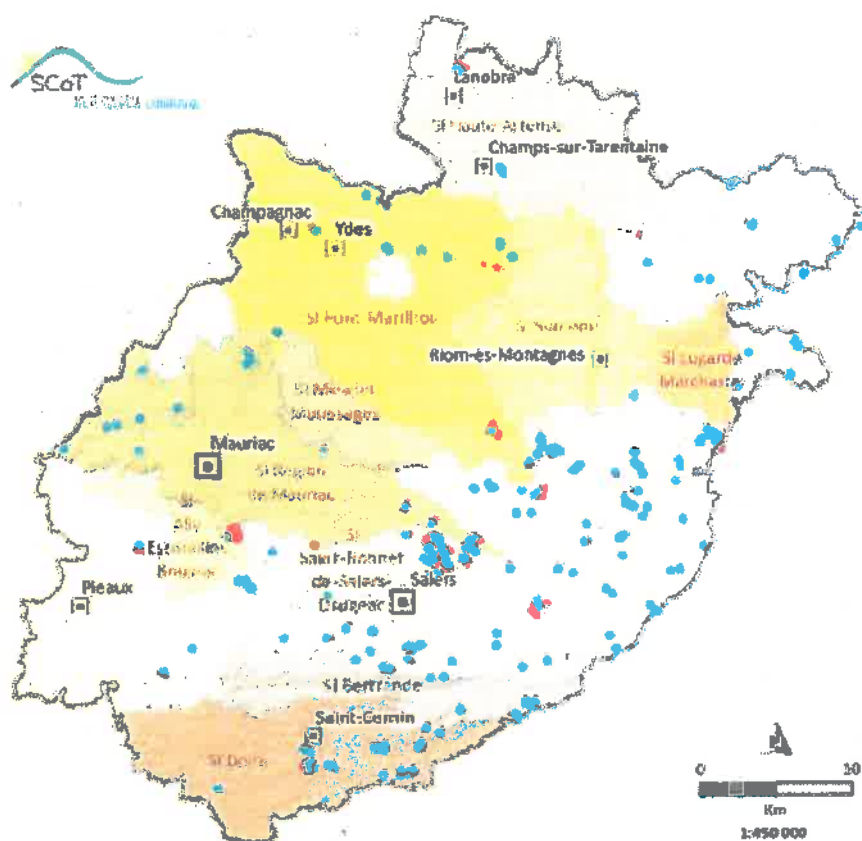
- Manque de structuration des territoires en matière d'AEP et d'assainissement
- Equipements anciens et peu performants et manque de moyens des collectivités
- Risques de freins à l'urbanisation si les filières d'assainissement ne répondent pas aux normes



- Evolutions réglementaires tendant à améliorer les objectifs de rendement des réseaux AEP et des filières d'assainissement
- Evolutions réglementaires concernant le transfert des compétences eau et assainissement dès 2026

- Concurrence entre les territoires sur la ressource en eau et pression des gros groupes
- Réchauffement climatique et baisse des précipitations

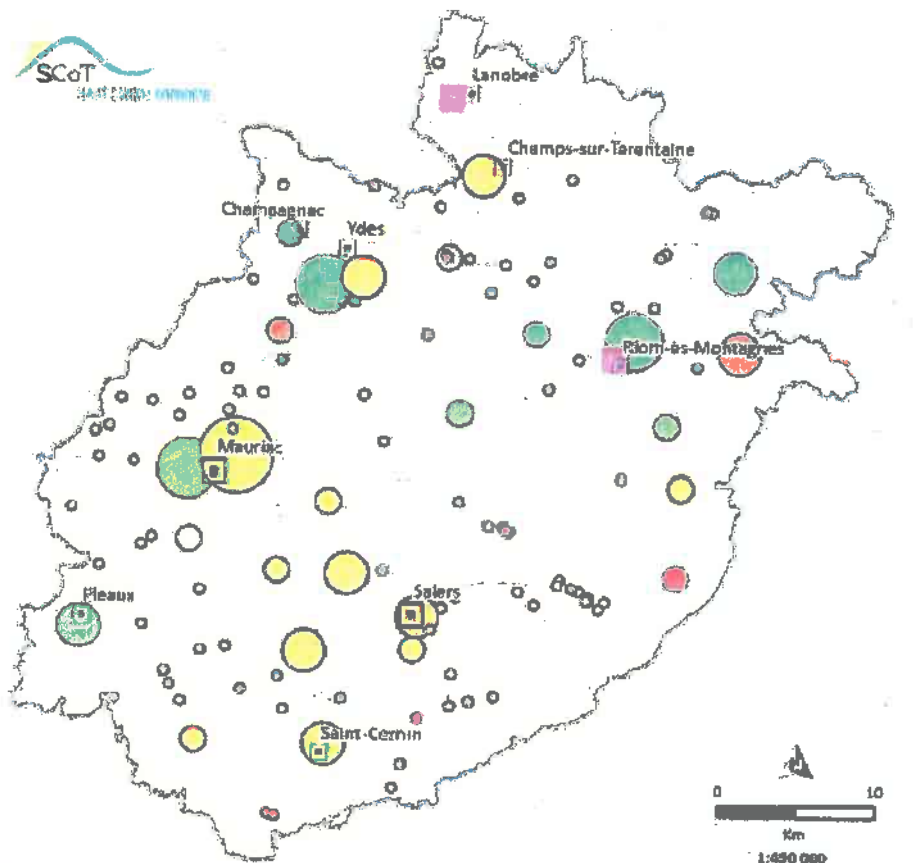
9-3 CARTES ET ELEMENTS CHIFFRES PETIT CYCLE DE L'EAU



Alimentation en Eau Potable

- Captages AEP
- Périmètres de protection des captages
- Syndicats AEP

Structuration du territoire Haut Cantal Dordogne en matière d'AEP



Stations de traitement des eaux usées

Capacité (EH)	Année de création	Station industrielle
○ 12 - 300		■ Station industrielle
○ 301 - 750	● années 60	● années 90
○ 751 - 2500	● années 70	● années 2000
○ 2501 - 5000	● années 80	● années 2010
○ 5001 - 13000	○ inconnue	

Sources : Agence de l'eau Adour Garonne, MAGE

Conception : id-ees

Stations de traitement des eaux usées sur le territoire Haut Cantal Dordogne

9-4 SYNTHÈSE DES INDICATEURS D'ÉVALUATION

N° Indicateur	Intitulé indicateur	Chiffre Indicateur	Année indicateur	Cible/objectif
EE 9.1	Evolution du classement des STEP non conformes et insuffisantes	48	2019	Amélioration du classement des STEP au regard des normes européennes
EE 9.2	Evolution du classement des filières ANC non conformes		2020	Amélioration du classement des filières d'ANC
EE 9.3	Amélioration des rendements de réseaux AEP			Amélioration des rendements des réseaux par UGE avec un objectif de rendement de 65%
EE 9.4	Captages AEP couverts par une DUP	143	2019	Amélioration de la protection des captages AEP

DONNEES CHIFFREES : MOBILITE

NOMBRE DE KILOMETRES DE PISTES CYCLABLES ET EXISTENCE DE PARKING A VELOS SECURISES

Le territoire a pleinement tiré profit de ses anciennes voies ferrées en créant en lieu et place de celles-ci des pistes vertes ou voies vertes.

Nombre de kilomètres de pistes verte ou voies vertes : 18.19 km

Communauté de Communes Sumène Artense : 14,74 kilomètres de piste verte

Communauté de Communes du Pays de Mauriac : 3,45 kilomètres de Voie Verte

Source : données EPCI territoires 2021

INDICATEUR DE RESULTAT GLOBAL

N° Indicateur	Intitulé indicateur	Chiffre indicateur	Année indicateur	Cible/objectif
EE 1.1	Nombre de km de voie verte/piste verte supplémentaire créés	18.19	2020	Création de km supplémentaires de voie verte/piste verte

INDICATEUR DE RESULTAT TERRITORIAL

N° Indicateur	Intitulé indicateur	Chiffre indicateur	Année indicateur	Cible/objectif
EE CCSA 1.1	Nombre de km de voie verte/piste verte supplémentaire créés sur la CCSA	14,74	2020	Création de km supplémentaires de voie verte/piste verte
EE CCPG 1.1	Nombre de km de voie verte/piste verte supplémentaire créés sur la CCPG	-	2020	Création de km supplémentaires de voie verte/piste verte
EE CCPM 1.1	Nombre de km de voie verte/piste verte supplémentaire créés sur la CCPM	3.45	2020	Création de km supplémentaires de voie verte/piste verte
EE CCPS 1.1	Nombre de km de voie verte/piste verte supplémentaire créés sur la CCPS	-	2020	Création de km supplémentaires de voie verte/piste verte

Nombre de parkings à vélos sécurisés : 0

Source : données EPCI territoires 2020

EXISTENCE DE POLE MULTIMODAL

Le territoire ne dispose pas de pôles multimodaux de transports. Cependant le SCOT Haut Cantal Dordogne, dans le cadre de sa prescription n°29, impose la réalisation de deux aires multimodales sur les communes de Mauriac et de Riom-ès-Montagnes.

INDICATEUR DE RESULTAT GLOBAL

N° Indicateur	Intitulé indicateur	Chiffre indicateur	Année indicateur	Cible/objectif
EE 1.2	Nombre pôles multimodaux créés sur le territoire	0	2020	Création de pôles multimodaux supplémentaires

INDICATEUR DE RESULTAT TERRITORIAL

N° Indicateur	Intitulé indicateur	Chiffre indicateur	Année indicateur	Cible/objectif
EE CCPG 1.2	Nombre pôles multimodaux créés sur le territoire	0	2020	Création de pôles multimodaux supplémentaires
EE CCPM 1.2	Nombre pôles multimodaux créés sur le territoire	0	2020	Création de pôles multimodaux supplémentaires

Source : données EPCI territoires 2020

EXISTENCE DE ZONES A FAIBLE EMISSIONS

Les zones à faibles émissions ont été créées pour protéger les habitants des villes et métropoles où la pollution de l'air est importante. Dans le périmètre d'une ZFE seuls les véhicules les moins polluants ont le droit d'y circuler. Le territoire est exclusivement à composante rurale, à ce titre aucune zone à faible émissions n'est recensée sur le territoire.

EXISTENCE DE VOIES RESERVEES AU COVOITURAGE

Le territoire comporte 5 aires de covoiturage à l'initiative des collectivités réparties de la façon suivante :

Sumène Artense :

- 1 aire de covoiturage du parking Sumène Artense située aux 4 routes de Saignes

Pays de Mauriac

- Pas d'aires de covoiturage

Pays de Salers

- 4 aires de covoiturations : quatre routes de salers, quatre routes de Besse, Loubéjac (Saint Chamant) et Saint Cernin.

Pays Gentiane

- Pas d'aires de covoiturage

Source : données EPCI territoires 2020

En plus de ces aires formalisées de nombreuses aires spontanées existent sur le territoire et sont bien souvent très sollicitées par la population.

INDICATEUR DE RESULTAT GLOBAL

N° Indicateur	Intitulé indicateur	Chiffre indicateur	Année indicateur	Cible/objectif
EE 1.3	Nombre d'aires de covoiturage supplémentaires créées à l'initiative des collectivités	5	2020	Création d'aires de covoiturage supplémentaires

INDICATEUR DE RESULTAT TERRITORIAL

N° Indicateur	Intitulé indicateur	Chiffre indicateur	Année indicateur	Cible/objectif
EE CCSA 1.3	Nombre d'aires de covoiturage supplémentaires créées à l'initiative des collectivités	1	2020	Création d'aires de covoiturage supplémentaires

EE CCPG 1.3	Nombre d'aires de covoiturage supplémentaires créées à l'initiative des collectivités	-	2020	Création d'aires de covoiturage supplémentaires
EE CCPM 1.3	Nombre d'aires de covoiturage supplémentaires créées à l'initiative des collectivités	-	2020	Création d'aires de covoiturage supplémentaires
EE CCPS 1.3	Nombre d'aires de covoiturage supplémentaires créées à l'initiative des collectivités	4	2020	Création d'aires de covoiturage supplémentaires

PART DE VEHICULES ELECTRIQUES/HYBRIDES OU ROULANT AU BIOGNV DANS LE PARC DES COLLECTIVITES

Le territoire ne dispose pas de données fiables pour estimer la part de véhicules hybrides ou électriques dans le parc de véhicules de la population du territoire ainsi que dans les entreprises. Seuls les véhicules présents dans le parc des collectivités ont été recensés.

CC Sumène Artense : 4 véhicules électriques

Le parc de véhicules hybrides/électriques est composé de 2 véhicules électriques pour la CCSA, de 1 véhicule pour la commune de Champs sur Tarentaine et 1 pour la commune de Saignes. Ces véhicules ont été acquis dans le cadre du dispositif TEPCV.

CC Pays de Mauriac : 2 véhicules électriques

Le parc de véhicules hybrides/électriques est composé de 1 véhicule électrique pour la CCPM et de 1 véhicule pour la commune de Mauriac.

CC Pays de Salers : 4 véhicules électriques

- 1 véhicule électrique pour la Communauté de Communes du Pays de Salers
- La Communauté de Communes du Pays de Salers s'est équipée de 3 camions de collecte des ordures ménagères roulant au bio GNV dans le cadre du programme TEPCV.

CC Pays Gentiane : 0 véhicules électriques

Source : données EPCI territoires 2020

NOMBRE DE BORNES DE RECHARGE ELECTRIQUES POUR VEHICULES ET VELOS OUVERTE AU PUBLIC

Communauté de Communes du Pays Gentiane :

- 1 borne de recharge électrique sous maîtrise d'ouvrage privée à Riom-ès-Montagnes

Communauté de Communes du Pays de Salers :

Sous maîtrise d'ouvrage publique avec accès gratuit : 4 bornes électriques

4 bornes électriques implantées à Salers

- 1 borne de type CHADEMO
- 1 borne de type COMBO

CRTE Haut Cantal Dordogne, annexe n°3 : état des lieux écologique

- 1 borne de type T2
- 1 borne de type EF

Sous maîtrise d'ouvrage privée : 6 bornes électriques

2 bornes électriques de type T2 à Saint Martin Valemeroux avec accès gratuit pour Tesla

4 bornes électriques avec accès payant à Pleaux :

- 1 borne de type CHADEMO
- 1 borne de type COMBO
- 1 borne de type T2
- 1 borne de type EF

Données : Terristory et territoires EPCI 2020

INDICATEUR DE RESULTAT GLOBAL

N° Indicateur	Intitulé indicateur	Chiffre indicateur	Année indicateur	Cible/objectif
EE 1.5	Nombre de bornes électriques supplémentaires installées sur le territoire sous maîtrise d'ouvrage publique	4	2020	Installation de bornes électriques supplémentaires

INDICATEUR DE RESULTAT TERRITORIAL

N° Indicateur	Intitulé indicateur	Chiffre indicateur	Année indicateur	Cible/objectif
EE CCSA 1.5	Nombre de bornes électriques supplémentaires installées sur le territoire sous maîtrise d'ouvrage publique	0	2020	Installation de bornes électriques supplémentaires
EE CCPG 1.5	Nombre de bornes électriques supplémentaires installées sur le territoire sous maîtrise d'ouvrage publique	0	2020	Installation de bornes électriques supplémentaires
EE CCPM 1.5	Nombre de bornes électriques supplémentaires installées sur le territoire sous maîtrise d'ouvrage publique	0	2020	Installation de bornes électriques supplémentaires
EE CCPS 1.5	Nombre de bornes électriques supplémentaires installées sur le territoire sous maîtrise d'ouvrage publique	4	2020	Installation de bornes électriques supplémentaires

PART DES VEHICULES BAS CARBONE DANS LA FLOTTE DE TRANSPORTS COLLECTIFS

Les quatre territoires composant le périmètre du CRTE n'organisent pas de transports collectifs.

TRANSPORT A LA DEMANDE

Un système de Transport à la Demande est mis en place sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Gentiane depuis 2015. Sa fréquence d'utilisation est estimée à 700 voyages par an.

PART DU TERRITOIRE COUVERTE PAR UNE AUTORITE ORGANISATRICE DE LA MOBILITE

Les communautés de Communes du Pays Gentiane, du Pays de Mauriac et du Pays de Salers ne prendront pas la compétence mobilité qui restera au Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes.

La Communauté de Communes Sumène Artense s'est positionnée en faveur de la prise de la compétence mobilité.

ENERGIE ET CLIMAT

EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE DU TERRITOIRE (TOTAL ET PAR HABITANT)

	CCSA	CCPG	CCPM	CCPS	TOTAL
	Emissions GES en TeqCO2	Emissions GES en TeqCO2	Emissions GES en TeqCO2	Emissions GES en TeqCO2	Emissions GES en TeqCO2
Résidentiel	10,64	10,37	8,26	11,22	40,49
Tertiaire	1,58	2,19	3,16	2,32	9,25
Transport routier	14,22	11,81	11,52	15,95	53,5
Autres transports	Indisponible	Indisponible	Indisponible	Indisponible	Indisponible
Agriculture	50,92	89,06	50,5	116,29	306,77
Déchets	0,05	0,05	0,05	0,05	0,2
Industrie hors énergie					
Industrie énergie	1,69	3	0,63	1,21	6,53
Industrie Déchets énergie	Indisponible	Indisponible	Indisponible	Indisponible	Indisponible
TOTAL	79,1	116,48	74,12	147,04	416,74

Source : données Terristory 2017

CONSOMMATION ENERGETIQUE DU TERRITOIRE PAR SECTEURS D'ACTIVITE

	CCSA	CCPG	CCPM	CCPS	TOTAL
	Consommations énergétiques finales en GWh	Consommations énergétiques finales en GWh	Consommations énergétiques finales en GWh	Consommations énergétiques finales en GWh	Consommations énergétiques finales en GWh
Résidentiel	84,09	77	62,54	93,39	317,02
Tertiaire	12,73	18,75	22,97	18,4	72,85
Transport routier	57,54	47,8	46,68	64,63	216,65
Autres transports	Indisponible	Indisponible	Indisponible	Indisponible	Indisponible
Agriculture	12,55	21,11	11,15	26,33	71,14
Déchets	0,86	0,08	0,29	0,37	1,6

Industrie hors branche énergie	19,96	32,78	4,13	6,46	63,33
Industrie branche énergie	Indisponible	Indisponible	Indisponible	Indisponible	Indisponible
TOTAL	187,73	197,52	147,76	209,58	742,59

Source : données Terristory 2017

CONSOMMATION ENERGETIQUE DU TERRITOIRE PAR TYPE D'ENERGIE

	CCSA	CCPG	CCPM	CCPS	TOTAL
	Consommations énergétiques finales en GWh	Consommations énergétiques finales en GWh	Consommations énergétiques finales en GWh	Consommations énergétiques finales en GWh	Consommations énergétiques finales en GWh
ENR thermiques	28	27	19	36	110
Organis carburants	5	5	4	6	20
Electricité	48	55	39	45	187
Produits pétroliers	92	106	86	122	406
Combustibles minéraux solides	indisponible	1	indisponible	indisponible	indisponible
Chauffage urbain	indisponible	4	indisponible	indisponible	4
Gaz	16	indisponible	indisponible	indisponible	16
TOTAL	189	198	148	209	743

Source : données Terristory 2017

CONSOMMATION ENERGETIQUE DU TERRITOIRE PAR USAGES

	CCSA	CCPG	CCPM	CCPS	TOTAL
	Consommations énergétiques finales en GWh	Consommations énergétiques finales en GWh	Consommations énergétiques finales en GWh	Consommations énergétiques finales en GWh	Consommations énergétiques finales en GWh
Chauffage	60	69	55	75	259
Eau chaude sanitaire	9	8	8	10	35
Cuisson	5	4	4	5	18
Electricité spécifique	9	7	9	10	35
Froid	3	2	2	3	10
Lavage	3	3	3	4	13
Climatisation	1	1	2	1	5

CRTE Haut Cantal Dordogne, annexe n°3 : état des lieux écologique

Eclairage	2	1	1	2	6
Eclairage public	1	indisponible	indisponible	1	2
Industriel	17	29	2	3	51
Engins agricoles	10	17	9	22	58
Installations agricoles	3	4	2	4	13
Transport des personnes	35	28	29	40	132
Transport de marchandises	22	19	17	25	83
Autres usages	3	4	3	6	16
TOTAL	183	196	146	211	736

Source : données Terristory 2017

FACTURE ENERGETIQUE DU TERRITOIRE PAR SECTEURS D'ACTIVITES

	CCSA	CCPG	CCPM	CCPS	TOTAL
	Facture énergétique €	Facture énergétique €	Facture énergétique €	Facture énergétique €	Facture énergétique €
Residentiel	7870232	7 226 541 €	6 203 580 €	9 178 974 €	30479327
tertiaire	1 492 654 €	1 801 976 €	2 375 704 €	1 952 687 €	7623021
Transport routier	6 019 558 €	5 027 257 €	4 326 175 €	7 516 660 €	22889650
Agriculture	1 277 756 €	2 089 646 €	1 137 132 €	2 651 001 €	7155535
Industrie hors branches énergie	1 286 194 €	2 256 448 €	188 573 €	403 960 €	4135175
TOTAL	17 946 394 €	18 401 868 €	14 231 164 €	21 703 282 €	72 282 708 €

Source : données Terristory 2017

FACTURE ENERGETIQUE DU TERRITOIRE PAR TYPE D'ENERGIE

	CCSA	CCPG	CCPM	CCPS	TOTAL
	Facture énergétique €	Facture énergétique €	Facture énergétique €	Facture énergétique €	Facture énergétique €
ENR thermiques	1 750 456 €	1 902 510 €	1 236 432 €	2 216 943 €	7106341
Organo carburants	324 278 €	382 182 €	243 559 €	466 550 €	1416569
Electricité	6 248 962 €	6 275 293 €	5 497 195 €	6 560 791 €	24582241
Produits pétroliers	8 831 373 €	9 886 285 €	7 252 873 €	12 457 972 €	38428503
Non énergétique	791 187 €	indisponible	indisponible	indisponible	791 187 €
Chauffage urbain					0
Gaz					0

TOTAL	17 946 256 €	18 446 270 €	14 230 059 €	21 702 256 €	72 324 841 €
--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------

Source : données Terristiry 2017

FACTURE ENERGETIQUE DU TERRITOIRE PAR USAGE

	CCSA	CCPG	CCPM	CCPS	TOTAL
	Facture énergétique €	Facture énergétique €	Facture énergétique €	Facture énergétique €	Facture énergétique €
Chauffage	4 838 514 €	5 385 656 €	4 750 308 €	6 137 492 €	21111970
Eau chaude sanitaire	852 395 €	770 278 €	777 270 €	1 016 040 €	3415983
Cuisson	704 895 €	619 134 €	584 705 €	836 359 €	2745093
Electricité spécifique	1 383 755 €	1 111 793 €	1 174 720 €	1 558 446 €	5228714
Froid	399 034 €	292 051 €	294 538 €	417 256 €	1402879
Lavage	442 679 €	323 370 €	325 554 €	463 172 €	1554775
Climatisation	134 027 €	122 552 €	198 395 €	141 145 €	596119
Eclairage	225 623 €	165 518 €	167 280 €	235 753 €	794174
Eclairage public	111 631 €	61 035 €	64 904 €	86 602 €	198233
Industriel	1 123 877 €	1 984 061 €	114 580 €	135 897 €	3358415
Engins agricoles	986 423 €	1 690 878 €	868 635 €	2 164 846 €	5710782
Installations agricoles	291 333 €	398 768 €	268 496 €	486 154 €	1444751
Transport de personnes	3 769 485 €	3 057 506 €	2 761 194 €	4 736 470 €	14324655
Transport de marchandises	2 250 073 €	1 969 751 €	1 564 981 €	2 780 190 €	8564995
Autres usages	432 650 €	449 519 €	315 604 €	507 459 €	1705232
TOTAL	17946394	18 401 870 €	14231164	21703281	72156770

Source : données Terristiry 2017

PRODUCTION ANNUELLE D'ENERGIES RENOUVELABLES (EOLIEN, SOLAIRE, HYDRO ELECTRICITE, METHANISATION...)

Le territoire possède plusieurs filières de production d'énergies renouvelables

- une filière centrée autour des projets hydrauliques dit d'intérêt « national », compte tenu de leur importance et puissance, auquel s'ajoute des installations de moyenne importance, datant aux alentours des années 50
- une filière plus récente d'énergies renouvelables : bois, éolien, méthanisation, solaire photovoltaïque, et qui a vu des projets se développer au tournant des années 2000.

Filière de production		CCSA	CCPG	CCPM	CCPS	TOTAL
		Production des ENR	Production des ENR	Production des ENR	Production des ENR	Production des ENR
Electricité (en GWh)	Eolien terrestre	0	0	0	0	0
	Solaire photovoltaïque	3,02	2,78	2,89	6,59	15,28
	Solaire thermodynamique	Indisponible	Indisponible	Indisponible	Indisponible	Indisponible

CRTE Haut Cantal Dordogne, annexe n°3 : état des lieux écologique

	Hydraulique	204,79	99,24	391,64	37,57	733,24
	Biomasse solide	0	0	0	0	0
	Biogaz	0	0	0	1,05	1,05
Chaleur (en GWh)	Géothermie	Indisponible	Indisponible	Indisponible	Indisponible	Indisponible
	Biomasse solide	26,61	26,36	18,24	34,35	105,56
	Pompes à chaleur	6,52	5,98	4,27	8,18	24,95
	Géothermie	Indisponible	Indisponible	Indisponible	Indisponible	Indisponible
	Solaire thermique	0,31	0,27	0,24	0,39	1,21
	Biogaz	0	0	0	1,35	1,35
Biométhane (en GWh)		Indisponible	Indisponible	Indisponible	Indisponible	Indisponible
Biocarburants (en GWh)		Indisponible	Indisponible	Indisponible	Indisponible	Indisponible
TOTAL		241,25	134,63	417,28	89,48	882,64

Source : données Terristory 2017

INDICATEUR DE RESULTAT GLOBAL

N° Indicateur	Intitulé indicateur	Chiffre indicateur	Année indicateur	Cible/objectif
EE 2.1	Production d'ENR supplémentaire à l'initiative des collectivités		2017	Amélioration de la production d'ENR à l'initiative des collectivités

INDICATEUR DE RESULTAT TERRITORIAL

N° Indicateur	Intitulé indicateur	Chiffre indicateur	Année indicateur	Cible/objectif
EE CCSA 2.1		0	2017	Amélioration de la production d'ENR à l'initiative des collectivités
EE CCPG 2.1		0	2017	Amélioration de la production d'ENR à l'initiative des collectivités
EE CCPM 2.1		0	2017	Amélioration de la production d'ENR à l'initiative des collectivités
EE CCPS 2.1		4	2017	Amélioration de la production d'ENR à l'initiative des collectivités

CONSOMMATION ENERGETIQUE EN AUTOCONSOMMATION (INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE)

Cette donnée n'est pas mobilisable sur le territoire, la part de l'autoconsommation énergétique étant difficile à estimer.

INDICATEUR DE RESULTAT GLOBAL

N° Indicateur	Intitulé indicateur	Chiffre indicateur	Année indicateur	Cible/objectif
EE 2.2	Production d'ENR en autoconsommation à l'initiative des collectivités	0	2021	Amélioration de la production d'ENR en autoconsommation à l'initiative des collectivités

INDICATEUR DE RESULTAT TERRITORIAL

N° Indicateur	Intitulé indicateur	Chiffre indicateur	Année indicateur	Cible/objectif
EE CCSA 2.2		0	2021	Amélioration de la production d'ENR en autoconsommation à l'initiative des collectivités
EE CCPG 2.2		0	2021	Amélioration de la production d'ENR en autoconsommation à l'initiative des collectivités
EE CCPM 2.2		0	2021	Amélioration de la production d'ENR en autoconsommation à l'initiative des collectivités
EE CCPS 2.2		0	2021	Amélioration de la production d'ENR en autoconsommation à l'initiative des collectivités

POTENTIEL DE PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES MOBILISABLES

	CCSA	CCPG	CCPM	CCPS	TOTAL
Potentiel de méthanisation en MWh					
Déjections d'élevage	17711	31167	20012	46697	115587
Culture intermédiaire à vocation énergétique	346	indisponible	377	770	1493

TOTAL	18057	31167	20389	47467	117080
-------	-------	-------	-------	-------	--------

Source : terristory 2017

	CCSA	CCPG	CCPM	CCPS	TOTAL
Potentiel d'implantation de l'éolien en ha					
Point de vigilance	1319,88	1607,56	656,56	4392,81	7976,81
Point de vigilance et zone d'exclusion potentielle	17170,94	14765,75	11980,06	39685,56	83602,31
Contraintes fortes	1442,06	2989,75	1368,94	990,69	6791,44
Contraintes fortes et zone d'exclusion potentielle	7286,25	22132,19	6012,56	3825,81	39256,81
Zone d'exclusion implantation interdite	5575,25	4330,88	2750,94	15420,38	23746,57
TOTAL	32794,38	45826,13	22769,06	64315,25	161373,94

Source : terristory 2017

	CCSA	CCPG	CCPM	CCPS	TOTAL
Potentiel bois énergie : surfaces exploitables en Ha					
Par type d'essences	13311,13	11641,75	6086,19	17664,19	48703,26
Feuillus	10994,5	10013,81	5701,56	15139,31	41849,18
Résineux	2316,63	1627,94	384,63	2524,88	6854,08
Par classe de propriété	13314,94	11643	6087,5	17669,12	48714,56
Privée	12546,94	8740,69	4840,31	15363,81	41491,75
Publique	768	2902,31	1247,19	2305,31	7222,81
Par gamme de pente	13314,95	11643	6087,51	17669,13	48714,59
0-10%	2975,19	1266,44	545,88	1444,69	6232,2
10-20%	3338,13	1997,25	1259,06	2592,06	9186,5
20-30%	2740,69	2396,31	1387,13	3263,56	9787,69
30-40%	2046,94	2602,56	1132,19	4074,13	9855,82
40-50%	1368,31	2120,25	960,5	3681,5	8130,56
50-60%	845,69	1260,19	802,75	2613,19	4261,63

Source : terristory 2017

	CCSA	CCPG	CCPM	CCPS	TOTAL
Potentiel solaire photovoltaïque en MWh					
Par contrainte patrimoniale	106775,5	105806,48	83846,51	152480,94	448909,43

CRTE Haut Cantal Dordogne, annexe n°3 : état des lieux écologique

Où	19318,43	16966,08	34326,12	33060,31	103670,94
Non	87457,07	88840,4	49520,39	119420,63	345238,49
Par orientation	106775,5	105806,48	83846,51	152480,95	448909,44
Est/ouest	38818,69	41556,31	28857,08	50762,39	159994,47
Sud	55585,63	52840,28	37316,32	84031,17	229773,4
Toit plat	12371,18	11409,89	17673,11	17687,39	59141,57
Par type de bâtiments	106775,5	105806,48	83846,51	152480,95	448909,44
Bâtiment indifférencié individuel	77343,23	65136,99	50913,2	101633,37	295026,79
Bâtiment indifférencié collectif	6251,27	11503,8	6914,55	7407,75	32077,37
Bâtiment industriel	10945,8	9482,21	9925,33	17308,08	47661,42
Bâtiment administratif	673,23	825,73	745,72	772,13	3016,81
Bâtiment agricole	10575,64	17488,3	8131,56	25251,29	61446,79
Autres	986,33	1369,45	7216,15	108,33	8310,81

Source : terristory 2017

DONNEES CHIFFREES : RENOVATION ENERGETIQUE

ANCIENNETE DU PARC DE LOGEMENTS EN RESIDENCE PRINCIPALE

Le territoire se caractérise par une part élevée de logements anciens avec 60% des résidences principales construites avant 1971 et les premières réglementations thermiques.

	CCSA	CCPG	CCPM	CCPS
	Ancienneté de construction des résidences principales			
Avant 1919	26,00%	32,00%	27,00%	42,00%
Entre 1919 et 1945	12,00%	13,00%	9,00%	10,00%
Entre 1945 et 1970	18,00%	23,00%	20,00%	14,00%
Entre 1970 et 1990	27,00%	21,00%	28,00%	18,00%
Entre 1990 et 2005	11,00%	7,00%	11,00%	10,00%
Entre 2005 et 2012				
Indis.	6,00%	4,00%	5,00%	6,00%
TOTAL	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

Source : INSEE RP2015

NOMBRE DE COPROPRIETES EN SITUATION FRAGILE OU DEGRADEE

La fragilité d'une copropriété est mesurée à partir des indicateurs suivants :

- situation socio-économique des occupants : revenu, sur-occupation, poids des familles monoparentales ou familles nombreuses ;
- Qualité du bâti : poids des logements de qualité médiocre,
- Poids de la vacance structurelle (supérieure ou égale à 3 ans),
- Revenus des propriétaires occupants.

Chaque copropriété du champ d'observation se voit attribuer une note moyenne globale correspondant à la moyenne des notes obtenues sur chacun critères de difficulté. A partir de leur note moyenne globale, les copropriétés sont ensuite réparties dans l'une des 4 catégories suivantes A, B, C, et D, du plus faible potentiel de fragilité au plus fort.

L'observatoire des copropriétés de l'Anah recense 47 copropriétés (classe B à D) dans les trois communes observées. La quasi-totalité de ces copropriétés est localisée sur Mauriac (94%, soit 44 unités).

La famille D, la plus fragile, compte seulement 13 copropriétés localisées sur Mauriac (28% des copropriétés). La classe C compte 11 copropriétés dont 8 sont localisées sur Mauriac, 2 sur Lanobre et 1 sur Le Vigean (23% des copropriétés).

Les copropriétés identifiées sont très anciennes. Près de 75% des copropriétés datent d'avant 1949 (dont les deux copropriétés identifiées en famille C sur Lanobre et 33 des 44 copropriétés de Mauriac).

Les copropriétés sont majoritairement de petite taille. Ainsi, près de 54 des copropriétés comptent 2 à 11 logements. De plus, 3 copropriétés situées sur Mauriac comptabilisent 12 à 25 logements.

En termes d'occupation les copropriétés sont principalement occupées par des locataires. Seulement 17% d'entre elles accueillent + de 80% de propriétaires.

Enfin, elles présentent des taux de vacance élevés : 19% ont une vacance comprise entre 25 et 50% (9 unités).

Les copropriétés fragiles connaissent en général une précarité des occupants, nécessitant pour les propriétaires un accompagnement technique et financier, dans la rénovation de leur logement, ou bien, en cas d'insolvabilité, des solutions de report vers un logement plus adapté.

CC	Famille B	Famille C	Famille D	total par commune	Part par commune

Caractéristique des copropriétés						
Mauriac	CCPM	23	8	13	44	94%
Lanobre	CCSA	0	2	0	2	4%
Le Vigean	CCPM	0	1	0	1	2%
TOTAL		23	11	13	47	100%

Source : observatoire des collectivités

CC		de 2 à 11	de 12 à 15
Taille des copropriétés			
Mauriac	CCPM	41	3
Lanobre	CCSA	2	0
Le Vigean	CCPM	1	0
TOTAL		44	3

Source : FLOCOM 2015

NOMBRE D'ARTISANS ET D'ENTREPRISES CERTIFIEES RGE SUR LE TERRITOIRE

	CCSA	CCPG	CCPM	CCPS	TOTAL
Travaux d'efficacité énergétique					
Isolation par l'intérieur/plafonds/toitures	5	6	6	9	26
Fenêtres, volets, portes	9	8	4	9	30
Isolation des combles perdus	5	6	6	9	26
Isolation par l'extérieur	3	1	4	4	12
Isolation des planchers bas	6	5	6	8	25
Chaudière condensation fioul/gaz	5	2	3	7	17
Ventilation mécanique	1	0	0	3	4
Radiateurs électriques, dont régulation	4	2	3	5	4
TOTAL entreprises RGE différentes	16	11	14	20	61

	CCSA	CCPG	CCPM	CCPS	TOTAL
Installation d'énergies renouvelables					
Chaudière bois	3	2	3	3	11
Poêle ou insert bois	3	4	5	5	17
Pompe à chaleur	3	3	3	5	14

CRTE Haut Cantal Dordogne, annexe n°3 : état des lieux écologique

Chauffe eau thermodynamique	3	3	3	5	14
Panneaux solaires photovoltaïques	0	0	1	0	1
TOTAL entreprises RGE différentes	3	4	3	5	15

	CCSA	CCPG	CCPM	CCPS	TOTAL
TOTAL entreprises RGE différentes	19	15	17	25	76

Source : <https://www.faire.gouv.fr/trouvez-un-professionnel?>

ETAT DES SYSTEMES DE CHAUFFAGE : REPARTITION DU NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ENERGIE PRINCIPALE DE CHAUFFAGE

Le chauffage au fioul arrive en première position des modes de chauffage sur le périmètre du SCOT Haut Cantal Dordogne, devant le chauffage au bois.

	CCSA	CCPG	CCPM	CCPS	TOTAL
Répartition du nombre de logements par énergie principale de chauffage					
Chauffage urbain	2	0	5	0	7
Gaz	367	44	19	34	464
Fioul	1517	1440	1259	1489	5705
Electricité	794	677	992	751	3214
GPL	115	151	110	252	628
Autres (dont bois énergie)	1228	1087	863	1604	4782
TOTAL	4023	3399	3248	4130	14800

Source : ENETER énergie demain

EXISTENCE DE RESEAUX DE CHALEURS, AINSI QUE LEUR COMBUSTIBLE (PART D'ENERGIE RENOUEVABLE)

Le périmètre du Contrat de Relance et de Transition Ecologique comprend les réseaux de chaleur suivants :

- Un réseau sur la commune de Vebret, principalement mis en place pour les bâtiments publics mais desservant 3% de logements
- Un réseau sur la commune de Riom-ès-Montagnes desservant à la fois des équipements publics et privés ainsi que des logements (29%). Ce réseau de chaleur est long de 3km et produit une chaleur de 4066 MWH. Il s'agit d'un réseau de chaleur bois (97% de la consommation de combustible) mis en service en 2012 à l'initiative de la commune.
- Un réseau de chaleur bois sur la commune de Champs sur Tarentaine desservant plusieurs bâtiments publics (salle polyvalente, mairie, hall couverte du marché...).
- Un réseau sur la commune de Condat desservant des équipements publics de la commune (maison de santé, hôpital, gendarmerie, collège, mairie/écoles, salle polyvalent et salle des associations). Ce réseau de chaleur est long de 1,2km. Il s'agit d'un réseau de chaleur bois mise en service en octobre 2019 à l'initiative de la commune.

Source : données EPCI territoires 2020

MODE DE CHAUFFAGE DES GRANDS EQUIPEMENTS COLLECTIFS DE TERRITOIRE (ECOLES, COLLEGES, LYCEES...), ETABLISSEMENTS DE SANTE, BATIMENTS PUBLICS...

Communauté de Communes Sumène Artense

CCSA	Type de chauffage	Commune
Salle socio culturelle	Electricité	Antignac
Ecole	Electricité	Bassignac
Mairie	Electricité	Beaulieu
Boulevard	Electricité	Champagnac
EHPAD	Electricité	Lanobre
Pôle Santé	Electricité	Lanobre
Mairie	Fuel/électricité	La Monselie
Ecole	Bois	Le Monteil
Salle socio culturelle	Electricité	Madic
Gymnase	Electricité	Saignes
Ecole	Fioul	Sauvat
Mairie	Electricité	Saint Pierre
Mairie	Fioul	Veyrières
Salle socio culturelle	Gaz	Ydes
College	Gaz	Ydes

Communauté de Communes du Pays de Mauriac

CCPM	Type de chauffage
Centre hospitalier	Gaz
EHPAD	Gaz
Collège le Méridien	Fioul
Hôtel de ville	Fioul
Groupe scolaire Jules Ferry	Fioul
Ecole maternelle	Electrique
Centre aquatique	Fioul
Mediatheque	Gaz
Maison des services	Fioul

CRTE Haut Cantal Dordogne, annexe n°3 : état des lieux écologique

Village vacances	Electrique
Lycée	
Mairie	Gaz/électrique
Lycée	
Pompidou	Gaz/électrique
La Poste	Fioul

Communauté de Communes Pays Gentiane

CCPG	Type de chauffage
Siège CCPC	Gaz
Cinéma	Electrique
OT	Fioul + poele granulés
Maison de santé Rion	Réseau chaleur bois
Maison de santé Condat	Réseau chaleur bois
Village Vacances de Merzet	électrique + poele granulés
Centre équestre de Condat	chauffage électrique

Communauté de Communes du Pays de Salers

CCPS	Type de chauffage
Siège CCPS	Electrique
Déchetière	Electrique
Coopérative laitière	Bois
Col de Bégal	Bois
Stade de St Cernin	Gaz
Hôtel d'entreprise	Gaz et réseau de chaleur
Maison de la Salers	Gaz

Commune	Salers	Pleaux	Ally	Saint Martin Valmeroux	Saint Chamant	Saint Cernin	Anglards de Salers	Saint Illide
Ecole publique	Fioul	Fioul	Fioul	Fioul	Electrique	Fioul	Gaz	Fioul
Ecole privée		Fioul		Electrique				

Collège		Fioul				Fioul		
EHPAD MARRA	Gaz	Fioul	Fioul	Fioul				Gaz
Maison de santé		Electrique	Electrique	Electrique + bois				
Salle des fêtes	Fioul	Electrique	Electrique	Electrique	Electrique	Fioul	Electrique	Electrique
CAT Bos Denis								Gaz
Autres	Mairie/ot electrique	Gymnase: Fioul; mairie/poste: granulés bois	mairie: Fioul	médiathèque: fioul, mairie : fioul	mairie: électrique	gymnase: fioul; méditaèque fioul	mairie et vestiaire: électrique	mairie: fioul

INDICATEUR DE RESULTAT GLOBAL

N° Indicateur	Intitulé indicateur	Chiffre Indicateur	Année indicateur	Cible/objectif
EE 3.2	Modernisation des systèmes de chauffage des bâtiments publics	0	2020	Améliorer et optimiser les systèmes de chauffage des bâtiments publics

INDICATEUR DE RESULTAT TERRITORIAL

N° Indicateur	Intitulé indicateur	Chiffre Indicateur	Année indicateur	Cible/objectif
EE CCSA 3.2	Modernisation des systèmes de chauffage des bâtiments publics	0	2020	Améliorer et optimiser les systèmes de chauffage des bâtiments publics
EE CCPG 3.2	Modernisation des systèmes de chauffage des bâtiments publics	0	2020	Améliorer et optimiser les systèmes de chauffage des bâtiments publics
EE CCPM 3.2	Modernisation des systèmes de chauffage des bâtiments publics	0	2020	Améliorer et optimiser les systèmes de chauffage des bâtiments publics
EE CCPS 3.2	Modernisation des systèmes de chauffage des bâtiments publics	0	2020	Améliorer et optimiser les systèmes de chauffage des bâtiments publics

DONNEES CHIFFREES : TRAITEMENT DES DECHETS ET ECONOMIE CIRCULAIRE

RESSOURCERIE

Dans un monde où la sur-consommation devient le mot d'ordre, une ressourcerie vient proposer une solution écologique et sociale, profitant à tous.

Le principe est bien entendu de donner une seconde vie à des objets qui auraient terminé en déchetterie, mais également de créer du lien social et de sensibiliser le public à l'environnement et à la solidarité.

La ressourcerie Terre d'éco s'inscrit entièrement dans cette démarche en proposant, en plein milieu rural sur la commune d'Antignac, ce lieu d'économie circulaire. Le projet a débuté en 2018 et a rencontré un vif succès, la ressourcerie est actuellement en phase d'agrandissement et cherche de nouveaux locaux pour se développer.

Il s'agit d'un projet sous maîtrise d'ouvrage privée sur lequel les collectivités du territoire ont apporté un soutien financier.

TONNAGE DE DECHETS PRODUITS PAR LE TERRITOIRE

	CCSA (2020)	CCPG (2020)	CCPM (2018)	CCPS (2020)
Poids collectés par habitants par an en KG				
Ordures ménagères résiduelles	249,77	233,45	295,20	253,51
Verre	37,85		36,81	65,54
Emballages	10,81	12,74	9,28	9,73
Papiers	18,10	16,57	21,20	31,82
Cartons	5,96	16,98	8,10	16,79
Déchets verts		93,34	64,63	31,07
TOTAL	322,48	373,07	435,22	408,46

Communauté de Communes Sumène Artense : tonnages collectés

CCSA	2019	2020
Ordures ménagères résiduelles	2126	2128
Verre	275,68	322,5
Emballages	101,55	92,08
Papiers	162,78	154,2
Cartons	61,42	50,78
Déchets verts		
TOTAL	2727,43	2747,56

Communauté de Communes du Pays Gentiane : tonnages collectés

CCPG	2019	2020
Ordures ménagères résiduelles	1599,90	1593,54
Verre		
Emballages	78,45	86,94
Papiers	132,08	113,52
Cartons	128,24	115,92
Déchets verts	607,28	637,12
TOTAL	2545,95	2547,04

Communauté de Communes du Pays de Mauriac

CCPM	2017	2018
Ordures ménagères résiduelles	1959	2005
Verre	253	250
Emballages	61	63
Papiers	145	144
Cartons	61	55
Déchets verts	684	439
TOTAL	3163	2956

Communauté de Communes du Pays de Salers

CCPS	2019	2020
Ordures ménagères résiduelles	2176.340	2184.240
Verre	596.600	564.720
Emballages	123.359	83.799
Papiers	313.509	274.137
Cartons	77.760	144.690
Déchets verts	274.28	267.70
TOTAL	3561,85	3519,286

INDICATEUR DE RESULTAT GLOBAL

N° Indicateur	Intitulé indicateur	Chiffre indicateur	Année indicateur	Cible/objectif
EE 4.1	Evolution des tonnages de déchets ménagers et recyclables collectés	0	2020	Réduire les tonnages de déchets ménagers collectés et améliorer les tonnages de recyclables collectés

INDICATEUR DE RESULTAT TERRITORIAL

N° Indicateur	Intitulé indicateur	Chiffre indicateur	Année indicateur	Cible/objectif
EE CCSA 4.1	Evolution des tonnages de déchets ménagers et recyclables collectés	0	2020	Réduire les tonnages de déchets ménagers collectés et améliorer les tonnages de recyclables collectés
EE CCPG 4.1	Evolution des tonnages de déchets ménagers et recyclables collectés	0	2020	Réduire les tonnages de déchets ménagers collectés et améliorer les tonnages de recyclables collectés
EE CCPM 4.1	Evolution des tonnages de déchets ménagers et recyclables collectés	0	2018	Réduire les tonnages de déchets ménagers collectés et améliorer les tonnages de recyclables collectés

EE CCPS 4.1	Evolution des tonnages de déchets ménagers et recyclables collectés	0	2020	Réduire les tonnages de déchets ménagers collectés et améliorer les tonnages de recyclables collectés
-------------	---	---	------	---

ETAT DES EQUIPEMENTS DE TRI AU REGARD DES NORMES

Le traitement des déchets résiduels et recyclables du Haut Cantal Dordogne est actuellement assuré par trois structures : le SIETOM de Drugeac, le SYTEC et le SYTTOM 19. Les déchets résiduels collectés sur le département sont traités dans les installations suivantes :

- Installation de stockage des déchets non dangereux de Saint-Flour (exploité par le SYTEC) ;
- Installation de stockage des déchets non dangereux de Montech (Tarn et Garonne) ;
- Incinérateur du Roziers d'Egletons (exploité par SYTTOM 19, Corrèze).

Les équipements répondent aux normes actuelles de tri des déchets.

DECHETTERIES

L'organisation de la collecte des recyclables est quant à elle structurée autour de 3 organismes : CC Pays Gentiane, SYTTOM 19, et SIETOM de Drugeac.

Le territoire compte 6 déchetteries : Pleaux, Mauriac, les 4 routes de Salers, Saint-Cernin, Riom-es-Montagnes et Condat. Toutefois, la déchetterie de Bort-les-Orgues en Corrèze est également utilisée par une collectivité du Cantal.

Les déchets recyclables (emballages et papier) collectés sur le département sont envoyés vers 4 centres de tri :

- Centre de tri de Saint-Flour (exploité par le SYTEC)
- Centre de tri d'Aurillac (exploité par la CABA : papier et cartons) et centre de tri de Saint-Jean-de-Lagimeste (exploité par le SYDED du Lot : emballages et papiers)
- Centre de tri d'Argentat (exploité par le SICRA, Corrèze)

POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES

	CCSA	CCPG	CCPM	CCPS
	Nombre de points d'apports volontaires			
Verrre	62	27		58
Emballages	46	27		46
Papiers	44	27		45
TOTAL	152	81	0	149

Source : données EPCI territoire 2020

INDICATEUR DE RESULTAT GLOBAL

N° Indicateur	Intitulé indicateur	Chiffre indicateur	Année indicateur	Cible/objectif
EE 4.2	Nombre de nouveaux points d'apports volontaires installés	0	2020	Proposer de nouveaux points d'apports volontaires pour favoriser la collecte des recyclables

INDICATEUR DE RESULTAT TERRITORIAL

N° Indicateur	Intitulé indicateur	Chiffre indicateur	Année indicateur	Cible/objectif
EE CCSA 4.2	Nombre de nouveaux points d'apports volontaires installés	152	2020	Proposer de nouveaux points d'apports

				volontaires pour favoriser la collecte des recyclables
EE CCPG 4.2	Nombre de nouveaux points d'apports volontaires installés	81	2020	Proposer de nouveaux points d'apports volontaires pour favoriser la collecte des recyclables
EE CCPM 4.2	Nombre de nouveaux points d'apports volontaires installés	0	2020	Proposer de nouveaux points d'apports volontaires pour favoriser la collecte des recyclables
EE CCPS 4.2	Nombre de nouveaux points d'apports volontaires installés	149	2020	Proposer de nouveaux points d'apports volontaires pour favoriser la collecte des recyclables

Indicateurs de résultat : nombre de nouveaux points d'apports volontaires installés

EXISTENCE DE TRI A LA SOURCE DES BIO DECHETS DANS LES STRUCTURES DE RESTAURATION COLLECTIVE, ET POUR LOGEMENTS COLLECTIFS

Le territoire ne comporte pas de structures opérant le tri des bio déchets à la source.

Indicateur de résultat : nombre d'établissement opérant le tri des bio déchets à la source

TAUX DE TRI SELECTIF PAR FILIERE

Une collecte des plastiques agricoles auprès des agriculteurs est organisée sur le périmètre du territoire par les EPCI. Les volumes collectés pour les autres filières (industriel, tertiaire...) ne sont pas disponibles sur le territoire.

Les volumes suivants ont été collectés :

	CCSA	CCPG	CCPM	CCPS
	Poids collecté en tonnes			
Plastiques agricoles		78.49T (2019)		

Source : données territoires 2020

INDICATEUR DE RESULTAT GLOBAL

N° Indicateur	Intitulé indicateur	Chiffre indicateur	Année indicateur	Cible/objectif
EE 4.3	Volume de plastiques agricoles collectés	0	2020	Améliorer la collecte des plastiques agricoles

INDICATEUR DE RESULTAT TERRITORIAL

N° Indicateur	Intitulé indicateur	Chiffre indicateur	Année indicateur	Cible/objectif
EE CCSA 4.3	Volume de plastiques agricoles collectés	0	2020	Améliorer la collecte des plastiques agricoles
EE CCPG 4.3	Volume de plastiques agricoles collectés	0	2020	Améliorer la collecte des plastiques agricoles
EE CCPM 4.3	Volume de plastiques agricoles collectés	0	2020	Améliorer la collecte des plastiques agricoles

EE CCPS 4.3	Volume de plastiques agricoles collectés	0	2020	Améliorer la collecte des plastiques agricoles
-------------	--	---	------	--

DONNEES CHIFFREES : AGRICULTURE ET ALIMENTATION LOCALE

EXISTENCE D'UN PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

Le territoire ne comporte pas de projet alimentaire territorial.

NOMBRE D'EXPLOITATIONS AGRICOLES

	1988	2000	2010
nombre d'exploitations agricoles	2450	1789	1529
nombre d'emplois agricoles dans les exploitations	4266	2810	2290

Source : AGRESTE recensement PA 2010

NOMBRE DE PRODUCTEURS VENDANT EN CIRCUITS COURTS/DE MARCHES DE PRODUCTEURS OU D'AMAP

Communauté de Communes Sumène Artense

La Communauté de Communes ne dispose pas d'AMAP, mais des producteurs qui vendent en circuits courts : viande, charcuterie, fromages....

Communauté de Communes du Pays Gentiane :

- 1 AMAP (AMAP des Gentianes) regroupant 18 producteurs locaux vendant en circuits courts.

Communauté de Communes du Pays de Mauriac

- 1 marché de producteurs locaux

Communauté de Communes du Pays de Salers

La Communauté de Communes ne dispose pas d'AMAP, mais des producteurs qui vendent en circuits courts : viande, charcuterie, fromages....

SURFACE AGRICOLE UTILE DU TERRITOIRE

La SAU officielle du territoire est de 99 345,5 hectares répartis de la façon suivante :

Type d'occupation des sols	Surface en Ha	Part de l'occupation agricole
Ble tendre	338,4	0,34%
Gel (surfaces gelées sans production)	67,27	0,07%
Fourrages	802	0,81%
Esives et landes	3189,58	3,21%

CRTE Haut Cantal Dordogne, annexe n°3 : état des lieux écologique

Prairies permanentes	87645,51	88,22%
Prairies temporaires	5565,6	5,60%
Maïs, grain et ensilage	1023,35	1,03%
Vergers	2,02	0,00%
Autres cultures industrielles	0,36	0,00%
Légumes ou fleurs	0,95	0,00%
Divers	76,63	0,08%
Orge	32,63	0,03%
Autres céréales	598,32	0,60%
Protéagineux	2,88	0,00%
TOTAL	99345,5	100,00%

EVOLUTION DE LA SAU

	1988	2000	2010
SAU (ha)	106264	99564	92460
superficie en terres labourables	5337	6423	5106
Superficie en cultures permanentes	0	7	0
superficie toujours en herbe	100799	92984	86973

Source : AGRESTE recensement PA 2010

SURFACES AGRICOLES ET NOMBRE D'EXPLOITATIONS DU TERRITOIRE ENGAGEES DANS DES DEMARCHES DE LABELLISATION ENVIRONNEMENTALE

38 sièges d'exploitations agricoles ont déclaré en 2016 un ou plusieurs ilots en agriculture biologique.

Source : atlas départemental DDT du Cantal 2016

ESTIMATION DU VOLUME DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES UTILISES SUR LE TERRITOIRE

Le mode d'agriculture majeur du territoire est l'élevage bovin, les grandes cultures céréalières consommatrices de produits phytosanitaires ne sont pas présentes sur le territoire. A ce titre les volumes de produits phytosanitaires utilisés ne sont pas quantifiables.

DONNEES CHIFFREES : ACTIONS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE

ZNIEFF

Les ZNIEFF de type 1, correspondent à des espaces à superficie réduite, homogènes d'un point de vue écologique et d'intérêt régional, national ou communautaire. Le territoire abrite 60 ZNIEFF de type 1 pour une superficie totale de 42619 ha.

Les ZNIEFF de type 2, correspondent à de grands ensembles naturels riches disposant de potentialités biologiques considérables. Le territoire comporte 4 ZNIEFF de type 2 pour une superficie de 160252,3 ha :

Identifiant	Nom du site	Surface en ha
830020588	Gorges de la Dordogne et affluents	25441,23
830007461	Monts du Cantal	87232,35
830007459	Antaise	13937,54
001600009	Cézallie	33641,22
TOTAL	TOTAL	160252,3

NATURA 2000

Le territoire abrite 2 sites au titre de la directive oiseaux :

Identifiant	Nom du site	Surface en ha
FR8310066	Monts et plomb du Cantal	6408
FR7412001	Gorges de la Dordogne	45951
TOTAL	TOTAL	52359

Le territoire habite 10 sites au titre de la directive habitat faune flore :

Identifiant	Nom du site	Surface en ha
FR8301057	Gorges de la Dordogne, de l'Auze et de la Sèvre	4206
FR8301095	Lac et rivières à fougères	241
FR8302018	Site de Salins	262
FR8302055	Entre Sèvre et Mars	726
FR8301058	Émilions de Méallet	15
FR8307017	Site de Palmont	281
FR8301050	Zones humides de la région de Riom-ès-Montagnes	769
FR8301068	Gorges de la Bière	1018
FR8301054	Massif Cantalien	6107
FR8301059	Antaise	696
TOTAL	TOTAL	14321

ESPACES NATURELS SENSIBLES

Nom du site	Date de classement
Fourrière de la Pretoire	25/07/2008
Bois du Marthou	30/05/2008
Étang de Gausson	15/02/2008

NOMBRE DE POINTS NOIRS DE CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUES IDENTIFIÉS POUR LA TRAME VERTE

Les obstacles et les perturbations aux continuités écologiques sont liés directement à l'Homme, à ses aménagements et à ses usages. Les aménagements forment ainsi de véritables barrières de par leur nature (artificialisation, imperméabilisation, infranchissabilité...).

La RD922 constitue le principal ouvrage fragmentant de la trame verte et bleue, traversant le territoire du SCoT du Nord au Sud.

Les Gorges de la Dordogne forment à l'ouest du territoire un obstacle aux continuités écologiques terrestres vers l'ouest, au-delà des limites du territoire. En effet ces gorges forment une barrière physique (plans d'eau sur la quasi-totalité du linéaire concerné par les limites du SCoT) dont la traversée n'est possible que par quelques ponts (ou barrages). Cet enjeu de continuité écologique est donc à intégrer.

Ces obstacles sont identifiés en enjeux, mais le territoire ne dispose pas de moyens d'intervention et des compétences réglementaires pour intervenir sur ces ouvrages.

PART DES SURFACES FORESTIERES BENEFICIANT DE PLANS DE GESTION

- 2 chartes forestières sur le territoire (Pays de Salers et Artense/Cézallier)
- 1 plan de développement de massif sur le massif forestier de la Rhue (37 979 ha)
- 1 schéma directeur de desserte forestière concernant le massif forestier du secteur de la Rhue et du Haut Cantal représentant 16 880 ha
- 51 forêts disposant d'un simple plan de gestion valide pour 5478 ha
- 33 forêts inscrites au CBPS (Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles) pour 396 ha

Données CRPF 2012

SURFACE DE HAIES

Le territoire dispose d'un estimatif de la densité de haies sur le territoire exprimée par le nombre de mètres linéaires de haies par Km².

La carte suivante matérialise cet estimatif et met en évidence les différences de typologies de milieux naturels :

EXISTENCE D'ATLAS CARTOGRAPHIQUES

Le territoire du SCoT comporte :

- Un atlas cartographique de la trame verte et bleue (au 1 : 25 000è), permettant d'identifier les composantes essentielles de la trame verte et bleue (les réservoirs de biodiversité et corridors écologiques de la trame verte et de la trame bleue), les secteurs à enjeux particuliers, et les corridors linéaires essentiels à préserver ou améliorer.
- Un atlas cartographique des espaces agricoles du SCoT et de leurs enjeux (au 1 : 25 000è), délimitant et classifiant les espaces agricoles, matérialisant l'évolution de la tâche urbaine et localisant les principaux enjeux en lien avec ces espaces agricoles.
- Un atlas des enjeux touristiques,
- Une cartographie des enjeux paysagers et patrimoniaux du SCoT.
- Une cartographie des enjeux forestiers du SCoT

INDICATEUR DE RESULTAT GLOBAL

N° Indicateur	Intitulé indicateur	Chiffre indicateur	Année indicateur	Cible/objectif
EE 6.1	Elaboration de nouveaux atlas cartographiques	0	2021	Enrichissement des atlas existants par le biais des démarches PLUi ou autre

INDICATEUR DE RESULTAT TERRITORIAL

N° Indicateur	Intitulé indicateur	Chiffre indicateur	Année indicateur	Cible/objectif
---------------	---------------------	--------------------	------------------	----------------

CRTE Haut Cantal Dordogne, annexe n°3 : état des lieux écologique

EE CCSA 6.1	Elaboration de nouveaux atlas cartographiques		2021	Enrichissement des atlas existants par le biais des démarches PLUi ou autre
EE CCPG 6.1	Elaboration de nouveaux atlas cartographiques	0	2021	Enrichissement des atlas existants par le biais des démarches PLUi ou autre
EE CCPM 6.1	Elaboration de nouveaux atlas cartographiques	0	2021	Enrichissement des atlas existants par le biais des démarches PLUi ou autre
EE CCPS 6.1	Elaboration de nouveaux atlas cartographiques	0	2021	Enrichissement des atlas existants par le biais des démarches PLUi ou autre

LABEL TERRITOIRES ENGAGES POUR LA CULTURE

Le territoire n'est pas engagé dans ce label.

LABEL TERRE Saine

Le territoire n'est pas engagé dans ce label

DONNEES CHIFFREES : LUTTE CONTRE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

ETAT D'AVANCEMENT DU PLUI

Communauté de Communes Sumène Artense

La Communauté de Communes Sumène Artense s'est engagée dans une démarche d'élaboration de Plan Local d'Urbanisme. Le document en est à la phase de validation du diagnostic et d'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

Communauté de Communes du Pays Gentiane

Le territoire a pris une délibération autorisant la prescription de l'élaboration du PLUi en novembre 2020.

Communauté de Communes du Pays de Mauriac

Le territoire n'a pas entrepris de démarche sur la mise en œuvre d'un PLUi

Communauté de Communes du Pays de Salers

Le territoire n'a pas entrepris de démarche sur la mise en œuvre d'un PLUi.

INDICATEUR DE RESULTAT GLOBAL

N° Indicateur	Intitulé indicateur	Chiffre indicateur	Année indicateur	Cible/objectif
EE 7.1	Nombre de PLUi approuvés et/ou en cours d'élaboration	0	2021	Améliorer le maillage territorial en matière de documents d'urbanisme

INDICATEUR DE RESULTAT TERRITORIAL

N° Indicateur	Intitulé indicateur	Chiffre indicateur	Année indicateur	Cible/objectif
EE CCSA 7.1	Elaboration de nouveaux atlas cartographiques	0	2021	Améliorer le maillage territorial en matière de documents d'urbanisme
EE CCPG 7.1	Elaboration de nouveaux atlas cartographiques	0	2021	Améliorer le maillage territorial en matière de documents d'urbanisme
EE CCPM 7.1	Elaboration de nouveaux atlas cartographiques	0	2021	Améliorer le maillage territorial en matière de documents d'urbanisme
EE CCPS 7.1	Elaboration de nouveaux atlas cartographiques	0	2021	Améliorer le maillage territorial en matière de documents d'urbanisme

ETAT D'AVANCEMENT DU SCOT

Le SCOT Haut Cantal Dordogne est actuellement en phase de procédure d'arrêt. L'enquête publique s'est déroulée du 25 janvier au 25 février.

Indicateur de réalisation : approbation du SCOT

INDICATEUR DE RESULTAT GLOBAL

N° Indicateur	Intitulé indicateur	Chiffre indicateur	Année indicateur	Cible/objectif
EE 7.2	Approbation du SCOT Haut Cantal Dordogne	0	2021	Améliorer le maillage territorial en matière de documents d'urbanisme

TAUX DE MOBILISATION DES DROITS A CONSTRUIRE AU REGARD DE CEUX FIXES DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME

Communauté de Communes Sumène Artense

En 2020 5ha ont été consommés sur les 91ha mobilisables.

EVOLUTION DU NOMBRE D'HECTARES DE TERRES URBANISEES VS TERRES AGRICOLES ET/OU NATURELLES ET/OU FORESTIERES

Occupation du sol	Superficie en Ha	% SCOT
Terres artificialisées	1777	1,10%
Terres agricoles	94885	57,20%
Forêts et milieux semi-naturels	67891	40,90%
Zones humides	1333	0,80%
TOTAL	165886	100,00%

Source : UE-SOeS, CORINE Land Cover 2012

PROGRESSION DE LA TACHE URBAINE PAR TYPE D'ESPACE CONSOMME

Progression TU 2006/2018	Mauriac	Riom-ès-Montagnes	Pôles relais	Pôles ruraux	Communes rurales	Total SCOT
Espaces artificialisés	2,00%	15,00%	23,00%	9,00%	12,00%	7,00%
Espaces agricoles	75,00%	84,00%	68,00%	78,00%	76,00%	76,00%
Espaces naturels	23,00%	1,00%	10,00%	13,00%	12,00%	17,00%
TOTAL	100,00%	100,00%	101,00%	100,00%	100,00%	100,00%

Source : diagnostic SCOT

PROGRESSION DE LA TACHE URBAINE PAR SURFACE ET PRODUCTION DE LOGEMENTS

	Mauriac	Riom-ès-Montagnes	Pôles relais	Pôles ruraux	Communes rurales	Total SCOT
Progression totale de la TU 2005-2018 (ha/an)	2,9	2,89	9,32	18,36	35,96	69,43
Progression TU hors ZAE et bât agricoles /an (ha)	2,88	2,26	7,04	17,4	28,42	58
Production annuelle de logements (estimation)	8,9	6,1	14,3	29,3	44	102,6

Source : diagnostic SCOT

ANALYSE DE LA CONSOMMATION FONCIERE

	Mauriac	Riom-ès-Montagnes	Pôles relais	Pôles ruraux	Communes rurales	Total SCOT
Surface totale	2836	4682	22430	32800	103369	166117
Tache urbaine (TU) 2006	352,8	290,2	1215	1736	3831,2	7425,2
Part urbanisée en 2006 en %	12,40%	6,20%	5,40%	5,30%	3,70%	4,50%
Tache urbaine (TU) en 2018	387,7	324,9	1326,9	1956,3	4262,7	8258,5
Part urbanisée en 2018	13,70%	6,90%	5,90%	6,00%	4,10%	5,00%
Progression totale de la TU 2006-2018	34,8	34,7	111,8	220,4	431,6	833,3
Dont progression sur les ZAE (ha)	0,134	1,108	9,297	0	2,305	12,844
Dont progression sur les ZAE (%)	0,40%	3,20%	8,30%	0,00%	0,50%	1,50%
Dont progression due exclusivement aux bâtiments agricoles (ha)	3,056	8,765	25,083	28,953	116,65	182,507
Dont progression due exclusivement aux bâtiments agricoles (%)	8,80%	25,20%	22,40%	13,10%	27,00%	21,90%
Progression hors ZAE/bat agricoles (ha)	31,6	24,9	77,5	191,4	312,6	638
Rythme de progression TU hors ZAE/bat agricoles /an ha	2,88	2,26	7,04	17,4	28,42	58
Rythme de progression TU/an (%)	0,79%	0,95%	0,74%	1,00%	0,89%	0,89%

Source : diagnostic SCOT 2006/2018

POTENTIEL DE RECYCLAGE FONCIER (INCLUANT LES SURFACES DE FRICHES A REHABILITER)

Le potentiel de recyclage foncier n'est pas inclus dans le SCOT, ce type d'analyse découlant de documents comme le PLUI. L'avancement de l'élaboration de ces documents permettra d'identifier ce potentiel de recyclage.

DONNEES CHIFFREES : GRAND CYCLE DE L'EAU

ETAT D'AVANCEMENT DE LA STRUCTURATION GEMAPI A L'ECHELLE DU TERRITOIRE

Le territoire du SCOT regroupe actuellement les bassins versants suivants :

- Bassin versant Auze Sumène
- Bassin versant de la Rhue
- Bassin versant sources de la Dordogne Amont
- Bassin versant de la Maronne

La structuration du territoire est achevée, les diagnostics des bassins versants sont en cours de réalisation.

INDICATEUR DE RESULTAT GLOBAL

N° Indicateur	Intitulé indicateur	Chiffre indicateur	Année indicateur	Cible/objectif
EE 8.1	Nombre de Programmes Pluriannuels de Gestion élaborés	0	2021	Mise en œuvre de PPG à l'échelle des EPCI

INDICATEUR DE RESULTAT TERRITORIAL

N° Indicateur	Intitulé indicateur	Chiffre indicateur	Année indicateur	Cible/objectif
EE CCSA 8.1	Nombre de Programmes Pluriannuels de Gestion élaborés	0	2021	Mise en œuvre de PPG à l'échelle des EPCI
EE CCPG 8.1	Nombre de Programmes Pluriannuels de Gestion élaborés	0	2021	Mise en œuvre de PPG à l'échelle des EPCI
EE CCPM 8.1	Nombre de Programmes Pluriannuels de Gestion élaborés	0	2021	Mise en œuvre de PPG à l'échelle des EPCI
EE CCPS 8.1	Nombre de Programmes Pluriannuels de Gestion élaborés	0	2021	Mise en œuvre de PPG à l'échelle des EPCI

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES

Indicateur d'avancement : enrichissement de la connaissance des zones humides, niveau d'avancement de l'inventaire zones humides

PART DES COURS D'EAU EN BON ETAT (CLASSES EN CATEGORIE I OU II AU REGARD DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE)

	Cours d'eau liste I	Cours d'eau liste II
Nombre de cours d'eau classés sur la liste I	79	10
Kilométrage de cours d'eau classés sur la liste I	1019,98	139,68

INDICATEUR DE RESULTAT GLOBAL

N° Indicateur	Intitulé indicateur	Chiffre indicateur	Année indicateur	Cible/objectif
---------------	---------------------	--------------------	------------------	----------------

EE 8.2	Nombre d'actions en faveur de l'amélioration du bon état des cours d'eau (points d'abreuvements aménagés, points de franchissements...)	0	2021	Amélioration de l'état général des cours d'eau
--------	---	---	------	--

INDICATEUR DE RESULTAT TERRITORIAL

N° Indicateur	Intitulé Indicateur	Chiffre Indicateur	Année Indicateur	Cible/objectif
EE CCSA 8.2	Nombre d'actions en faveur de l'amélioration du bon état des cours d'eau	0	2021	Amélioration de l'état général des cours d'eau
EE CCPG 8.2	Nombre d'actions en faveur de l'amélioration du bon état des cours d'eau	0	2021	Amélioration de l'état général des cours d'eau
EE CCPM 8.2	Nombre d'actions en faveur de l'amélioration du bon état des cours d'eau	0	2021	Amélioration de l'état général des cours d'eau
EE CCPS 8.2	Nombre d'actions en faveur de l'amélioration du bon état des cours d'eau	0	2021	Amélioration de l'état général des cours d'eau

NOMBRE DE POINTS NOIRS DE CONTINUITES ECOLOGIQUES IDENTIFIEES POUR LA TRAME BLEUE

Obstacles	SCOT
Seuils en rivière	146
Buse	37
Digue	3
Grille pisciculture	1
Barrages	31
Radier de pont	17
Passage à gué	2
TOTAL	237

Source : ROE 2015

INDICATEUR DE RESULTAT GLOBAL

N° Indicateur	Intitulé Indicateur	Chiffre Indicateur	Année Indicateur	Cible/objectif
EE 8.3	Actualisation du ROE	237	2021	Amélioration de la connaissance territoriale en matière de trame bleue

DONNEES CHIFFREES : PETIT CYCLE DE L'EAU

COMPATIBILITE DES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT DES EAUX USEES AVEC LES NORMES EUROPEENNES

	CCSA	CCPG	CCPM	CCPS	TOTAL
Nombre de Step	25	21	24	54	124
Equivalent EH TOTAL	11709	11068	17135	13624	53536
Dont nombre de STEP NC ERU	3	5	8	22	38
Equivalent EH step NC ERU	430	430	340	2920	4120
Dont nombre de filieres insuffisantes	2	2	1	5	10
Equivalent EH filieres insuffisantes	3150	160	250	2415	5975
Dont autres	20	14	15	27	76
Equivalent EH autres	8129	10478	16545	8289	43441

Source diagnostic SCOT (données DDT et MAGE)

INDICATEUR DE RESULTAT GLOBAL

N° Indicateur	Intitulé indicateur	Chiffre indicateur	Année indicateur	Cible/objectif
EE 9.1	Evolution du classement des STEP non conformes et insuffisantes	48	2019	Amélioration du classement des STEP au regard des normes européennes

INDICATEUR DE RESULTAT TERRITORIAL

N° Indicateur	Intitulé indicateur	Chiffre indicateur	Année indicateur	Cible/objectif
EE CCSA 9.1	Evolution du classement des STEP non conformes et insuffisantes	5	2019	Amélioration du classement des STEP au regard des normes européennes
EE CCPG 9.1	Evolution du classement des STEP non conformes et insuffisantes	7	2019	Amélioration du classement des STEP au regard des normes européennes
EE CCPM 9.1	Evolution du classement des STEP non conformes et insuffisantes	9	2019	Amélioration du classement des STEP au regard des normes européennes
EE CCPS 9.1	Evolution du classement des STEP non conformes et insuffisantes	27	2019	Amélioration du classement des STEP au regard des normes européennes

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

	CCSA	CCPG	CCPM	CCPS
Nombre de filieres ANCO sur le territoire	2444			

Nombre de résidences secondaires	888			
Installations conformes	254			
Installations non conformes	2190			
TOTAL	2444	0	0	0

Source : données territoire 2020

INDICATEUR DE RESULTAT GLOBAL

N° Indicateur	Intitulé indicateur	Chiffre indicateur	Année indicateur	Cible/objectif
EE 9.2	Evolution du classement des filières ANC non conformes		2020	Amélioration du classement des filières d'ANC

INDICATEUR DE RESULTAT TERRITORIAL

N° Indicateur	Intitulé indicateur	Chiffre indicateur	Année indicateur	Cible/objectif
EE CCSA 9.2	Evolution du classement des filières ANC non conformes		2020	Amélioration du classement des STEP au regard des normes européennes
EE CCPG 9.2	Evolution du classement des filières ANC non conformes		2020	Amélioration du classement des STEP au regard des normes européennes
EE CCPM 9.2	Evolution du classement des filières ANC non conformes		2020	Amélioration du classement des STEP au regard des normes européennes
EE CCPS 9.2	Evolution du classement des filières ANC non conformes		2020	Amélioration du classement des STEP au regard des normes européennes

TAUX DE FUITE DES RESEAUX DU TERRITOIRE

Le territoire comporte actuellement 29 Unités de Gestion de l'Eau réparties de la façon suivante :

UGE Syndicats	Rendements	Origine de la donnée	Observations
SI Alby Escorailles-Brageac	70,4	Sispea 2019	
SI Bertrande	80,8	Sispea 2019	
SI Doire	61,4	Sispea 2019	
SI Font-Matilhou	58,3	Sispea 2020	
SI Haute-Artense	73,2	Sispea 2019	
SI Lugarde-Marchastel	50,4	Sispea 2019	
SI Meallet-Moussages	90,5	Sispea 2018	
SI Région de Mauriac	79,7	Sispea 2019	
SI Saint-Bonnet-Drugeac	24,7	Sispea 2016	
SI Sumène	48	Sispea 2014	Un diagnostic est en cours

Source : SISPEA AEAG

Régie communale	Rendements	Origine de la donnée	Observations

CRTE Haut Cantal Dordogne, annexe n°3 : état des lieux écologique

Apchon	76%	Sispea 2019	
Chanterelle	43,9	Sispea 2020	
Chaussenac	82,1		Depuis 2018 transfert compétence SI Région de Mauriac
Cheylade		Pas de données	Diagnostic AEP en cours
Collandres	59,1	Sispea 2019	
Condat	76,6	Sispea 2019	
Fontanges	31,7	Sispea 2014	
Le Claux	44,4	Sispea 2018	
Le Falgoux	30,4	Sispea 2017	
Le Fau		Pas de données	Pas de diagnostic AEP
Le Vaultmier	82,6	Sispea 2018	
Montboudif	92,3	Sispea 2019	
Pleaux	71,8	Sispea 2019	
Saint Bonnet de Condat	59,1	Sispea 2019	
Saint Hippolyte		Pas de données	Un diagnostic est programmé pour 2021
Saint Martin Valmeroux	60,5	Sispea 2018	
Saint Paul de Salers	67,4	Sispea 2015	
Saint Vincent de Salers	79,9	Sispea 2018	
Salers	71	Sispea 2014	

Source : SISPEA AEAG

INDICATEUR DE RESULTAT GLOBAL

N° Indicateur	Intitulé indicateur	Chiffre indicateur	Année indicateur	Cible/objectif
EE 9.3	Amélioration des rendements de réseaux AEP			Amélioration des rendements des réseaux par UGE avec un objectif de rendement de 65%

INDICATEUR DE RESULTAT TERRITORIAL

N° Indicateur	Intitulé indicateur	Chiffre indicateur	Année indicateur	Cible/objectif
EE CCSA 9.3	Amélioration des rendements de réseaux AEP		2020	Amélioration des rendements des réseaux par UGE avec un objectif de rendement de 65%
EE CCPG 9.3	Amélioration des rendements de réseaux AEP		2020	Amélioration des rendements des réseaux par UGE avec un objectif de rendement de 65%
EE CCPM 9.3	Amélioration des rendements de réseaux AEP		2020	Amélioration des rendements des réseaux par UGE avec un objectif de rendement de 65%
EE CCPS 9.3	Amélioration des rendements de réseaux AEP		2020	Amélioration des rendements des réseaux par UGE avec un objectif de rendement de 65%

NOMBRE DE CAPTAGES ET NOMBRE DE CAPTAGES BENEFICIANT D'UNE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE

	CCSA	CCPG	CCPM	CCPS	TOTAL
Nombre de captages	20	86	25	157	288
Surface des captages (ha)	324,6	460,05	224	642,9	1651,55
Nombre de captages concernés par une DUP	5	37	14	87	143
TOTAL	349,6	583,05	263	886,9	2082,55

Source : diagnostic SCOT 2019

INDICATEUR DE RESULTAT GLOBAL

N° indicateur	Intitulé indicateur	Chiffre indicateur	Année indicateur	Cible/objectif
EE 9.4	Captages AEP couverts par une DUP	143	2019	Amélioration de la protection des captages AEP

INDICATEUR DE RESULTAT TERRITORIAL

N° indicateur	Intitulé indicateur	Chiffre indicateur	Année indicateur	Cible/objectif
EE CCSA 9.4	Captages AEP couverts par une DUP	5	2020	Amélioration de la protection des captages AEP
EE CCPG 9.4	Captages AEP couverts par une DUP	37	2020	Amélioration de la protection des captages AEP
EE CCPM 9.4	Captages AEP couverts par une DUP	14	2020	Amélioration de la protection des captages AEP
EE CCPS 9.4	Captages AEP couverts par une DUP	87	2020	Amélioration de la protection des captages AEP

COUVERTURE DU TERRITOIRE PAR UN SAGE

Le territoire est couvert dans son intégralité par le SAGE Dordogne Amont

CONTRAT DE RURALITE DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE



Territoire du Haut Cantal Dordogne



FICHE THEMATIQUE N° : 1

Titre de la thématique : Protection de la ressource en eau

Axe du projet de territoire : Axe 2 « Préserver et mettre en valeur le territoire et ses ressources »

- enjeu 2.2 Protéger la biodiversité et maintenir les continuités écologiques,
- enjeu 2.4 : Protéger la ressource en eau
- enjeu 2.5 : Intégrer les risques et anticiper les nuisances dans l'environnement

PRESENTATION DE LA THEMATIQUE

Nature de la thématique

Création d'infrastructures économiques	Assainissement	Rénovation énergétique	Transition énergétique	Mobilité	Protection du patrimoine	Bâtiment
Eau potable	Protection de l'environnement	Revitalisation Agriculture	Tourisme Déchets	Habitat Economie circulaire	Vérite Protection ressource eau	Aménagement urbain
Commerce	Numérique					Autre : services, équipements structurants

L'action s'inscrit-elle dans un programme Régional / National :

Action Coeur de Ville (ACV)

Petites Villes de Demain (PVD)

Contrat de Transition Ecologique (CTE)

Plan de Rénovation Énergétique des Bâtiments (PREB)

1/4

Territoire d'industrie Autre : Sans objet

Description courte :

Description détaillée : historique / caractéristiques / les données chiffrées / bénéficiaires / rôle des partenaires ...

La ressource en eau est omniprésente sur le territoire, elle contribue à l'image du territoire et constitue un facteur de développement de ce dernier via les activités touristiques et la production d'énergies renouvelables. Cependant, malgré la relative abondance apparente, cette ressource est plus que jamais fragilisée dans le contexte de changement climatique que nous subissons : stress hydrique de plus en plus fréquent, étiages prononcés voir assèchs total, augmentation des événements climatiques majeurs....

Les EPCI, par le biais d'ententes à l'échelle de bassins versants, se sont saisiés de la gestion du grand cycle de l'eau par le biais de la compétence GEMAPI. Cette compétence est en cours d'appropriation par les territoires et les premières actions concrètes en faveur des milieux aquatiques et zones humides devraient voir le jour dès 2022/2023.

L'organisation territoriale du petit cycle de l'eau (AEP et assainissement) est soumise à une évolution majeure à l'horizon 2026 en raison du transfert de la compétence eau et assainissement aux EPCI. Ce travail d'amélioration des connaissances sera prépondérant pour les communes, ainsi que pour les EPCI engagés dans une démarche de PLUJ.

La maîtrise des eaux pluviales est également un enjeu complémentaire à la protection de la ressource en eau, notamment dans le cadre du développement des Zones d'Activités, d'infrastructures ou d'habitat.

La protection environnementale et l'attractivité territoriale passeront par un travail global mené sur la protection de la ressource en eau.

Les objectifs sont les suivants :

- anticiper les évolutions législatives
- réduire les pollutions environnementales
- protéger les milieux aquatiques et la ressource en eau
- répondre aux enjeux sanitaires
- permettre une urbanisation cohérente et respectueuse de l'environnement

Des actions sont également en cours de développement et intégreront cette fiche action une fois leur niveau de maturité assez avancé.

Les mots clés de l'action / tags : services, numérique, centralités, structures

PRESENTATION DES ACTIONS

GOUVERNANCE DES ACTIONS, CIBLES ET PARTENARIATS

Gouvernance : A définir Définie En cours de définition

Porteurs principaux des actions

N° Action	Intitulé	Maitrise d'Ouvrage	Adresse postale	Service référent et coordonnées	Partenaires	Actions attendues	Prochaines étapes / actions à mener

EVALUATION

Action	N° indicateur	Intitulé indicateur	Etat Indicateur initial	Etat intermédiaire visé	Etat final visé	Année indicateur initial	Cible / objectif

PRESENTATION DES PROJETS

N° projet	Intitulé	Maîtrise d'Ouvrage	Montant prévisionnel	Partenaires pressentis	Prochaines étapes / actions à mener	Echéancier de réalisation

Fait à :

Le 20.....

CONTRAT DE RURALITE DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE



Territoire du Haut Cantal Dordogne



FICHE THEMATIQUE N° : 2

Titre de la thématique : Valorisation et rénovation énergétique

Axe du projet de territoire : Axe 2 « Préserver et mettre en valeur le territoire et ses ressources » → enjeu 2.3 S'approprier la politique énergie climat dans une perspective de changements climatiques

PRESENTATION DE LA THEMATIQUE

Nature de la thématique

Création d'infrastructures économiques	Assainissement	Rénovation énergétique	Transition énergétique	Mobilité	Protection du patrimoine	Bâtiment
Eau potable	Protection de l'environnement	Révitilisation Agricultrice	Tourisme Déchets	Habitat Economie circulaire	Voie	Aménagement urbain
Commerce	Numérique				Protection ressources eau	Autre :

Lection s'inscrit-elle dans un programme Régional / National :

Action Cœur de Ville (ACV)	Petites Villes de Demain (PVD)	Plan de Rénovation Énergétique des Bâiments (PREB)
Territoire d'industrie	Autre :	Sans objet
	Contrat de Transition Écologique (CTE)	

Description courte :

CONTRAT DE RURALITE DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE



Territoire du Haut Cantal Dordogne



FICHE ACTION THEMATIQUE N° : 3

Titre de la thématique : Mise en œuvre d'un programme territorialisé d'amélioration de l'habitat

Axe du projet de territoire : Axe 4 « Revitaliser les centralités » → enjeux 4.2 : proposer une offre de logements adaptée au territoire et aux besoins des ménages

PRESENTATION DE LA THEMATIQUE

Nature de la thématique

Création d'infrastructures économiques		Assainissement		Rénovation énergétique		Transition énergétique		Mobilité		Protection du patrimoine		Bâtiment	
Eau potable	Commerce	Protection de l'environnement Numérique		Revitalisation Agriculture		Tourisme Déchets		Habitat		Volture		Aménagement urbain	
										Protection ressource eau		Autre	

Action à inscrire-elle dans un programme Régional / National :

Action Cœur de Ville (ACV)	Petites Villes de Demain (PVD)	Contrat de Transition Ecologique (CTE)	Plan de Rénovation Énergétique des Bâtiments (PREB)
Territoire d'Industrie	Autre : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat		Sans objet

Description courante : Une étude pré opérationnelle, visant à la mise en place des OPAH présentes actuellement sur le territoire, a d'ailleurs été réalisée en 2018 par le biais d'un groupement de commandes à l'échelle des 4 EPCI. Cette étude a permis de faire ressortir plusieurs enjeux majeurs sur le territoire :

- Vacance importante
- Vétusté et inadéquation des logements aux attentes des ménages
- Présence de nombreuses passoires thermiques

Description détaillée : historique / caractéristiques / les données chiffrées / bénéficiaires / rôle des partenaires ...

Le territoire du Haut Cantal Dordogne, sur la période 1968-1975, se caractérise par un taux d'évolution annuel de la population négatif et important de -1,48%/an en lien avec des soldes naturels et migratoires déficitaires (respectivement -0,16%/an et -1,32%/an). A noter que sur cette période, le solde migratoire négatif est 8 fois plus important que le solde naturel. Cette tendance est constatée au niveau national et n'est pas propre au territoire. Jusqu'au début des années 2000, si le solde migratoire négatif tend à se réduire, le territoire connaît de plus en plus de décès par rapport aux naissances (avec un solde naturel qui reste négatif et qui est de plus en plus important).

Depuis les années 2000 la tendance démographique évolue avec un léger apport migratoire sur le territoire mais qui ne permet pas néanmoins de compenser un solde naturel structurellement négatif important (sur la dernière période, solde migratoire de +0,42%/an et solde naturel de -0,96%/an). La crise sanitaire que nous traversons a également contribué à redistribuer les cartes : les territoires ruraux redevenant attractifs en raison du cadre de vie qu'ils proposent. Cette tendance est palpable et mesurable sur le territoire du Haut Cantal Dordogne : les acquisitions de résidences n'ont jamais été aussi nombreuses.

L'habitat est une thématique prégnante et partagée à l'échelle des 4 Communautés de Communes et des communes composant le territoire du Haut Cantal Dordogne. Une étude pré-opérationnelle, visant à la mise en place des OPAH présentes actuellement sur le territoire, a d'ailleurs été réalisée en 2018 par le biais d'un groupement de commande à l'échelle des 4 EPCI. Cette a fait ressortir plusieurs enjeux majeurs sur le territoire :

- vacance de logements importante (près de 15% sur le territoire)
- vétusté (66% des logements du territoire datent d'avant 1945) et inadéquation des logements aux attentes des ménages aussi bien endogènes (logements trop grands, inadaptés à une population âgées) qu'exogène (logement peu qualitatifs),
- présence de nombreuses passoires thermiques liée à l'ancienneté des logements et aux modes de chauffage (le chauffage au fioul est majoritaire, devant le chauffage au bois)

Les 4 Communautés de Communes composant le CRRE Haut Cantal Dordogne se sont engagées dans une démarche visant à encourager l'amélioration de l'habitat sur leurs territoires respectifs.

Les objectifs sont les suivants :

- Lutter contre la précarité énergétique
- Améliorer les conditions de vie des propriétaires occupants
- Diminuer les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre
- Contribuer au développement économique du territoire
- Proposer une offre de services à tous les publics, éligibles aux aides de l'ANAH ou non
- Favoriser la rénovation et réhabilitation de logements
- Résorber la vacance
- Accroître l'attractivité territoriale en proposant une offre de logement qualitatifs et adaptés aux attentes des nouvelles populations

Plusieurs actions matures composent ce programme de d'amélioration et de rénovation de l'habitat :

- des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (public ANAH) menées par chaque Communauté de Communes
- le déploiement du Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat (tous publics) porté par le Conseil Départemental du Cantal au niveau du département, mais avec une déclinaison locale et territorialisée par EPCI

Des actions sont également en cours de développement et intégreront cette fiche action une fois leur niveau de maturité assez avancé.

Les mots clés de l'action / tags : habitat, passoires thermiques

PRESENTATION DES ACTIONS

CONTRAT DE RURALITE DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE



Territoire du Haut Cantal Dordogne



FICHE THEMATIQUE N° : 4

Titre de la thématique : Réinvestir les bourgs centres et améliorer l'accessibilité aux services à la population

Axe du projet de territoire : Axe 1 « Structurer le territoire autour d'une armature territoriale » et Axe 4 « Revitaliser les centralités »

- enjeu 1.1 : renforcer l'armature territoriale
- enjeu 4.1 : Générer un urbanisme qualitatif et adapté au contexte territorial
- enjeu 4.3 : Maîtriser la consommation foncière
- enjeu 5.2 : Consolider les services commerciaux de proximité

PRESENTATION DE LA THEMATIQUE

Nature de la thématique

Création d'infrastructures économiques	Assainissement	Rénovation énergétique	Transition énergétique	Mobilité	Protection du patrimoine	Bâtiment
Eau potable	Protection de l'environnement Numérique	Revitalisation Agricuture	Tourisme Déchets	Habitat Economie circulaire	Voie	Aménagement urbain
Commerce					Protection ressource eau	Autre : services, équipements structurants

L'action s'inscrit-elle dans un programme Régional / National :

Action Cœur de Ville (ACV)	Petites Villes de Demain (PVD)	Contrat de Transition Ecologique (CTE)	Plan de rénovation Energétique des Bâtiments (PREB)
Territoire d'Industrie	Autre :		Sans objet

Description courtes :

Description détaillée : historique / caractéristiques / les données chiffrées / bénéfices / rôle des porteurs ...

Au fil du temps, de nombreux centres-bourgs ont perdu leur attractivité et leur dynamisme. Les collectivités souhaitent agir pour inverser cette tendance.

La revitalisation des centres-bourgs et centres-villages ne peut passer que par l'attraction de leur espace central le plus stratégique. La place du village, la place de l'église, est ainsi le lieu emblématique d'une majorité de communes. L'objectif est de valoriser ces espaces en tant que lieux de vie et d'attractivité territoriale : espaces publics adaptés aux piétons, mise en valeur des bâtiments, des espaces publics et des commerces.

De la même façon l'activité commerciale est en profonde mutation : développement du e-commerce, développement des circuits courts, la transformation de la fonction de revende de produits en fonction de services à la personne... Ces mutations nécessitent un accompagnement spécifique du commerce sur notre territoire afin de conforter sa place au cœur des centres bourgs.

Les 4 Communautés de Communes sont lauréates du programme Petites Villes de Demain, les communes suivantes ayant été retenues :

- CC du Pays Gantiane : Riom-ès-Montagnes et Condat
- CC du Pays de Mauriac
- CC du Pays de Salers : Pleaux, Saint Martin Valmeroux, Saint Cernin
- CC Sumène Artense : Ydes

Les Communautés de Communes se sont emparées de cette démarche et sont actuellement soit en phase de recrutement d'un chef de projet, soit en phase de diagnostic en vue de la mise en œuvre d'une Opération de Revitalisation Territoriale sur leurs territoires respectifs. L'ORT est un outil mis à disposition des collectivités locales pour porter et mettre en œuvre un projet de revitalisation dans des domaines urbains, économique et social, commerciaux... pour lutter prioritairement contre la dévitalisation des centres-villes. Comment répondre au besoin de reconquête d'urbanité dans centres bourgs, quelle que soit leur taille ? Comment concilier la civilité et la sécurité des habitants et des usagers, l'activité commerciale et le caractère des espaces ? Tout en répondant à cette impérieuse nécessité de construire avec les habitants des espaces qui vont permettre de vivre sur le long terme, en préservant, en restaurant la biodiversité et les milieux naturels, en intégrant des mesures d'atténuation du changement climatique et des solutions d'adaptation.

Compte tenu des spécificités de chaque territoires, et en fonction des attendus de chacun, les Communautés de Communes déclineront à leur manière leur projet de revitalisation.

De la même façon l'accès aux services est un enjeu à la fois multiple et universel :

Il est universel car il concerne tout habitant d'un territoire. Accéder aux produits et services de base est indispensable à la vie quotidienne sur un territoire : consulter son médecin, acheter le pain, faire ses courses alimentaires, faire le plein de carburant, retirer de l'argent afin de pouvoir accéder à ces produits, ... sont autant de besoins dont l'accès est un enjeu quotidien pour l'ensemble des populations.

Il est multiple car l'enjeu d'accès aux services est différent en fonction des types d'habitants. En fonction de l'âge, les types de services mobilisés ne sont pas les mêmes (garde d'enfant, école, hébergement pour personnes âgées, aide à domicile, ...). En fonction de la situation de chacun, les contraintes vécues pour accéder aux services souhaités sont différentes. Certains habitants, actifs en emploi, ont l'opportunité d'accéder sur leur lieu de travail, à un pôle de service proposant une offre plus étoffée que celle de leur commune de résidence. D'autres profitent de leur trajet pour accéder aux services sur leur itinéraire. D'autres habitants, moins mobiles car n'effectuant pas une activité nécessitant un déplacement quotidien, disposent d'un « bassin de vie » plus réduit, parfois limité à leur commune de résidence.

D'autres encore, sont contraints dans leur capacité à se déplacer, du fait de difficultés financières, d'autonomie, ... ou dans leur capacité à accéder à certains services à distance, sans avoir besoin de se déplacer, du fait de difficultés à maîtriser les démarches qui le leur permettraient.

La question du maintien et de l'amélioration de l'accessibilité des services en milieu rural doit trouver des réponses à travers la mise en œuvre d'actions concrètes dans le cadre du CRTE à la fois dans sa globalité et sa diversité : garantir l'accès pour tous sur l'ensemble du territoire Haut Cantal Dordogne.

Objectifs :

- Se réapproprier les espaces urbains en déprise
- Accompagner et valoriser le commerce local

CONTRAT DE RURALITE DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE



Territoire du Haut Cantal Dordogne



FICHE THEMATIQUE N° : 5

Titre de la thématique : Vers un territoire zéro déchets ?

Axe du projet de territoire : Axe 2 * Préserver et mettre en valeur le territoire et ses ressources → enjeu 2.5 Intégrer les risques et anticiper les nuisances dans l'aménagement

PRESENTATION DE LA THEMATIQUE

Détail de l'action

Nature :

Création d'infrastructures économiques	Assainissement	Rénovation énergétique	Transition énergétique	Mobilité	Protection du patrimoine	Bâtiment
Eau potable	Protection de l'environnement	Revitalisation	Tourisme	Habitat	Voirie	Aménagement urbain
Commerce	Numerique	Agriculture	Déchets	Economie circulaire	Protection ressource eau	Autre :

L'action s'inscrit-elle dans un programme National / Régional :

Action Cœur de Ville (ACV)	Petites Villes de Demain (PVD)	Plan de Rénovation Énergétique des Bâtiments (PREB)
Territoire d'industrie	Autre :	Sans objet
Contrat de Transition Écologique (CTE)		

Description courte :

Description détaillée : historique / caractéristiques / les données chiffrées / bénéficiaires / rôle des partenaires ...

Le territoire du Haut Cantal Dordogne est aujourd'hui peu concerné par les nuisances (activités classées, nuisances lumineuses, déchets, qualité de l'air) et à ce titre bénéficie encore d'un cadre de vie remarquable.

La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte reformule les objectifs concernant la réduction des déchets, à l'horizon 2020-2025, avec notamment un objectif de réduction des déchets ménagers assimilés et un développement du tri à la source. Les biodéchets, représentant en moyenne 30% du poids total des ordures ménagères résiduelles, constituent désormais un réel enjeu pour les collectivités. Il est en effet primordial que les collectivités progressent dans le développement du tri à la source des déchets organiques pour que chaque citoyen ait à sa disposition une solution lui permettant de ne pas jeter ses biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles, afin que ceux-ci ne soient plus éliminés, mais valorisés.

La loi indique également que les collectivités territoriales doivent progresser vers la généralisation d'une tarification incitative en matière de déchets.

Une nouvelle organisation de la collecte et des équipements structurants (déchetteries, stockage, centre de tri...) doit être recherchée en fonction des éventuelles évolutions territoriales et réglementaires dans une optique d'optimisation et de rationalisation.

Objectifs :

- Valoriser par le recyclage ou le réemploi
- Optimiser les collectes afin de réduire la production des déchets ménagers à moyen/long terme
- Valoriser les déchets en aménagement de qualité ayant vocation à retourner au sol
- Maîtriser les coûts et anticiper les évolutions législatives
- Réduire les impacts environnementaux en anticipant les nuisances

Des actions sont également en cours de développement et intégreront cette fiche action une fois leur niveau de maturité assez avancé.

Les mots clés de l'action / tags : services, numérique, centralisés, structurants

PRESENTATION DES ACTIONS

GOUVERNANCE DES ACTIONS, CIBLES ET PARTENARIATS

Gouvernance : A définir Définie En cours de définition

Porteurs principaux des actions

N° Action	Intitulé	Maîtrise d'Ouvrage	Adresse postale	Service référent et coordonnées	Partenaires	Actions attendues	Prochaines étapes / actions à mener

Niveau d'engagement des partenaires
Acquis (A)
En discussion (B)
Non sollicité (C)

Animation, concertation et public cibles

N° Action	Intitulé	Maîtrise d'Ouvrage	Périmètre	Animateur de l'action/communication/concertation	Public cible

CONTRAT DE RURALITE DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE



Territoire du Haut Cantal Dordogne



FICHE THEMATIQUE N° : 6

Titre de la Thématique : Mobilité

Axe du projet de territoire : Axe 4 « Revitaliser les centralités » → enjeu 4.4 : encourager les alternatives à la voiture individuelle

PRESENTATION DE LA THEMATIQUE

Nature de la thématique

Création d'infrastructures économi- que Eau potable Commerce	Assainissement Protection de l'environnement Numérique	Rénovation énergétique		Transition énergétique		Mobilité		Protection du patrimoine		Bâtiment
		Revalorisation Agriculture	Revalorisation Agriculture	Tourisme Déchets	Habitat Economie circulaire	Voiture Protection ressources eau	Aménagement urbain Autre :			

L'action s'inscrit-elle dans un programme Régional / National :

Action Cœur de Ville (ACV) Territoire d'Industrie	Petites Villes de Demain (PVD) Autre :	Contrat de Transition Ecologique (CTE)	Plan de Rénovation Énergétique des Bâtiments (PREB) Sans objet
--	---	--	---

Description courte :

Description détaillée : historique / caractéristiques / les données chiffrées / bénéficiaires / rôle des partenaires ...

La dispersion de la population, caractéristique des espaces ruraux, rend difficile la mise en place de services de transports collectifs et l'usage de la voiture individuelle indispensable pour une grande majorité d'habitants. Cette situation est particulièrement problématique pour les personnes fragiles (personnes âgées, dépendantes, en situation de handicap) qui sont isolées géographiquement et/ou socialement.

Principale infrastructure de déplacement, la route est un outil indispensable à l'attractivité des territoires. En milieu rural, c'est l'une des principales réponses en termes de désenclavement. Au-delà du transport routier traditionnel, la voirie devient de plus en plus systématiquement un espace partagé avec les modes alternatifs de transport (vélos, piétons...) et un enjeu environnemental fort.

L'objectif majeur en matière de mobilité est donc d'encourager l'utilisation des transports collectifs et la pratique du covoiturage. Pour les déplacements les plus courts, la marche à pied ou le vélo (également appelés « modes doux de déplacements »), sont des alternatives intéressantes à la voiture individuelle. Leur développement passe avant tout par la conception et la mise en place d'aménagements favorables à leur pratique.

La pratique du vélo reste marginale mais pourrait se développer, à la faveur de l'émergence du vélo à assistance électrique et d'aménagements permettant cette pratique de façon régulière. De surcroît, le territoire dispose d'un fort potentiel pour la pratique touristique du vélo/vélo à assistance électrique.

Avec la voie verte, le territoire bénéficie d'un atout majeur pour la pratique régulière du vélo.

- Faire de la desserte routière à la fois un enjeu environnemental (gestion des eaux pluviales, choix des matériaux, gestion des nuisances...) et de mobilité
- Poursuivre le développement de la mobilité douce
- Mettre en oeuvre des dispositifs de mobilité durable et d'intermodalités sur le territoire
- Développer un réseau de bornes de recharges électriques

Des actions sont également en cours de développement et intégreront cette fiche action une fois leur niveau de maturité assez avancé.

Les mots clés de l'action / tags : services, numériques, centralisés, structurants

PRESENTATION DES ACTIONS

GOUVERNANCE DES ACTIONS, CIBLES ET PARTENARIATS

Gouvernance : A définir Définie En cours de définition

Porteurs principaux des actions

N° Action	Intitulé	Maîtrise d'Ouvrage	Adresse postale	Service référent et coordonnées	Partenaires	Actions attendues	Prochaines étapes / actions à mener

Niveau d'engagement des partenaires
Acquis (A)
En discussion (B)
Non sollicité (C)

Animation, concertation et public cibles

N° Action	Intitulé	Maîtrise d'Ouvrage	Périmètre	Animateur de l'action/communication/concertation	Public cible

CONTRAT DE RURALITE DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE



Territoire du Haut Cantal Dordogne



FICHE ACTION THEMATIQUE N° : 7

Titre de la thématique : Attractivité et économie

Axe du projet de territoire : Axe 5 « Mettre en œuvre une attractivité économique »

- enjeu 1.2 : Générer une croissance démographique sur l'ensemble du territoire
- enjeu 3.1 : Donner de la lisibilité aux activités agricoles et les rendre plus attractives
- enjeu 5.1 : Renforcer la visibilité de l'activité économique au sein du territoire
- enjeu 5.3 : Promouvoir la diversification des facteurs d'attractivité touristique

PRESENTATION DE LA THEMATIQUE

Nature de la thématique

Création d'infrastructures économiques	Assainissement	Rénovation énergétique	Transition énergétique	Mobilité	Protection du patrimoine	Bâtiment
Eau potable	Protection de l'environnement	Revalorisation Agriculture	Tourisme Déchets	Habitat Economie circulaire	Voie	Aménagement urbain
Commerce	Numérique				Protection ressource eau	Autre :

L'action s'inscrit-elle dans un programme Régional / National :

Action Cœur de Ville (ACV)	Petites Villes de Demain (PVD)	Plan de Rénovation Énergétique des Bâtiments (PREB)
Territoire d'industrie	Autre :	Sans objet
	Contrat de Transition Écologique (CTE)	

Description courte :

Thématique	Actions programmées	Indicateurs	Objectifs	Années	Actions
PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU	Nombre de Programmes Pluriannuels de Gestion élaborés	0	2021	Mise en œuvre de PPG à l'échelle des EPCI.	
	Nombre d'actions en faveur de l'amélioration du bon état des cours d'eau (points d'abreuvements aménagés, points de franchissements...)	0	2021	Amélioration de l'état général des cours d'eau	
	Actualisation du ROE	237	2021	Amélioration de la connaissance territoriale en matière de trame bleue	
	Evolution du classement des STEP non conformes et insuffisantes	48	2019	Amélioration du classement des STEP au regard des normes européennes	
	Evolution du classement des filières ANC non conformes		2020	Amélioration du classement des filières d'ANC	
	Amélioration des rendements de réseaux AEP			Amélioration des rendements des réseaux par UGE avec un objectif de rendement de 65%	
	Captages AEP couverts par une DUP	149	2019	Amélioration de la protection des captages AEP	
	Production d'ENR supplémentaire à l'initiative des collectivités		2017	Amélioration de la production d'ENR à l'initiative des collectivités	
	Production d'ENR en autoconsommation à l'initiative des collectivités	0	2021	Amélioration de la production d'ENR en autoconsommation à l'initiative des collectivités	
	Modernisation des systèmes de chauffage des bâtiments publics	0	2020	Améliorer et optimiser les systèmes de chauffage des bâtiments publics	
MISE EN ŒUVRE D'UN PROGRAMME TERRITORIAL DE L'HABITAT	Rénovation énergétique des bâtiments publics	0	2020	Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments publics	
	Nombre de logements ayant bénéficié d'une amélioration dans le cadre de l'OPAH		2020	Améliorer qualitativement les logements	
	Nombre de ménages accompagnés dans le cadre du SPPEH		2020	Améliorer qualitativement les logements	
	Nombre de logements communaux réhabilités		2020	Améliorer qualitativement les logements	
	Nombre d'Opérations de Revitalisation Territoriales réalisées		2020	Revitaliser le territoire	
	VERS UN TERRITOIRE ZERO DECHETS	Evolution des tonnages de déchets ménagers et recyclables collectés	0	2020	Réduire les tonnages de déchets ménagers collectés et améliorer les tonnages de recyclables collectés
		Nombre de nouveaux points d'apports volontaires installés	0	2020	Proposer de nouveaux points d'apports volontaires pour favoriser la collecte des recyclables
		Volumétrie de plastiques agricoles collectés	0	2020	Améliorer la collecte des plastiques agricoles
		Nombre de km de voie verte/piste verte supplémentaire créés	18.19	2020	Création de km supplémentaires de voie verte/piste verte
		Nombre pôles multimodaux créés sur le territoire	0	2020	Création de pôles multimodaux supplémentaires
Nombre d'aires de covoiturage supplémentaires créées à l'initiative des collectivités		5	2020	Création d'aires de covoiturage supplémentaires	
Nombre de bornes électriques supplémentaires installées sur le territoire sous maîtrise d'ouvrage publique		4	2020	Installation de bornes électriques supplémentaires	
ATTRACTIVITE ET ECONOMIE					

CONTRAT DE RURALITÉ DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Territoire Haut-Cantal Dordogne

Tableau récapitulatif des projets en cours avec financement (Etat au 1 juin 2021)

Maître d'ouvrage	Désignation de projet/contractualisation	Estimation coût total du projet TTC	D&A	DSIL, Balances	DSIL, rénovation énergétique	PHADOT	Autres mesures France Balances	Centres de vacances	Autres	Année d'obtention	A titre indicatif montant des subventions résiliées à utiliser pour la DETI, DSIL, PHADOT, contrats de ruralité, conventions OPAH	Commentaires / observations
Chalignac	secoursisation pour mise en tourisme du château de Miramont	129 774,00						39 960,00		2018		
Escornilat	aménagement d'un logement locatif	21 660,00						3 650,00		2018	203,00	
Menet	rénovation zolle socio-culturelle	150 410,00						15 041,00		2018	10 526,70	
Saint-Cernin	Réaménagement et mise aux normes accessibilité des services au public	167 185,40						31 163,00		2018	21 814,10	
Saint-Projet de Salers	aménagement de l'avenue communale : restaurant et chambre d'hôtes	518 602,00						50 000,00		2018	13 338,46	
Sainte-Eulalie	aménagement d'un logement locatif	14 984,80						7 500,00		2018	1 000,00	
Trémouille	rénovation du logement communal de la Croix	67 060,00						10 000,00		2018	788,82	
Trézac	Création de deux logements continus pour rénovation, couverture et accessibilité du groupe scolaire	48 909,46						7 800,00		2018	7 800,00	
Le Vigean	Construction d'un équipement sportif	98 400,00						32 520,00		2018	17 652,13	
CC Pays de Salers	Aménagement d'un local commercial/ bar restaurant communal	1 881 000,00						70 000,00		2018	49 000,00	
Beuse	Aménagement d'un local commercial/ bar restaurant communal	83 217,60						10 000,00		2019	10 000,00	
Chaussnac	Réhabilitation d'un logement communal	30 970,27						1 500,00		2019	490,16	
Lenoble	Création d'un logement locatif	77 715,00						10 000,00		2019	2 441,80	
Saint-Etienne de Choivell	Transformation d'une habitation en deux logements locatifs	195 750,00						10 000,00		2019	7 000,00	
Saint-Ilpide	Aménagement d'un local commercial communal	165 292,00						26 000,00		2019	26 000,00	
Sainte-Eulalie	Mise aux normes accessibilité, sécurité réaménagement des locaux du restaurant communal	188 000,00						7 500,00		2019	5 250,00	
Ydes	Modernisation des équipements de voirie, confort et accessibilité d'un local touristique pour les voyageurs du Gentiane Express	33 338,07						12 000,00		2019	8 269,19	
CC Pays Gentiane	Création et aménagement d'un local d'accueil	277 480,00						35 000,00		2018	24 500,00	
CCSA	Création de voies cyclables en lien avec la piste verte - phase 3 jonction avec le Bourg de Saignes	192 801,00						37 920,00		2019	37 920,00	
CC Pays de Salers	Création d'une maison d'artisan d'art sur la commune de Saint-Cernin	431 200,00						70 325,00		2019	2 856,86	
CC Pays de Mauriac	Extension de la ZA de la Dinotte - Tranche 1	320 333,00						83 255,00		2019	83 255,00	
CC Pays Gentiane	Création d'une ZA en prolongement de la ZA du Cougnet	293 807,00						20 000,00		2019	20 000,00	
WEYRIERES	Création d'un logement communal dans l'ancien presbytère	77 504,00						25 000,00		2020	25 000,00	
SAINT-CHAMANT	aménagement d'un logement locatif	209 726,00						23 000,00		2020	23 000,00	
GRIGOLS	aménagement d'un logement locatif	69 632,00						12 576,00		2020	12 576,00	
MENET	rénovation partielle du couvent Saint-Joseph	320 345,00						78 186,00		2020	78 186,00	
BASSIGNAC	Création d'un logement pour l'accueil d'un artisan d'art	175 021,00						70 000,00		2020	70 000,00	
CC PAYS DE MAURIAC	extension ZAC de la Dinotte tranche 1	425 674,00						131 924,00		2020	131 924,00	
CC PAYS GENTIANE	aménagement des réservoirs foncières de la ZA du cougnet extension réseau eaux pluviales	11 640,00						9 312,00		2020	9 312,00	

Liste des opérations en cours de financement par la DETR (Etat au 1^{er} juin 2021)
(Seuls les projets rentrant dans le cadre du CRTE auront vocation à figurer dans la prochaine version du CRTE)

	Collectivité	Nature des Travaux	Travaux	Taux	Engagement	ML Liquidés	Repris	Solde
2015	ANTIGNAC	mise en accessibilité et restructuration	194 700,00	30,00	58 410,00	28 799,20		29 610,80
2015	Communauté de Communes de SUMENE ARTENSE	aménagement du site de Lasticoules	117 327,00	22,22	28 070,00	15 317,85		10 752,15
2015	LE VIGEAN	voirée du lotissement du Pré Redoubt	149 850,00	25,00	37 482,00	11 236,60		28 223,40
2015	SALERS	consommations de billetteries publiques	54 714,00	30,00	16 414,00	4 924,00		11 490,00
2016	AUZERS	Transformation d'un bâtiment : mise aux normes salle polyvalente/ création d'un atelier d'art	209 000,00	20,00	41 800,00	39 354,34		2 445,66
2016	BESSE	aménagement et accessibilité des ERP	32 902,00	30,00	9 870,00	5 671,03		4 198,97
2016	Communauté de Communes de SUMENE ARTENSE	Salis des fêtes et église Espace maritime installé dans le cadre de la fusion des CC Sumène-Artense/Pays Gentiane étendue à la commune de Mazières	20 400,00	80,00	16 320,00	4 896,00		11 424,00
2016	ST BONNET DE SALERS	Réhabilitation du système d'assainissement communal de Saint-Bonnet-de-Salers - transféré à la CC pays de Salers	360 334,00	35,00	126 116,00			126 116,00
2016	ST MARTIN VALMEROUX	Amélioration complexe kouristique et sportif	70 749,00	25,00	17 687,00	5 306,10		12 380,90
2016	ST VINCENT DE SALERS	Mise aux normes accessibilité des ERP communaux	24 312,00	40,00	9 724,00	2 917,20		6 806,80
2016	VEYRIERES	travaux accessibilité - mise en place de signalétique dans les bâtiments communaux	4 445,00	40,00	1 778,00	583,00		1 245,00
2017	ANTIGNAC	renovation énergétique de la mairie et de l'auberge communale	77 891,00	30,00	23 367,00	7 010,10		16 356,90
2017	BESSE	travaux de mise en séparatif et de réfection des réseaux d'assainissement et des abords de voirie le long de la RD 42	261 619,00	25,00	65 404,00	7 630,20		57 773,80
2017	CHALVIGNAC	mise aux normes des filières d'assainissement des villages de Croizit-Bas et Dournis	246 339,00	20,00	49 267,00	14 780,10		34 486,90
2017	CHAMPS SUR TARENTAINE MARCHAL	mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics	245 536,00	30,00	73 654,00	22 096,20		51 557,80
2017	Communauté de Communes DU PAYS de GENTIANE	restructuration du restaurant l'Amandine à Saint-Amandin	464 676,00	20,00	92 935,00	27 880,50		65 054,50
2017	Communauté de Communes PAYS DE SALERS	étude de gouvernance en vue de la mutualisation intercommunale des services d'eau potable et d'assainissement	230 000,00	10,00	23 000,00	6 900,00		16 100,00
2017	GIRGOLS	Elargissement de la voirie communale de Soulagis	49 568,00	25,00	12 392,00			12 392,00
2017	LA MONSELIE	travaux à la mairie et réalisation d'un accès handicapé à l'église	62 489,00	25,00	15 622,00	15 187,26		434,72
2017	LE FALGOUX	étude préalable à une révision du zonage d'assainissement	19 416,00	30,00	5 824,00	1 747,20		4 076,80
2017	WADIC	travaux d'assainissement du bourg	78 455,00	30,00	23 536,00	7 060,80		16 475,20
2017	MAURIAC	travaux de rénovation et d'extension de l'espace de tourisme du Val Saint-Jean (2ème tranche)	461 896,00	30,00	138 568,00	41 570,40		96 997,60
2017	PLEAUX	réhabilitation du système assainissement collectif du bourg de Loupiac et du lotissement	488 515,00	20,00	87 703,00			87 703,00
2017	PLEAUX	étude préalable à la réalisation du gymnase municipal	24 600,00	40,00	9 840,00	7 872,00		1 968,00
2017	SIETOM des cantons de Mauriac, Pleaux, Salers, St Germin	transformation du casier n°6 en ISDI et finalisation des travaux de réhabilitation	76 300,00	30,00	22 890,00			22 890,00
2018	ANTIGNAC	Aménagement du parvis et des parkings de la mairie	66 644,00	28,00	18 660,00			18 660,00
2018	BESSE	extension de la salle de restaurant communal	89 100,00	30,00	26 730,00	8 019,00		18 711,00
2018	CHAMPS SUR TARENTAINE MARCHAL	Mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (2ème tranche)	357 091,00	25,00	89 272,00	28 781,86		62 490,14
2018	CHEYLADE	Construction d'un bloc sanitaire avec accueil au camping municipal	184 518,00	25,00	46 129,00	36 903,20		9 225,80
2018	Communauté de Communes DU PAYS de GENTIANE	Etude de gouvernance sur la mutualisation intercommunale des services eau et assainissement	79 494,00	30,00	23 848,00	7 154,40		16 693,60
2018	Communauté de Communes PAYS DE SALERS	Réfection du réseau d'assainissement le long de la RD 122 à Anglardis-de-Salers	170 953,00	25,00	42 736,00	40 044,15		2 693,85

2018	Communauté de Communes PAYS DE SALERS	Réhabilitation du système d'assainissement collectif de Loupiac - travaux complémentaires	52 021,00	25,00	13 005,00			13 005,00
2018	Communauté de Communes PAYS DE SALERS	Construction d'un équipement sportif : tribune et club house au stade du Moulin à vent à Saint-Cermin (phase 1)	528 864,00	30,00	158 659,00	126 927,20		31 731,80
2018	DRUGEAC	Réhabilitation des réseaux d'assainissement - 2ème tranche	209 820,00	25,00	52 293,00	15 687,90		36 605,10
2018	VALEYPAC	Aménagement d'un terrain multisports à Lavours	35 000,00	20,00	7 000,00			7 000,00
2018	LANOBRE	Mise en conformité du réseau public d'assainissement/bassin versant du centre bourg de Lanobre	618 185,00	25,00	154 546,00			154 546,00
2018	LE FALGOUX	Travaux de mise en oeuvre de la DUP de captages d'eau potable	119 829,00	20,00	23 985,00	7 189,50		16 775,50
2018	MAURIAC	Travaux d'aménagement de la rue des Prudats	365 736,00	35,00	128 007,00	38 402,10		89 604,90
2018	MENET	Rénovation et mise aux normes accessibilité de la salle socio-culturelle	150 410,00	25,00	37 602,00	11 280,60		26 321,40
2018	MOUSSAGES	travaux de renforcement et d'assainissement voirie communale dans le village de Jalhac	55 114,00	20,00	11 022,00	7 470,42		3 551,58
2018	SAIGNES	Réhabilitation du système d'assainissement collectif du bourg - 2ème tranche (phase 1/réhabilitation des réseaux)	693 244,00	25,00	173 311,00			173 311,00
2018	SI D'ASSAINISSEMENT DE L'AGGLOMERATION DE MAURIAC-LE VIGEAN	Réfection du réseau des eaux usées de la rue des Prudats	150 495,00	25,00	37 623,00	30 098,40		7 524,60
2018	SI D'ASSAINISSEMENT DE L'AGGLOMERATION DE MAURIAC-LE VIGEAN	Restauration des réseaux sur le versant de la STEP du Labou	558 954,00	25,00	139 738,00			139 738,00
2018	ST AMANDIN	Aménagement du village de Chapsal (assainissement et enfouissement des réseaux)	355 263,00	20,00	71 052,00	56 841,60		14 210,40
2018	ST AMANDIN	Aménagement du village de Chapsal (voirie après travaux d'assainissement)	406 089,00	20,00	81 217,00	56 929,07		24 287,93
2018	ST CERNIN	réaménagement, mise aux normes et accessibilité de bâtiments communaux (mairie, agence postale, médiathèque...)	162 477,00	25,00	40 619,00	12 185,70		28 433,30
2018	ST CHAMANT	Création d'un columbarium et d'un caveau communal	8 880,00	20,00	1 776,00			1 776,00
2018	ST MARTIN CANTALES	Restructuration du réseau d'eau potable de la commune de St-Martin-Cantales	301 620,00	20,00	60 324,00			60 324,00
2018	ST PIERRE	Travaux d'assainissement d'enfouissement et d'aménagement de surface- village de Gieux	234 177,00	20,00	46 835,00	14 050,50		32 784,50
2019	BEAULIEU	Etude sur le diagnostic du système d'assainissement collectif - année 2019	12 300,00	25,00	3 075,00	2 860,50		214,50
2019	BESSE	restauration intérieure et assainissement de l'église	32 171,00	25,00	8 042,90			8 042,00
2019	Communauté de Communes de SUMENE ARTENSE	Extension de la pépinière d'entreprises Sumène-Artense	308 516,00	30,00	92 554,00	27 766,20		64 787,80
2019	Communauté de Communes DU PAYS de GENTIANE	Création d'une zone d'activités et prolongement de la zone d'activités du Couderc	293 807,00	30,00	88 142,00			88 142,00
2019	Communauté de Communes du PAYS DE MAURIAC	Extension de la zone d'activités de la Dinotte - 1ère tranche	733 852,00	30,00	220 155,00			220 155,00
2019	Communauté de Communes PAYS DE SALERS	Construction d'un équipement sportif : tribunes et club house au stade du Moulin à vent à Saint-Cermin (phase 2)	722 176,00	30,00	216 652,00	67 078,46		149 573,54
2019	CONDAT	Aménagement du camping de la Borte Basse (1ère phase - tranche 2)	245 240,00	25,00	61 310,00			61 310,00
2019	DRUGEAC	Rénovation et requalification d'un bâtiment communal en gîte touristique et création d'un espace vélorail	338 800,00	25,00	84 700,00			84 700,00
2019	LE MONTEIL	Aménagement d'une salle d'activités sportives et culturelles	77 907,00	25,00	19 476,00			19 476,00
2019	LE MONTEIL	Mise en sécurité et renforcement de la voirie communale	110 169,00	20,00	22 033,00	6 609,90		15 423,10
2019	LE VAULMIER	Mise en sécurité du port de la Rochesais	17 862,00	40,00	7 144,00			7 144,00
2019	LE VIGEAN	Aménagement de la rue des roses cité Barbat	216 400,00	20,00	43 280,00	12 984,00		30 296,00
2019	LE VIGEAN	Aménagement du carrefour de la gare (phase 1)	223 720,00	40,00	89 488,00			89 488,00

2019	MADIC	Aménagement de la place de l'école et mise en accessibilité des abords des bâtiments communaux	181 617,00	30,00	54 485,00	16 345,50	38 139,50
2019	MAURIAC	Aménagement d'une liaison entre le boulevard Pasteur et la rue Blaise Pascal	122 155,00	25,00	30 538,00	22 084,02	8 453,97
2019	MENET	Rénovation et mise aux normes de sécurité de la salle socio-culturelle - travaux complémentaires	77 341,00	25,00	19 335,00	5 800,50	13 534,50
2019	MOUSSAGES	Travaux de réflexion de la voirie du village de Valains	47 990,00	20,00	9 598,00		9 598,00
2019	LUGARDE	Etude diagnostic des réseaux de collecte existants	22 330,00	20,00	4 486,00	1 339,80	3 126,20
2019	PLEAUX	Rénovation de la piscine municipale	217 527,00	30,00	85 256,00	36 846,99	28 411,01
2019	RIOM ES MONTAGNES	Travaux de réhabilitation des réseaux de collecte du système d'assainissement collectif (phase 1)	489 616,00	30,00	146 864,00	44 065,20	102 818,80
2019	SAIGNES	Création de toilettes publiques accessibles aux personnes à mobilité réduite	38 488,00	30,00	11 548,00	3 463,80	8 082,20
2019	SAIGNES	Réhabilitation du système d'assainissement collectif du bourg (2ème tranche/phase 2)	827 970,00	25,00	206 992,00		206 992,00
2019	SALVAT	Aménagement de la voirie communale dans la traversée du hameau de Brousselles	80 530,00	20,00	16 108,00	4 831,80	11 274,20
2019	SI D'ASSAINISSEMENT DE L'AGGLOMERATION DE MAURIAC-LE VIGEAN	Réfection du réseau des eaux usées de la rue des roses - cité Barbak	96 222,00	30,00	29 466,00		29 466,00
2019	SOURNIAC	Aménagement et renforcement de la voirie communale - programme 2019	151 408,00	25,00	37 862,00		37 852,00
2019	ST BONNET DE SALERS	Réfection des voies communales de Navasac et de Ruzoles	160 518,00	20,00	32 103,00		32 103,00
2019	ST CERNIN	aménagement de l'école publique	379 820,00	25,00	94 955,00	28 486,50	66 468,50
2019	ST CERNIN	aménagement du parking du crématorium	17 721,00	20,00	3 544,00		3 544,00
2019	ST CHAMANT	Achat et réhabilitation d'une maison dans le bourg	199 604,00	36,28	72 437,00		72 437,00
2019	ST ETIENNE DE CHOMEIL	Transformation d'une habitation en deux logements locaux	196 890,00	25,00	49 222,00	14 766,60	34 455,40
2019	ST ILUDE	Réhabilitation de l'église communale (branche 1)	308 229,00	25,00	77 057,00	23 117,10	53 939,90
2019	ST MARTIN VALMEROUX	Réhabilitation du chauffage de la salle polyvalente	26 657,00	25,00	6 664,00	1 999,20	4 664,80
2019	ST PIERRE	Assainissement et renforcement de la voirie communale - programme 2019	158 965,00	20,00	31 793,00	9 537,90	22 255,10
2019	ST PROJET DE SALERS	Programme de voirie 2019	33 548,00	20,00	6 705,00		6 709,00
2019	STE EULALIE	Mise aux normes accessibilité sécurité - réaménagement des locaux du restaurant communal	157 920,00	20,00	31 584,00	21 988,26	9 595,75
2019	TRIZAC	Réhabilitation des réseaux d'assainissement	174 940,00	30,00	52 482,00	15 744,60	36 737,40
2019	VALETTE	Agrandissement du village de Gîtes de Valette	139 585,00	30,00	41 875,00		41 875,00
2020	ANGLARDS DE SALERS	Rénovation de l'église Espinassols	77 635,00	40,00	31 054,00		31 054,00
2020	ANGLARDS DE SALERS	aménagement de la piste des esdrives	8 200,00	36,61	2 920,00		2 920,00
2020	ANTIGNAC	renforcement réparation et modernisation de la voirie communale 2020	130 363,00	20,00	26 073,00		26 073,00
2020	APCHON	Travaux de rénovation de bâtiments localisés	43 205,00	30,15	13 026,00		13 026,00
2020	APCHON	travaux de la traversée du bourg	319 112,00	25,00	79 778,00		79 778,00
2020	ARCHES	mise en oeuvre de l'AD'AP: mairie commune communal, salle communale - tranche complémentaire	41 841,00	30,00	12 552,00	3 765,60	8 786,40
2020	AUZERS	programme de voirie 2020 assainissement et renforcement de la voie communale de Larbonnet	73 649,00	20,00	14 730,00	14 419,85	310,15
2020	BARRIAC LES BOSQUETS	Rénovation de l'ancienne salle des fêtes et requalification en logement localif	168 028,00	25,00	42 007,00		42 007,00
2020	BASSIGNAC	Rénovation d'une maison à vocation de logement localif dédiée à la création d'un futur atelier d'artisan d'art	175 021,00	25,00	43 755,00		43 755,00
2020	BESSE	réfection d'une partie de la toiture de la salle des fêtes	11 416,00	40,00	4 566,00		4 566,00
2020	BRAGEAC	isolation d'un logement communal en vue de réaliser des économies d'énergie	9 917,00	25,00	2 479,00		2 479,00

2020	CHAMPS SUR TARENTAINE MARCHAL	voies : mise en accessibilité des bâtiments publics et désenclavement d'un village	58 450,00	20,00	11 692,00		11 692,00
2020	CHAUSSENAC	Réhabilitation et réduction de la consommation énergétique dans un bâtiment communal (changement des huisseries)	11 000,00	25,00	2 750,00	825,00	1 925,00
2020	Communauté de Communes de SUMENE ARTEENSE	construction d'un module 5 pour l'hôtel d'entreprises de la zone d'activités intercommunale de Ydes	252 600,00	25,00	63 150,00		63 150,00
2020	Communauté de Communes DU PAYS de GENTIANE	étude de gouvernance en vue de mutualisation intercommunales services d'eau potable et d'assainissement à l'échelle de la cité de crès du Pays Genarve (préalable à un éventuel transfert de compétences)	28 047,00	20,00	5 609,00	1 882,70	3 926,30
2020	Communauté de Communes PAYS DE SALERS	réhabilitation de la station d'épuration du Mont (St-Martin Camalès)	108 060,00	20,00	21 812,00		21 812,00
2020	Communauté de Communes PAYS DE SALERS	restauration du site de Longiroux	894 876,00	20,00	178 995,00		178 995,00
2020	Communauté de Communes PAYS DE SALERS	révision du zonage d'assainissement et diagnostics STEP et réseau de la commune de Freix Anglards	24 328,00	20,00	4 865,00	1 459,50	3 405,50
2020	Communauté de Communes PAYS DE SALERS	révision du zonage d'assainissement et diagnostics STEP et réseaux de la commune du Vaulmiar	23 960,00	20,00	4 792,00	1 437,60	3 354,40
2020	Communauté de Communes PAYS DE SALERS	révision du zonage d'assainissement collectif tranche 1	35 105,00	20,00	7 021,00	2 106,30	4 914,70
2020	CONDAT	Camping de la Bode Basse : Rénovation totale d'un bloc sanitaire	408 335,00	25,00	102 084,00		102 084,00
2020	CONDAT	Rénovation et réhabilitation de la grange de l'enclos Maury	202 000,00	30,00	60 600,00		60 600,00
2020	BRUGEAC	accessibilité des établissements recevant du public	117 026,00	30,00	35 109,00		35 109,00
2020	ESCORAILLES	réfection de la toiture du bar-restaurant communal	36 126,00	20,00	7 225,00	5 798,55	1 426,45
2020	FONTANGES	création d'un multiple rural : épicerie, bar, petite restauration	624 960,00	20,00	124 992,00		124 992,00
2020	FREIX ANGLARDS	modernisation et renforcement de la voirie communale	43 278,00	30,00	12 983,00	3 743,63	9 239,37
2020	FREIX ANGLARDS	construction d'un pavillon local PMR T4	165 578,00	40,00	66 231,00		66 231,00
2020	GIRGOLS	travaux de voirie Le Rieu, Le Preix et intersection Le Preix avec la RD60	18 209,00	25,00	4 552,00		4 552,00
2020	LANOBRE	Aménagement de la traversée rue de Skoprat - fibre optique - voirie et accotements	249 098,00	25,00	62 275,00		62 275,00
2020	LE MONTEIL	mise en sécurité et renforcement de la voirie communale	195 300,00	20,00	39 060,00	11 718,00	27 342,00
2020	LE VAULMIER	mise en sécurité du Pont de la Rochele (2ème tranche)	10 626,00	40,00	4 250,00		4 250,00
2020	LE VIGEAN	mise aux normes d'accessibilité de cinq bâtiments publics : la mairie, la cantine, l'église, la maison des associations et le bar	275 422,00	25,00	68 856,00		68 856,00
2020	MAURIAC	rénovation des sanitaires de la halle des sports, création de sanitaires et mise aux normes de l'espace restauration de la salle André Thivet	228 323,00	25,00	56 581,00	16 974,30	39 606,70
2020	MAURIAC	rénovation de la salle du conseil municipal	36 324,00	25,00	9 581,00		9 581,00
2020	MEALLET	mise aux normes de la filière assainissement du bourg de Mésallet	304 733,00	30,00	91 420,00	27 426,00	63 994,00
2020	MENET	réhabilitation des réseaux de collecte et des branchements particuliers du système d'assainissement collectif du bourg	414 498,00	30,00	124 349,00		124 349,00
2020	MOUSSAGES	Reconstruction mur du cimetière	8 250,00	40,00	2 500,00		2 500,00
2020	MOUSSAGES	Réfection de la toiture du bar-restaurant Le Manihoux	7 964,00	40,00	2 946,00		2 946,00
2020	MOUSSAGES	travaux d'aménagement de la cour de récré et du parvis de l'église	43 908,00	20,00	8 782,00		8 782,00
2020	PLEAUX	réfection des plages de la piscine municipale	95 896,00	20,00	19 179,00	15 343,20	3 835,80
2020	RIOM ES MONTAGNES	travaux de réhabilitation des réseaux de collecte du système d'assainissement collectif (phase 2)	1 261 568,00	90,00	378 470,00		378 470,00

2020	SAVIGNES	réfection et valorisation du quartier des Landys	493 410,00	25,00	123 353,00			123 353,00
2020	SALERS	Aménagement d'un cabinet médical mise en service des forages de la vallée du Mars - réhabilitation de l'usine de traitement de Pons 1ère phase	97 000,00 1 072 876,00	25,00 20,00	24 250,00 214 575,00			24 250,00 214 575,00
2020	SI D'ASSAINISSEMENT DE L'AGGLOMERATION DE MAURIAAC-LE VIGEAN	réhabilitation des réseaux d'assainissement de la cité Barbat (le Vigeant)	89 803,00	20,00	17 961,00			17 961,00
2020	SI DES EAUX DE LA BERTRANDE	alimentation en eau potable - création d'une station de reprise et d'un réseau de reboisement pour l'adduction du réservoir du coté de Légal	284 090,00	20,00	56 816,00			56 816,00
2020	SI DES EAUX DE MEALLET MOUSSAGES	diagnostic du réseau d'eau potable et pose de compteurs généraux, de vannes et installation de la télésurveillance	126 775,00	20,00	25 355,00			25 355,00
2020	SOURNIAC	renovation de la toiture du bâtiment mairie-école	59 549,00	20,00	11 910,00			11 910,00
2020	ST AMANDIN	Aménagement d'un parking au bourg (devant le restaurant)	217 298,00	25,00	54 325,00	16 297,50		38 027,50
2020	ST BONNET DE CONDAT	Travaux de protection et de réhabilitation des capteurs d'eau potable	47 870,00	25,00	11 968,00			11 968,00
2020	ST CERNIN	modernisation et renforcement de la voirie communale	199 240,00	25,00	49 810,00			49 810,00
2020	ST CERNIN	Aménagement de la placette (maison d'artisan d'art)	20 006,00	40,00	8 002,00			8 002,00
2020	ST CHAMANT	Rénovation de la toiture du puits public	3 839,00	40,00	1 536,00			1 536,00
2020	ST CIRGUES DE MALBERT	Rénovation et isolation de la salle des fêtes de Bourcenaac	38 381,00	40,00	15 344,00			15 344,00
2020	ST ETIENNE DE CHOMIEL	Travaux de renforcement de la voirie communale du village de Clavières et de la voie du Bachou	101 125,00	20,00	20 225,00			20 225,00
2020	ST HIPPOLYTE	diagnostic des systèmes d'eau potable	40 683,00	20,00	8 137,00			8 137,00
2020	ST ILLIDE	réhabilitation de l'église communale travaux intérieurs (tranche 2)	158 868,00	25,00	39 717,00	11 915,10		27 801,90
2020	ST MARTIN VALMEROUX	Réfection des menuiseries extérieures MARPA	50 696,00	20,00	10 139,00			10 139,00
2020	ST PIERRE	aménagement des abords de la résidence Céléstine	118 861,00	20,00	23 772,00			23 772,00
2020	ST PROJET DE SALERS	programme de voirie 2020	45 608,00	20,00	9 122,00			9 122,00
2020	ST VINCENT DE SALERS	remplacement intégral des canalisations du réseau d'eau potable du village du Sancharel en raison de la présence de chlorure de vinyle	48 511,00	30,00	14 553,00	4 365,90		10 187,10
2020	STE EULALIE	renforcement réparation et modernisation de la voirie communale 2020	83 220,00	20,00	16 644,00			16 644,00
2020	TOURNEMIRE	acquisition maison de bourg en vue de l'installation d'un artisanat d'art	57 000,00	30,00	17 100,00			17 100,00
2020	TOURNEMIRE	travaux voiries Lavemhe et Bezaudun	14 415,00	30,00	4 325,00			4 325,00
2020	TREMOUILLE	réfection de la toiture de bâtiment de la Créput (abritant un logement locatif et le local de chasse)	31 784,00	20,00	6 357,00			6 357,00
2020	TRIZAC	réfection de la voirie communale de Charatroche	79 535,00	20,00	15 907,00			15 907,00
2020	VALETTE	extension d'un bâtiment communal avec création de sanitaires	75 762,00	25,00	18 941,00			18 941,00
2020	VEBRET	Rénovation énergétique de la salle polyvalente (phase n°2)	31 381,00	40,00	12 553,00	12 081,31		471,69
2020	VEBRET	réfection de l'ensemble de la voirie et aménagement des espaces communs à Cheyssac	123 626,00	20,00	24 726,00			24 726,00
2020	VEYRIERES	renovation d'une maison communale	77 904,00	25,00	19 476,00			19 476,00
2020	YDES	aménagement et sécurisation de l'avenue Roger Basse (RD922)-réhabilitation des réseaux	342 053,00	25,00	85 513,00			85 513,00

TOTAL

6 104 954

BUDGET ANIMATION NATURA 2000 - 2021

N° SITE	Nom site	Dotation théorique BOP+FEADER	Portage du site	Structure Animatrice	EPCI Concernés
FR8302035	Entre Sumène et Mars	16 047,54 €	Communauté de communes Sumène Artense	Communauté de communes Sumène Artense	Pays Gentiane, Pays de Mauriac, Pays de Salers Sumène-Artense
FR8301057	Gorges de la Dordogne, de l'Auze et de la Sumène	13 578,69 €	ETAT	LPO+sous-traitance ONF	Sumène-Artense Pays de Salers Pays de Mauriac
FR8301058	Environ de Méallet		ETAT	pas d'animation	
FR8301088	Gorges de la Rhue	13 084,92 €	ETAT	ONF	Pays de Gentiane Sumène Artense Hautes Terres communautié
FR8302017	Site de Palimont	8 394,10 €	ETAT	CEN Auvergne	Pays de Salers
FR8302018	Site de Salins	9 875,41 €	ETAT	CEN Auvergne	Pays de Salers Pays de Mauriac
FR8301055	Massif Cantalien	29 626,23 €	PNR Volcans d'Auvergne	PNR Volcans d'Auvergne	communauté d'agglomération du Bassin d'Aurillac Cère et Goul en Carladès, Hautes Terres Communauté, Pays de Salers, Pays Gentiane Saint-Flour Communauté
FR8301060	Zones humides de la région de Riom-ès-Montagnes	9 875,41 €	PNR Volcans d'Auvergne	PNR Volcans d'Auvergne	Pays de Gentiane Sumène Artense
FR8310066	ZPS Monts et Plomb du Cantal	24 688,52 €	PNR Volcans d'Auvergne	PNR Volcans d'Auvergne	Cère et Goul en Carladès, Hautes Terres Communauté, Saint-Flour Communauté Pays de Salers

Total 125 170,82 €

Sous-total sites transférés 80 237,70 €

Sous-total sites Etat 44 933,11 €

PLANNING PREVISIONNEL DE FINALISATION DES CONTRATS DE RURALITE DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Actions	2021							2022																			
	Juillet	Août		Septembre			Octobre	Novembre			Décembre				Janvier												
	S29	S30	S31	S32	S33	S34	S35	S36	S37	S38	S39	S40	S41	S42	S43	S44	S45	S46	S47	S48	S49	S50	S51	S52	S53	S54	
Compléter les annexes avec les subventions obtenues (Etat)																											
Développer/préciser les actions menées avec le chef de projet dans le cadre du programme « petites villes de demain » (Collectivités)																											
Point Visio avec les services de l'État : rappel des actions à venir / échanges-questions / état d'avancement...																											
Finalisation de l'état des lieux écologique (ELE) et détermination des principaux indicateurs																											
détermination des principaux indicateurs afin de sélectionner ceux qui sont le plus pertinents et faciles à suivre																											
Analyse et priorisation des projets																											
Tri des projets soutenus par la DETR qui rentrent dans le cadre du CRTE																											
Transmission aux services de l'État des projets qui s'inscrivent dans la stratégie de territoire exposée dans le CRTE et matures																											
Travail sur l'information et la concertation des acteurs socio-économiques																											
Prise en compte des résultats de la concertation dans les CRTE																											
Territoires CTE uniquement : avoir officialisé via le COPIEL CTE le transfert de tout ou partie du CTE vers le CRTE																											
Un point sur ELE, indicateurs sera fait avec les services de l'Etat																											
Une conférence des co-financiers sera organisée sur la base des principaux projets identifiés par la collectivités (CR / CD / DREAL / ADEME / BDT / Action Logement...)																											
Finalisation du CRTE V2																											
Signature du CRTE V2 (Avenant ou nouvelle version).																											



République française

Département du Cantal

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SALERS

Bureau du 21 juin 2021

Membres en exercice :
45

Date de la convocation: 16 juin 2021

Présents : 11

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-et-un juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Bruno FAURE

Votants: 11

Présents : Louis CHAMBON, Jean-Pierre CINQUALBRES, Jean-Marc DELBOS, Francois DESCOEUR, Jean-Marie FABRE, Patrice FALIES, Bruno FAURE, Christian FOURNIER, Martine PANI, Jean-Noel PARRA, Marc SEPCHAT

Pour: 11

Contre: 0

Représentés:

Abstentions: 0

Excusés: Jean-Yves BONY, Andre DUJOLS, Jean-Louis FAURE

Absents:

Secrétaire de séance: Francois DESCOEUR

Objet: Signature du contrat de relance et de transition écologique - DEB_2021_058

ANNULE ET REMPLACE

Considérant que pour accompagner dès maintenant la relance dans les territoires, le gouvernement propose aux intercommunalités et à leurs groupements de signer un nouveau type de contrat: les «contrats de relance et de transition écologique» (CRTE).

Considérant la circulaire du 20 novembre 2020, complétée de la circulaire de la ministre de la transition écologique du 8 janvier 2021, qui pose un cadre général pour l'évaluation de la contribution des CRTE à la transition écologique, au regard des principaux engagements nationaux en matière de transition écologique, auxquels les CRTE doivent se conformer (SNBC, SNB, objectif zéro artificialisation nette, etc.).

Que conclus pour la durée du mandat municipal de 2020-2026, ils visent au-delà de la durée du plan de relance à fédérer les acteurs publics, socio-économiques et les citoyens autour d'un projet de territoire partagé en faveur de la transition écologique, de la cohésion territoriale (en relais des contrats de ruralité échus fin 2020) et d'une approche transversale des politiques publiques sur ces thèmes. Par ailleurs, les CRTE entendent regrouper les dispositifs existants dans un contrat unique pour simplifier l'accès aux différentes aides déployées par l'Etat en particulier dans le champ de la cohésion territoriale (Fond National d'Aménagement et de Développement du territoire - FNADT, Dotation à l'investissement Local - DSIL, Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux - DETR...).

Considérant que par principe les CTE doivent être repris dans les CRTE pour leur contribution à la transition écologique, et que ce transfert doit être préférentiellement acté par la gouvernance du CTE avant la signature du



Considérant que les préfets sont chargés de conduire l'élaboration de ces nouveaux contrats qui devront être signés avec les collectivités d'ici la fin juin 2021, et que le CRTE peut être amendés en continu pour intégrer de nouveaux projets, éléments de connaissance et tenir compte d'évènements survenant sur le territoire.

Que le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Salers a été retenu comme périmètre pertinent pour la signature d'un CRTE.

Considérant que les modalités du contrat à élaborer à l'échéance de juin 2021 entre l'Etat et le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Salers peuvent être définis sur la base d'un projet de territoire, des plans climat air énergie (PCAET) et des documents d'urbanisme (PADD notamment). Le CRTE comporte en priorité un plan d'actions composé des projets les plus matures pouvant être réalisés d'ici 2022 et répondant en particulier aux orientations du plan de relance. A ce stade les plans de financements doivent être définis.

Considérant que d'ores et déjà, plusieurs projets sont identifiés comme pouvant s'inscrire pleinement dans les orientations mentionnées ci-dessus.

Le Bureau Communautaire,

Où l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- Valider le principe de signature d'un CRTE entre l'Etat et le Pays de Salers,
- Compléter le CRTE avec les éléments manquants d'ici juin 2022
- Autoriser son Président à signer ce CRTE, ainsi que tout document afférant à ce dossier.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--



République française
Département du Cantal
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS GENTIANE

**Délibération du Conseil Communautaire
Séance du mardi 29 juin 2021**

Date de la convocation: 22/06/2021

Membres en exercice : 35

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-neuf juin l'assemblée régulièrement convoquée le 22 juin 2021, s'est réunie en séance rue du Collège ordinaire Salle Polyvalente de Condat sous la présidence de Valérie CABECAS,

Présents : 28

Votants : 35

Pour : 35

Abstentions : 0

Contre : 0

Présents : Maurice PALLUT, Christophe RAYNAL, Charles RODDE, Jean-Paul BESSE, Jean MAGE, Agnès MATHIEU, Joëlle BORNE, Robert FLAGEL, Christian FLORET, Jean-Louis MARANDON, Chrystèle SERRE, Anne DEMONTOUX, Yves BAFOIL, François BOISSET, Laurence BOUE, Jean-Luc FERRARI, Pascal PAGES, Bernard PELISSIER, Jean-Pierre RISPAL, Sophie RONGIER, Bernadette STOCK, Alexandre FAVORY, Blandine VAN-DYCK, Sarah CHABRIER, Gilbert MOMMALIER, Eric DOLLE, Louis TOTY, Valérie CABECAS

Représentés : Pierre POUGET par Alexandre FAVORY, Christelle CAYZAC par Jean MAGE, Christophe PALLUT par Agnès MATHIEU, Guy LOUBEYRE par Christophe RAYNAL, Annie DUMONT par Laurence BOUE, Elodie JUILLARD par Bernard PELISSIER, Gilles LEYENDECKER par Valérie CABECAS

Excusés :

Absents : Rémy BEYLE, Claude VIDAL, Pierre MARONNE, Bruno BEAUFORT, Sophie VIDAL, Danièle MANDON, Jean-Maurice EMORINE, David MARCOMBES, Gérard RODDE, Vincent FEVRE, Jean-Paul MALBEC, Sébastien VEYSSIERE, Jean-François RISPAL

Secrétaire de séance : Charles RODDE

Objet : Signature du Contrat de Ruralité, de Relance et de Transition Ecologique (CRRTE)- 2021_093

Considérant que pour accompagner dès maintenant la relance dans les territoires, le gouvernement propose aux intercommunalités et à leurs groupements de signer un nouveau type de contrat : les « **contrats de ruralité de relance et de transition écologique** » (CRRTE).

Considérant la circulaire du 20 novembre 2020, complétée de la circulaire de la ministre de la transition écologique du 8 janvier 2021, qui pose un cadre général pour l'évaluation de la contribution des CRRTE à la transition écologique, au regard des principaux engagements nationaux en matière de transition écologique, auxquels les CRRTE doivent se conformer (SNBC, SNB, objectif zéro artificialisation nette, etc.).

Que conclus pour la durée du mandat de 2020-2026, ils visent au-delà de la durée du plan de relance à fédérer les acteurs publics, socio-économiques et les citoyens autour d'un projet de territoire partagé en faveur de la transition écologique, de la cohésion territoriale (en relais des contrats de ruralité échus fin 2020) et d'une approche transversale des politiques publiques sur ces thèmes. Par ailleurs, les CRRTE entendent regrouper les dispositifs existants dans un contrat unique pour simplifier l'accès aux différentes aides déployées par l'Etat en particulier dans le champ de la cohésion territoriale (Fond National d'Aménagement et de Développement du territoire - FNADT, Dotation à l'investissement Local - DSIL, Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux - DETR...).

Considérant que par principe les CTE doivent être repris dans les CRRTE pour leur contribution à la transition écologique, et que ce transfert doit être préférentiellement acté par la gouvernance du CTE avant la signature du CRRTE.

Considérant que les préfets sont chargés de conduire l'élaboration de ces nouveaux contrats qui devront être signés avec les collectivités d'ici la fin juin 2021, et que le CRRTE peut être amendés en continu pour intégrer de nouveaux projets, éléments de connaissance et tenir compte d'évènements survenant sur le territoire.

Que le territoire Haut Cantal Dordogne a été retenu comme périmètre pertinent pour la signature d'un CRRTE.

Date de réception de l'Ar: 30/06/2021

015-241500255-20210629-2021_093-DE

Considérant que les modalités du contrat à élaborer à l'échéance de juin 2021 entre l'Etat et le territoire Haut Cantal Dordogne, réunissant les Communautés de Communes : du Pays Gentiane, du Pays de Mauriac, du Pays de Salers et Sumène Artense, peuvent être définis sur la base d'un projet de territoire, des plans climat air énergie (PCAET) et des documents d'urbanisme (PADD notamment). Le CRRTE comporte en priorité un plan d'actions composé des projets les plus matures pouvant être réalisés d'ici 2022 et répondant en particulier aux orientations du plan de relance. A ce stade les plans de financements doivent être définis ou précisés.

Considérant que d'ores et déjà, plusieurs projets pour la Communauté de Communes du Pays Gentiane sont identifiés comme pouvant s'inscrire pleinement dans les orientations mentionnées ci-dessus et se retrouvent dans les axes thématiques du contrat aux titres :

- De la protection de la ressource en eau
- De la valorisation et la rénovation énergétique
- De la mise en œuvre d'un programme territorialisé d'amélioration de l'habitat
- De l'objectif de réinvestir les bourgs centres et d'améliorer l'accessibilité aux services à la population
- De développer un territoire zéro déchets
- De faciliter la mobilité
- De développer l'attractivité et l'économie

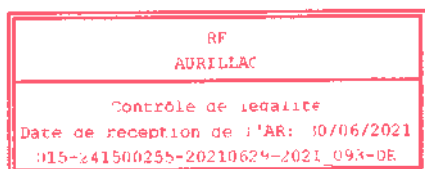
Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide :

- de valider le principe de signature d'un CRRTE entre l'Etat et les Communauté de Communes du Pays Gentiane, du Pays de Mauriac, du Pays de Salers et Sumène Artense,
- d'autoriser Madame la Présidente à décliner le CRRTE en fiches projets en lien avec le financement des actions du Projet de territoire
- d'autoriser Madame la Présidente à compléter le CRRTE avec les éléments manquants d'ici juin 2022 en (actions, gouvernance, concertation, évaluation – définition d'indicateurs...)
- d'autoriser Madame la Présidente à signer ce CRRTE, ses avenants à venir, ainsi que tout document afférant à ce dossier

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme
La Présidente, Valérie CABECAS



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 30 juin 2021
et publié ou notifié
le 30 juin 2021



Conseil communautaire

Délibération n° 2021/06/28-16	CRTE : contrat de ruralité et de transition écologique
Date et heure de la séance	28 juin 2021 à 18h30
Lieu	Salle des fêtes – Drugeac
Date de la convocation	22 juin 2021
Président de séance	Jean-Pierre SOULIER
Secrétaire de séance	Olivier ROCHE
Nombre de délégués en exercice	31
Nombre de délégués présents	27
Nombre de pouvoirs	3
Présents ou représentés	30

Conseillers communautaires présents :

Maryse BONNET
Andrée BROUSSE
Sylvie FENIES
Marie-Hélène CHASTRE
Michel LAPORTE
Serge LEYMONIE
Luc MACE-MALAURIE
Thierry CHAMBON suppléant de Yves MAGNE
Alain MALASSAGNE
Serge VIALLEMONTAIL
Françoise NOUGEIN
Olivier PRAT
François POUCHOT
Guy QUINTANEL
Roger RIBAUD
Olivier ROCHE
Cyrille ROLLIN
Jacques ROMEUF
Jacques SERRAT
Jean-Pierre SOULIER
Raymonde THESSANDIER
Gérard VABRET
Jean-Jacques VAISSIER
Christian VERT
Stéphanie SERIÉIX
Edwige ZANCHI
Jacques BRESSON

Représentés :	Pouvoir donné à :
Elisabeth BALADUC	Edwige ZANCHI
Alain DELASSAT	Andrée BROUSSE
Béatrice CARTAYRADE	Sylvie FENIES

Absent :

Georges ALBESSARD

Conseil communautaire

Délibération n° 2021/06/28-16	CRTE : contrat de ruralité et de transition écologique
-------------------------------	--

Le contrat de ruralité et de transition écologique est le nouveau le contrat pluriannuel que l'Etat se propose de nouer avec les collectivités, 2021-2026.

Il a été construit à l'échelle du SCOT, avec les collectivités voisines. Il se compose de fiches actions (transmises au conseil communautaire, mais non encore validées par l'Etat) et sera amendable tous les ans pour ajouter des projets structurants pour le territoire.

Du côté de la Communauté de communes du Pays de Mauriac, tous les projets portés par les communes ont été remontés et ajoutés au CRTE. Contrairement à d'autres collectivités aucun arbitrage n'a été effectué. En revanche, l'Etat conserve le droit de retirer certains projets versés au contrat.

L'inscription des projets au CRTE ne vaut pas obtention de subvention ; d'autant plus que l'Etat n'a annoncé aucune enveloppe dévolue au CRTE.

Néanmoins, nous sommes en droit de supposer que les projets inscrits dans le CRTE seront prioritairement traités lors des attributions de subventions.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Ouï l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

- **AFFIRME son engagement dans le contrat de ruralité et de transition énergétique ;**
- **AUTORISE le Président à engager toutes les démarches afférentes ;**
- **AUTORISE le Président à signer le contrat.**

Présents ou représentés : 30

Abstentions : 0

Suffrages exprimés : 30

Votes pour : 30

Votes contre : 0



Date d'affichage : 11/07/2021

Fait à Drugeac, le 28 juin 2021
Au registre sont les signatures

Le Président,

Jean-Pierre SOULIER



DELIBERATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 17 JUIN 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix-sept juin, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Sumène-Artense, s'est réuni à la salle des peupliers de la commune de Lanobre, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de la Communauté de communes Sumène-Artense.

Etai~~ent~~ent présents : Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Jean-Pierre GALEYRAND, Patrick BORNET, Maryse MAZEIRAT (Champagnac), Daniel CHEVALEYRE, Martine MONCOURIER (Champs/Tarentaine), Raphaël MIALOU (La Monsellie), Pascal LORENZO, Philippe VIALLEIX, Brigitte CLAUDEL, Johane GRANDSEIGNE, Gustave GOUVEIA (Lanobre), Jean-Michel HOJAK (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Éric MOULIER, Catherine BARRIER, Franck BROQUIN (Saignes), Jean-Paul MATHIEU (Saint-Pierre), Françoise GILLES (Sauvat), Joëlle NOEL (Trémouille), Fabrice MEUNIER, Arnaud MOREAU (Vebret), Marie-Pierre BABUT (Veyrières), Alain DELAGE, René BERGEAUD, Céline BOSSARD, Bernard BOUVELOT (Ydes).

Ont donné pouvoir : Thierry FONTY (Champs sur Tarentaine Marchal) à Eric MOULIER (Saignes), Clotilde JUILLARD (Ydes) à Céline BOSSARD (Ydes), Marie-Ange FLEURET-BRANDAO (Ydes) à René BERGEAUD (Ydes)

Secrétaire de séance : Brigitte CLAUDEL

Nombre de membres afférents au Conseil Communautaire : 34 / Nombre de membres présents : 29

Nombre de votants : 32

Date de la convocation : 11 juin 2021

20210617004DE

CONTRAT DE RURALITE DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que les contrats de ruralité, de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent :

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Le CRTE « Haut Cantal Dordogne » est conclu à l'échelle des 4 EPCI suivants : Communauté de Communes du Pays Gentiane, Communauté de Communes du Pays de Mauriac, Communauté de Communes du Pays de Salers et Communauté de Communes Sumène Artense. Monsieur le Président précise que seuls les EPCI sont signataires, mais que les communes peuvent proposer l'inscription d'action ou projets si ces derniers concourent aux objectifs du CRTE.

Le CRTE est composé d'actions et de projets. Les actions concernent des opérations matures, prêts à démarrer à court terme, les projets concernent des opérations en cours d'élaboration destinées à être mises en œuvre à moyen/long terme. Le CRTE a vocation à être évolutif et amendable. De nouvelles actions ou thématiques pourront s'inscrire dans le CRTE au fur et à mesure de leur avancement, à la condition qu'elles concourent à un objectif global de transition écologique. L'inscription de nouvelles actions ou thématiques se fera par le biais des comités de pilotage ou les territoires seront représentés.

Monsieur le Président rappelle que tous les projets du territoire n'ont pas vocation à apparaître dans le CRTE. Les projets non inscrits au CRTE pourront tout de même bénéficier de possibilités de financement de l'Etat, dans le respect des règles en vigueur et des enveloppes allouées le moment venu.

Sous-préfecture de Mauriac
015-241501055-20210617-20210617004DE-DE

Le CRTE est conclu pour la période du 30 juin 2021 jusqu'au 31 décembre 2026. Une convention financière annuelle sera conclue chaque année afin de flécher les financements mobilisables sur les actions matures.

Monsieur le Président donne lecture du projet de convention et invite le conseil à en délibérer.

Le Conseil, après en avoir délibéré par 31 voix POUR et une abstention (Jean-Pierre GALEYRAND) :

- donne l'autorisation au Président de signer le CRTE,
- donne l'autorisation au Président de signer la convention financière 2021,
- donne l'autorisation pour que le Président engage toutes les démarches y afférentes ;

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE - MARCHAL, le 17 juin 2021

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Marc MAISONNEUVE



Délibération rendue exécutoire

Transmise à la Préfecture le 22/06/2021

Affichée ou notifiée le 22/06/2021

Document certifié conforme

Le Président, Marc MAISONNEUVE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.

